

HISTOIRE de la FORET de MERVENT

Je ne chanterai pas comme Jean Ferrat « *Mon Dieu que la montagne est belle* » mais je pourrais chanter « *Mon Dieu que ma forêt est belle* » ! Que ce soit au printemps avec ces vertes frondaisons, ses tapis bleus de clochettes ou à l'automne avec ses feuillaisons dorées puis cramoisies !

Le sujet de ce bulletin sera l'histoire complète de la forêt de Mervent mais surtout également d'en recenser tous les sites, les lieux-dits, le nom de ses chemins et la raison de leurs appellations.

Mes vieilles jambes ne pouvant plus me permettre de l'arpenter comme autrefois, cette fois, je me suis faite seconder, dans cette sorte d'inventaire par des marcheurs émérites de notre commune. Je serrai la tête, ils seront mes jambes ! Merci à Mr Sesboué qui m'a beaucoup aidé.

Et, comme on n'arrête pas le progrès, au cours de leurs multiples ballades ou plutôt leurs prospections, ils seront munis d'un appareil photo mais surtout d'un GPS. Ainsi, chaque site sera recensé et puis ce bulletin sera porté à la connaissance des Merventais et surtout de nos générations futures !

Les vieux forestiers, qui connaissaient la forêt « *sur le bout des doigts* », ne sont plus là ! Certes, ils restent encore quelques Merventais qui la connaissent bien, moi-même j'ai encore dans ma tête tous ces lieux, mais après !!

En fait, ce nouveau bulletin par sa substance et tous ses éléments, sera, en quelque sorte la « **bible de la forêt de Mervent** ».

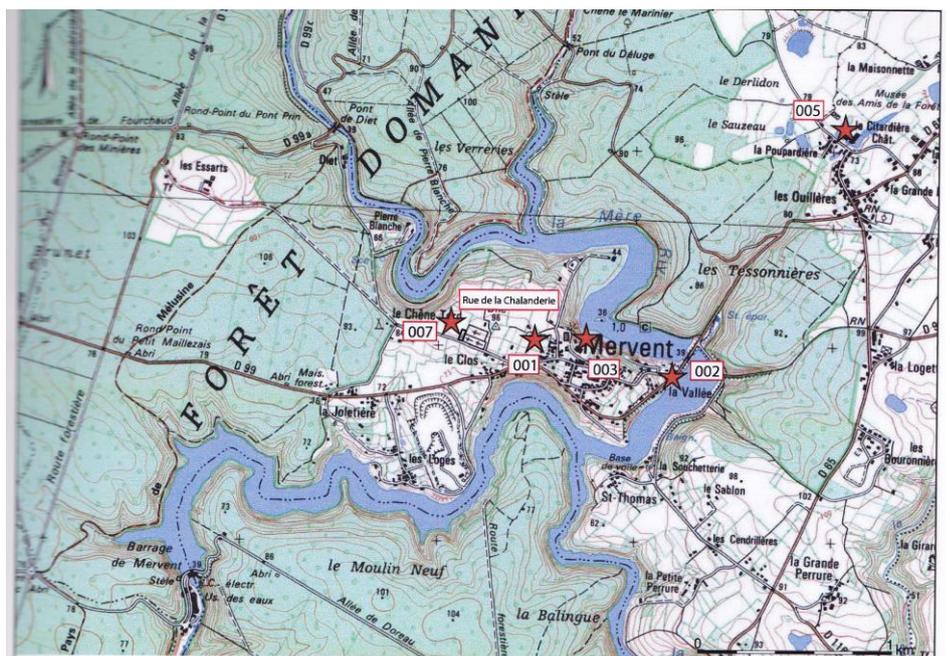
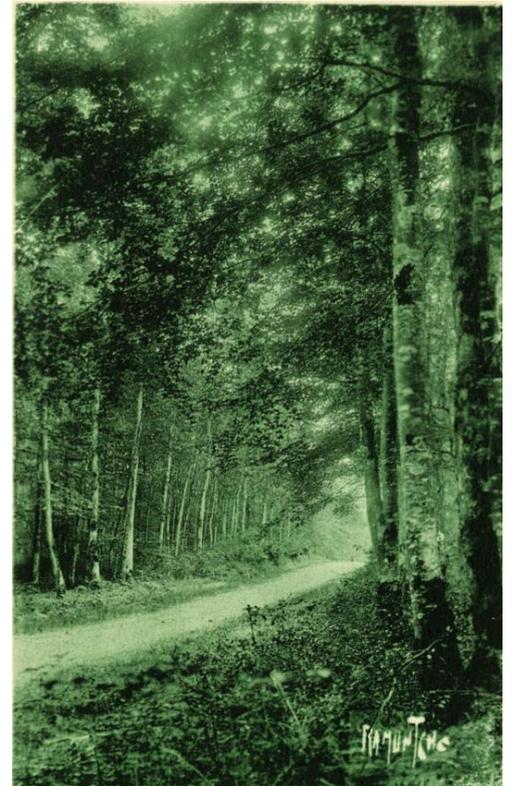
Notre forêt a toujours été là où nous la voyons aujourd'hui !

A l'origine, c'était une « *forêt primaire* ».

Ce n'est plus le cas, puisqu'elle a été abattue et replantée maintes et maintes fois.

Voici un magnifique poème sur la forêt de Mervent qui l'exprime si bien. Mervent et sa

forêt sont un patrimoine à préserver comme l'exprime si bien le poème suivant mais dont je ne connais pas l'auteur : « *Je suis la flamme de ton foyer dans la nuit hivernale
Et au plus fort de l'été, l'ombre fraîche de ton toit.*



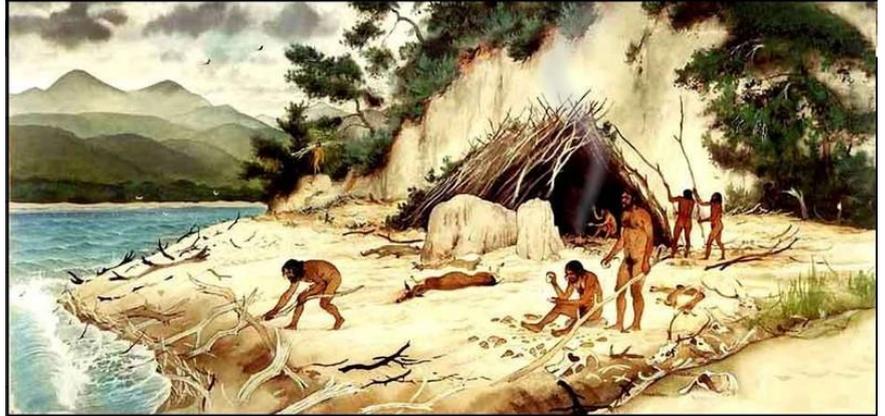
*Je suis le lit de tes sommeils, la charpente de ta maison,
La table où poser ton pain, le mât de ton navire.
Je suis le manche de ta houe, la porte de ta cabane.
Je suis le bois de ton berceau et celui de ton cercueil,
Le matériau de tes œuvres et la parure de ton univers.
Ecoute ma prière, ne me détruis pas... ».*

Mais, avant d'avancer plus loin, il serait intéressant de connaître un peu l'Histoire des Forêts : celle de Mervent, pauvre survivante de la forêt antique, était comparable à toutes les forêts de France (et d'ailleurs).

La préhistoire (jusqu'en -1 000) :

Selon, les archéologues qui sont venus à Mervent pour les fouilles (en 2008 -2009) à côté du cimetière du *Chêne-Tord* et derrière la *Chalandrie*, des celtes présents, au IV^{ème} et V^{ème} siècle, sur les lieux ont détruit la forêt primaire. La forêt existante, aujourd'hui, s'est reformée ensuite !

En France comme en Europe, l'aménagement des forêts remonte à presque 500 000 ans, lorsque quelques chasseurs-cueilleurs se lancent à la conquête de nouveaux territoires de chasse en mettant le feu à d'importantes étendues boisées.



Ces « *paléo aménagements* » constituent les premières modifications par l'homme de la couverture forestière. Au Mésolithique (de -10000 à -5000) les civilisations sont en régression et la **densité de population très faible**. Ce qui ne fit pas souffrir la forêt.

On assiste ensuite au Néolithique (de -5000 à -2500) à une **explosion démographique** (sédentarisation) qui conduit les premiers paysans à poursuivre l'action de leurs ancêtres de l'âge de pierre en procédant aux premiers défrichements des surfaces forestières, tout d'abord à la hache à silex (vers -3500) puis ensuite, à l'aide d'outils de cuivre (âge du cuivre, vers -2500), en bronze (âge du bronze, vers -2000) puis en fer (âge du fer, vers -700). Cela leur permet de y implanter champs, prairies et baraquements en rondin. On estime qu'en -1000, **la majeure partie du territoire est encore boisée**.



La période celtique (-1 000 à -52) :

Au niveau population humaine, cette période correspond à l'âge du bronze et à l'âge du fer. Les innovations techniques sont la roue à rayon, les chariots, les tonneaux, le brassage de la bière, l'utilisation d'engrais et de greffes. On pratique l'élevage du porc, la chasse, selon, à l'auroch, au loup, à l'ours, à l'élan.

Les populations d'alors vivaient beaucoup en forêt. Elles vénéraient des dieux sylvestres, zoomorphes et Esus, dieu de la forêt (dieu artisan, dieu des voyages, protecteur des commerçants, défricheur de forêts et charpentier). Pour ces populations, la forêt forçait le respect et était assez peu exploitée (chasse seulement

surtout). On dénombre sur le territoire français de **60 à 90 cités** (petits royaumes), gouvernés selon un système aristocratique. En ce qui concerne la forêt, des massifs immenses de forêt primaire subsistent encore (*Les carnutes*, forêt allant d'Orléans au Perche ; *Brocéliande* en Bretagne ; *Arduina*, forêt allant des Ardennes à la Lorraine ; le Jura, les Vosges, les vallées de la Saône, de la Loire et de la Seine sont également très boisées).

Et, aux dires des archéologues, la forêt de Mervent qui portait alors le nom celtique « **Maro – Vidua** » ou « *Grande Forêt* » était déjà bien là !

Etendue du **site celtique de Mervent** (lors des fouilles) →

Ceci dit, les Celtes sont de bons agriculteurs et il y a davantage de défrichements qu'à la période précédente. Globalement, la Gaule du nord est moins défrichée que la Gaule du sud (notamment la Provence et l'Aquitaine). Mervent faisait, alors, partie de l'Aquitaine.



On estime, qu'à cette époque, la surface forestière a près de **40 millions d'hectares**, avec un **p. 1986** taux de boisement de 65-75%. Obstacle et rempart à la civilisation, la forêt est aussi une **matrice nourricière** pour des populations qui construisent et se chauffent au bois.

Traces d'une **maison sur le site celtique** de Mervent →

Les premiers habitats, hormis les cavernes, sont des maisons, sortes de cabannes ou de huttes, faites de bois.

Avant de passer à la période gallo-romaine, attardons nous un peu sur le site celtique de notre bourg, qui s'étendait, tout de même, sur plus de 12 hectares. Aucun site de cette époque n'avait été encore découvert dans la région (selon les archéologues présents 2002 puis le 14



avril au 16 mai 2008).

← Fosse ou **silo à grains** sur le site de Mervent

Une occupation du 1^{er} âge du fer a été mise à jour. Elle a révélée un vaste habitat structuré (trous de poteau de maisons, ateliers de poterie, deux silos à grains, foyers, fours, fosses à argile avec une importante mare, un fossé du 1^{er} âge du fer, et enfin un rempart de protection) et une vaste aire de prélèvement de matériaux argileux. Des objets de silex, des tessons de poteries, de nombreux vases grossiers dont un grand vase et une céramique médiévale (abîmés), des résidus de charbon ainsi que de nombreux petits vestiges ont été mises à jour.

← **Poterie** trouvée sur le **site de Mervent**

Donc en gros, sur ce lieu de fouilles, on a trouvé les vestiges d'un grenier surélevé par des poteaux afin que les provisions soient isolées ainsi du sol, plusieurs habitats (maisons) proches mais peu éloignés d'une vaste carrière argileuse, regroupés sur un même site, qui en font une « agglomération », habitat ouvert, et surtout sur une hauteur, du 1^{er} âge du fer.

Les celtes, qui avait une population nombreuse, connaissaient une agriculture florissante, et considéraient leurs forêts comme des espaces sacrés, pleines d'esprits et de diverses créatures. Bon nombre d'entre elles étaient entretenues et pieusement conservées. Le culte que les celtes rendaient aux arbres des forêts et aux chênes en particulier, mais aussi aux massifs pierreux, ont laissé leurs empreintes : *Pierre-Brune, Pierre-Blanche, le Bois de la Dolabre, St-Luc* (*Lucus* ou bois sacré : est un espace libre qu'entoure une enceinte sacrée, au milieu des arbres de la forêt), le *Chêne-Tord*, les *Minières* (lieu d'extraction à ciel ouvert du minerai de fer).

Sur la périphérie de la masse de la forêt de Mervent ont été aussi découvert des objets de l'âge du fer, hache polie, biffaces et éclats de silex comme sur le plateau de **Perrure** (voir bull. n° 53 p. 1434). Les quartzs orifères sont très présents à Mervent mais, pour autant, a-t-on réellement exploité de l'or ?

← Une ferme de l'âge du fer

Une chose est certaine, grâce à ces fouilles, nous savons avec certitude, que notre bourg a été habité par une population celte du 1^{er} âge du fer (et du début du second). Ces celtes vivaient de la chasse en forêt et se procuraient le bois



Mervent : un chantier de lotissement bloqué

Un conflit oppose un promoteur à la Direction régionale des affaires culturelles. A l'origine : 150 pavillons pour l'un, 2 700 ans d'histoire pour l'autre.

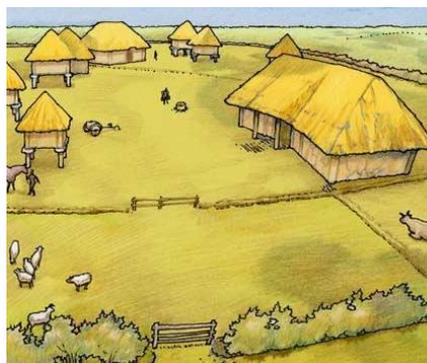


À gauche l'oppidum, le chemin, et le terrain de M. Kluczyk à droite.

A Mervent, « MK homes », promoteur installé depuis peu à Fontenay-le-Comte, aménage un lotissement privé de 150 parcelles sur quatorze hectares, derrière l'ancien presbytère. Emile Bernard, archéologue de la Direction régionale des affaires culturelles, avait mis au jour à cet endroit un oppidum gaulois (forteresse contre les Romains), il y a une quinzaine d'années. Jeudi, Marian Kluczyk, le dirigeant, qui avait commencé un nivellement de passage entre les parcelles de son lotissement, parallèlement à l'oppidum, s'est vu bloquer le chantier par l'Inrap (Institut national de recherches préventives). Selon la Drac (direction régionale des affaires culturelles), le promoteur anglais a engagé des travaux, sans avoir attendu les résultats de l'étude menée par l'Inrap. Or, les

archéologues soupçonnaient sur le site la présence d'une ancienne capitale celte érigée au VII^e siècle avant J.-C. M. Kluczyk s'en est expliqué hier, étonné de la tournure brutale des choses : « Je travaille depuis des mois en lien avec l'Inrap et les services archéologiques de la Drac pour avancer ensemble et ne pas retarder l'échéance des travaux », a expliqué le gérant entre deux avions vers l'Angleterre. « Le 22 novembre dernier était la date butoir officielle des fouilles préventives, et le début des travaux autorisés. Quand mon avocat a signalé aux archéologues n'avoir rien reçu, le lendemain était posée une lettre en recommandé pour repousser l'échéance. » L'Inrap et Marian Kluczyk ont alors signé un avenant le 28 mars

2008, engageant un début de fouilles préventives au plus tard le 14 avril 2008. Le gérant aurait le rapport au plus tard le 27 juin 2008, via le préfet de Région : « Je n'ai jamais rien reçu à ce jour, et quand j'ai téléphoné, on ne m'a pas signalé de trouvailles exceptionnelles, juste quelques morceaux de céramiques. Je n'ai alors pas vu d'empêchement à niveler en surface des chemins de passage. » La commune de Mervent ne sort pas des fouilles préventives, puis qu'en janvier 2003, c'est un « petit Alésia » qui a été découvert derrière le cimetière, sur le lotissement communal, sans doute un rempart gaulois du IV^e siècle avant Jésus-Christ et des structures dans le sol, probablement les rares restes d'une demeure princière.



nécessaire pour construire mais aussi pour leurs fours et leurs foyers. Mais, surtout, ils recherchaient la **p. 1987** présence de l'eau.



← Un des massifs forestiers de Mervent : **Pruneau**
L'eau est tout autour du site que les celtes s'étaient choisis autrement dit sur ce plateau, un peu en arrière du bourg actuel. Deux rivières entourent le promontoire où ils se sont installés : d'un côté la rivière *Mère* grossie par un énorme ruisseau appelé le *Vent*. Ces deux affluents viennent enfler la rivière *Vendée*. Tout autour ce n'est que forêt. Bien sûr, cette civilisation antique va perdurer.

La période gallo-romaine (-52 à 500) :

La période gallo-romaine commence à la victoire de César sur les Gaules. Au moment de l'invasion romaine, la Gaule est qualifiée de *chevelue* (boisée). César pacifie ensuite la Gaule, la sépare en provinces, construit des routes. La période gallo-romaine correspond à une certaine **prospérité économique** et à une **augmentation de la population**.

Le celte (la langue) est délaissé au profit du bas-latin, les druides sont chassés. Les Romains de l'Antiquité avaient placé les forêts sous la protection d'un dieu auquel il a été fait référence précédemment : *Janus Foresta*.

D'autre part, il y a la création d'un **cadastre** : ainsi, il n'y a plus de terre sans propriétaire. On distingue à cette époque deux grands types d'occupation de l'espace : Le *saltus* ou zone cultivée, il correspond à un tiers voire à la moitié du territoire. Il est subdivisé en domaines (*fundus* gallo-romain) de quelques centaines d'hectares, où l'on vit en autarcie.

L'évolution d'un *fundus* donnera une villa franque, puis une paroisse et enfin une commune. Le *saltus publicis*, appartenant à l'empire (fisc impérial). Ces terres boisées correspondent à de grands massifs forestiers (en tout, environ 30 millions d'hectares). Mais la forêt primitive est parcourue par des voies romaines et est donc en voie de morcellement. Toutefois, elle est assez peu touchée par l'activité humaine. D'autre part, l'essartage (défrichement, notamment par le feu, comme pour les *Essarts* de la forêt de Mervent), mais le pâturage des troupeaux de moutons et de chèvres dégradent fortement la forêt. A la fin de la période gallo-romaine, les grandes invasions commencent et entraînent non seulement un arrêt des défrichements, mais également un **bref retour de la forêt**.



La période franque (V^e au IX^e siècle) :

Après les invasions (Wisigoths, Burgondes, Francs, . . .), un nouvel ordre s'installe. Pendant la période gallo-romaine, les forêts du *saltus publicis* étaient passées de *res nullius* (n'appartenant à personne) à *res publica* (bien de l'empire). Elles deviennent pendant la période franque des **biens royaux** *silva regia* (le terme *foresta* apparaît alors). Les *fundus* se transforment en **villas franques**. Elles sont gouvernées par un seigneur laïc ou ecclésiastique. Pendant cette période, les rois cèdent à leurs vassaux ou au clergé, des parties du domaine royal : *silva regia*, pour asseoir leur pouvoir. Cette période est marquée par une hégémonie croissante de l'église qui est alliée au royaume. Le nombre de **monastères** augmente considérablement et on en dénombre environ 900 en l'an 900. Ces moines,



notamment les Bénédictins, sont d'importants défricheurs. Sous Charlemagne apparaissent les premiers fonctionnaires chargés de la surveillance du domaine forestier royal (surtout pour la chasse). On estime à cette époque que la forêt couvre environ **60% du pays** (25 à 30 millions d'hectares), la population restant stable autour de 8 à 9 millions d'habitants.

← **La féodalité (IX^e au XIV^e siècle) :**



Néanmoins, on assiste à un grand défrichement, en Normandie, lorsqu'en 1066, Guillaume Le Conquérant fait construire une flotte en prévision de l'invasion de l'Angleterre au cours de l'été ; sous ses ordres, 750 bateaux sont construits. Des milliers d'arbres sont abattus, fendus en planches qui sont ensuite assemblées pour construire les vaisseaux.

Tapiserie de Bayeux →

Cette époque correspond également à la période des croisades (Geoffroy I^{er} de Lusignan, seigneur de Mervent, participe aux croisades et est même présent à la bataille de St-Jean d'Acre voir bull. n° 46).



Il y a une montée en puissance des grands **seigneurs féodaux** et ecclésiastiques au détriment du pouvoir royal (duchés de Normandie, de Bourgogne, d'Aquitaine ; Comtés de Flandre, de Champagne, de Tours, . .). Le royaume de France est très réduit autour de Paris. C'est aussi la période des créations des « *granges* », des « *prieurés* » et des premières églises (voir bull. n° 54) et on bâtit à cette époque les églises romanes, puis les cathédrales gothiques. Une baisse de la prospérité aux alentours de l'an mil permet à la forêt de regagner un peu de terrain, mais la montée en puissance de l'église (ordre des Cisterciens et des Chartreux, notamment) encourage de nombreux défrichements.

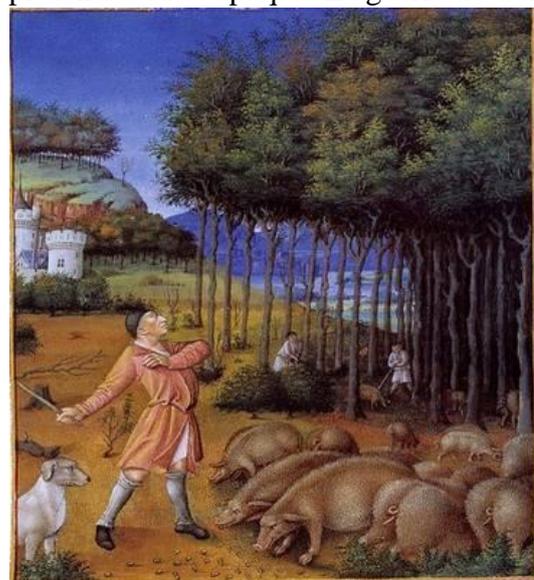
Geoffroy I^{er} de Lusignan seigneur de Mervent →

De même, les seigneurs locaux possesseurs de la *foresta* attirent les colons pour asseoir leur puissance. Outre les aspects économiques, les aspects sociaux interviennent également dans les défrichements.

En effet, au Moyen-âge, **défricher, c'est civiliser**.

C'est faire triompher la foi et faire reculer une **forêt inquiétante** où les gens des bois (bûcherons, charbonniers, même les verriers . .) ont mauvaise réputation. Les défrichements conduisent à une diminution importante de la surface forestière et on estime qu'entre le XI^e et le XIII^e siècle, **30 à 40 000 hectares de forêt sont défrichés tous les ans** (ce sont les plus grands défrichements qu'a connus la France).

Au XIII^e siècle, on estime que la forêt française ne couvre plus que **13 millions d'hectares** (soit un taux de boisement voisin de 25%) et que 40 millions d'hectares servent à l'agriculture. La **pénurie de bois** est déjà bien présente à cette époque. La guerre de Cent-ans et les désordres qu'elle occasionne, heureusement, permet à la forêt de regagner un peu de terrain à la fin de la période médiévale.



← **Pâturage en forêt à l'époque médiévale**

Ainsi, la forêt, espace infini et sans maître, devient territoire approprié et circonscrit. Elle ne sert plus qu'à assurer les **besoins vitaux** des paysans, elle relève aussi d'une logique de **privileges** réservés aux seigneurs et au roi. Des règles juridiques définissent des droits d'usages et restreignent peu à peu l'accès aux bois. Le pâturage (la *glandée* consistait à laisser les porcs se repaître librement de glands), le prélèvement de bois ou de gibier sont **limités**, le droit de chasse est accordé aux seuls seigneurs et les vilains sont cantonnés à la *sylva communis*. Il n'existe cependant pas encore de textes ni d'autorité commune, la plupart des usages étant réglementés localement. Dans le Nord-ouest, les seigneurs **donnent de la terre boisée** aux vilains. Ailleurs, notamment dans l'Est, ils accordent des droits collectifs : c'est la naissance des **forêts communales**.

Pour finir, on peut dire que c'est au cours de cette période que **se façonne de manière quasi-définitive le paysage français**. Même si ensuite la surface forestière va évoluer par augmentation ou diminution, on reconnaît dès cette époque les grands massifs que l'on retrouve encore aujourd'hui.

Du XIV^e siècle à Colbert : cette période correspond, après les troubles de la guerre de Cent ans et l'épidémie de la Peste Noire, à une reprise très nette de l'activité forestière.

En effet il y a à nouveau des défrichements (XVI^e siècle) pour fournir de **nouvelles terres** pour l'agriculture et répondre à de **nouveaux besoins** (forges, verreries, briqueteries, salines, mines, construction navale . .).

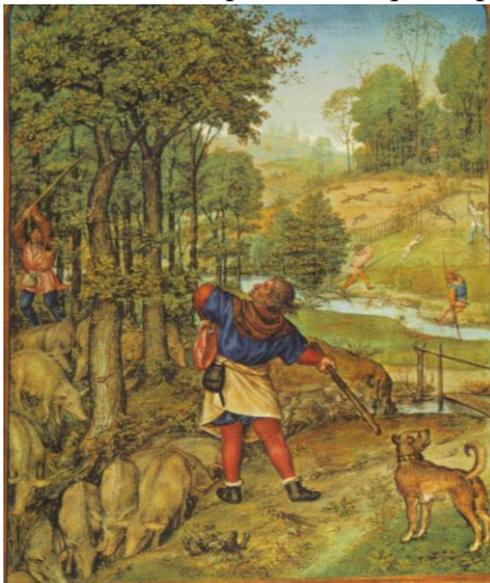
D'autre part, bien que théoriquement réglementé, le **pâturage** en forêt provoque de gros dégâts, **p. 1989**



notamment dans les jeunes taillis. La forêt, avec l'herbe des sous-bois, ses feuilles fraîches, ses jeunes pousses, est un élément important pour le « *pacage* », permis grâce à un « *droit de pacager* ». Bientôt, on peut y mener paître les animaux mais sous haute surveillance. Les chevaux, les ânes, les mulets, les vaches, les chèvres s'y nourrissent constamment tandis que les cochons s'y gavent de glands et de faines.

Si les pénuries et les actes de mauvaise gestion (coupes abusives) étaient déjà à craindre à la période précédente, des siècles d'abus, de surexploitation et de pillage font de cette période celle des **pénuries graves** et des **pillages** qui vont avec !

Durant la période franque, le pays était en grande partie couvert de forêts et les rois ne songeaient alors



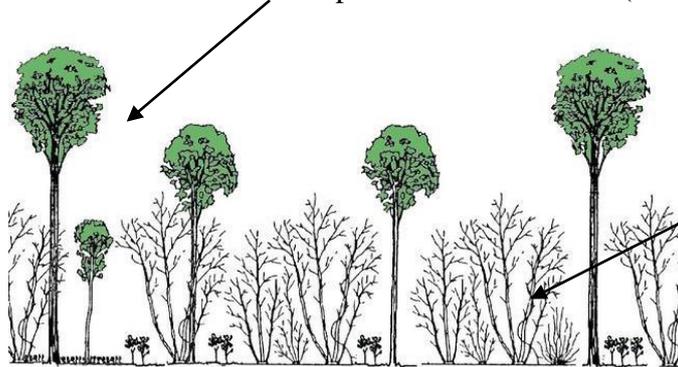
qu'à protéger le **gibier** qui s'y trouvait. De l'essor démographique du XII^e siècle résulte alors un grave déséquilibre entre les hommes et la forêt aussi, peu à peu, si le gibier constitue toujours un grand pôle d'intérêt, la forêt elle-même retient l'attention. Le **pouvoir** va donc prendre une série de mesures (ordonnances) pour restaurer les forêts françaises.

← Le **pacage** en forêt

Le bois est, au début du Moyen Âge, le principal combustible et matériau de construction, disponible aisément à proximité immédiate et facile à transporter par flottage. Au XII^e siècle apparaissent des forges hydrauliques très gourmandes en bois : pour obtenir 50 kg de fer, il faut 200 kg de minerai et vingt-cinq stères (m³) de bois : en quarante jours une seule charbonnière déboise une forêt sur un rayon d'un kilomètre. Au XIII^e siècle, le bois se raréfie et se renchérit du fait des défrichages intensifs réalisés en Occident depuis le X^e siècle. D'autre part, la forêt menace de ne plus remplir son rôle nourricier pour la population, et de

terrain de chasse pour la noblesse. Les autorités prennent donc des mesures pour mieux contrôler les défrichages, ce qui contribue encore à augmenter les prix. Le renchérissement du bois conduit à une utilisation plus systématique de la pierre pour la construction et du charbon comme combustible industriel.

Pour ce qui est des modes de traitement de la forêt : au XIII^e siècle, on a à la fois du **taillis** à courte révolution et de la **futaie** plus ou moins fureté (c'est-à-dire plus ou moins jardinée) avec des coupes rares et

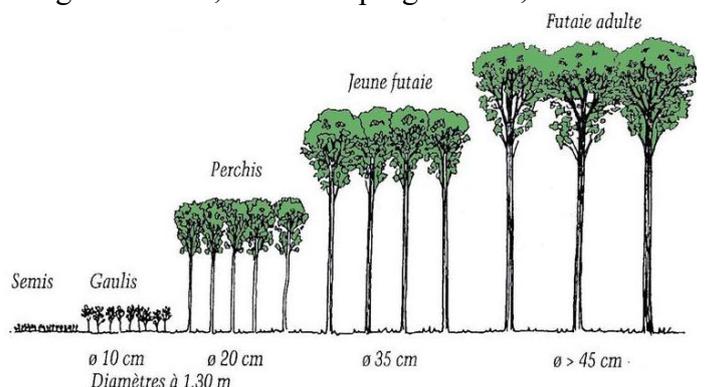


irrégulières ; au XIV^e siècle, la pression exercée sur les forêts conduit à mettre en place des coupes par contenance, de proche en proche (méthode appelée ensuite *tire et aire*).

La futaie est un peuplement constitué de tiges provenant du développement de semis issus de graines (ou de boutures pour les peupliers). Sur la parcelle, tous les individus ont le même âge et quasiment les mêmes dimensions. Six stades de croissance identifient l'âge de la futaie : semis, fourré, gaulis, perchis, jeune futaie et futaie adulte.

Des règles de culture particulières sont appropriées pour chaque stade : dégagements des semis contre les espèces indésirables, dépressages, désignation des tiges d'avenir, éclaircies progressives, régénération sont autant d'opérations qui se succèdent pendant la vie de la futaie.

Chaque stade de croissance donne des produits spécifiques, qui varient selon l'âge et la dimension des arbres : le **gaulis** : pour le bois de chauffage, le **perchis** : pour les piquets de bouchots (culture des moules), la **futaie** : selon, que celle-ci est dite « *jeune futaie* » ou « *futaie adulte* » pour les sciages de charpente,



menuiserie et ébénisterie, tonnellerie selon les diamètres et les essences.

p. 1990



La futaie est le régime qui permet de récolter les plus beaux produits.

C'est au XIII^e siècle qu'apparaît l'appellation « *Eaux et Forêts* », dans une ordonnance de 1219, à la demande du roi Philippe II Auguste. Cette ordonnance porte sur une réglementation de l'exploitation et des ventes du bois. Le premier aménagement forestier, connu, date de 1230.

← **Futaie de Mervent** sous la neige

Les deux premières **ordonnances royales** traitant spécifiquement des eaux et forêts sont celles de Philippe-Auguste, à Gisors en novembre 1219, réglementant la vente des **coupes de bois** dans les forêts de la Couronne, et celle de Louis VIII, à Montargis en 1223.

en 1280 interdisant la paissance des troupeaux et celles de Philippe-le-Bel, en 1291 puis en 1309, **créant les**



Elles seront suivies par celles de Philippe-le-Hardi, en 1280 interdisant la paissance des troupeaux et celles de Philippe-le-Bel, en 1291 puis en 1309, **créant les Maîtres des Eaux et Forêts**, chargés de faire respecter les ordonnances du roi et les droits d'usage, et de délivrer les autorisations de ramassages du bois.

← **La futaie de Pruneau**

Ces premiers « *forestiers publics* » : le sergent-royal, assurent avant tout un pouvoir répressif, les considérations techniques sur la gestion des forêts n'étant encore que balbutiantes. Leur rôle sera précisé en 1318 par Philippe V et en 1326 par Charles-le-Bel.

En 1340, les coupes réglées sont généralisées : leur importance et leur emplacement sont planifiés. C'est aussi à partir de cette date, que les coupes porteront le nom de « *Triage* », de « *Mareau* » ou de

« *Tènement* ». Les triages, sur la forêt de Mervent, sont au nombre de 42 (ou 43 selon), que nous reverrons très en détail lors de l'arpentage de 1735.

Le triage correspond également à la plus petite cellule administrative d'une forêt mais aussi à la superficie du domaine surveillé par un garde forestier. Néanmoins, un garde n'a pas moins de 4 à 5 triages qu'il doit alors contrôler tant sur le plan sylvestre que pour les délits, fort nombreux, qui peuvent s'y commettrent (



ce que nous verrons plus loin). De plus, ces triages porteront des noms bien précis en fonction de la nature du sol, de l'environnement, etc. : comme les triages du *Petit-Barot*, de *Saint-Mandé*, de la *Montrée-Madame*, de la *Montrée-du-Château* ; ce sont ceux qui touchent le bourg, etc. . .

Leurs appellations remontent à 1240 au moins si ce n'est encore bien avant pour d'autres !

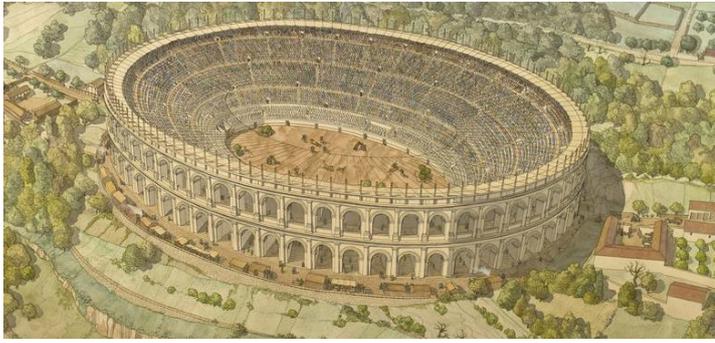
L'ordonnance, de mars 1515 par François 1^{er}, reprend ce qui existait déjà. Néanmoins, trois autres ordonnances traitent de la conservation des forêts, dans l'intérêt public. Les gens qui exercent leur droit d'usage sont toujours aussi dangereux, de même que ceux qui utilisent le bois pour les constructions par exemple, mais un autre danger pénètre les consciences : la **promiscuité**. Le seul fait de vivre ou d'effectuer certains travaux près des forêts est dangereux (éventuellement en cas d'incendie) pour celles-ci. C'est pourquoi l'ordonnance de janvier 1518 défend aux officiers « *de ne permettre dans les forêts aucun établissement de tuiliers, forgerons, potiers, verriers, ni aucun atelier de*

cercliers, tourneurs, sabotiers, ni de laisser extraire aucune terre des mines, du bois et faire des cendres ». Des amendes sont encourues pour ces délits !

L'ordonnance de 1537, elle, est relative aux hautes futaies appartenant au corps ecclésiastique. Le *couvent des Robinières* (**GPS** 46° 34' 02'' N - 0° 43' 06'' W ci-contre à droite), situé proche de la *futaie de la Mocquetière*, était un bien appartenant aux religieux. Les moines de ce couvent ont façonné le paysage alentour bien avant que ne soit appliqué les ordonnances dont nous venons de parler (voir bull. n° 53 la *Cornelière* p. 1437, 1441, 42).



Revenons, d'abord, beaucoup plus loin en arrière et revoyons le contexte social du moment. **p. 1991**



A l'origine, sous la période celte, notre forêt de Mervent s'appelait donc « *Maro Vidua* » autrement dit en celte la « *grande forêt* ». Comment se présente-t-elle alors ? Elle est probablement plus vaste, plus vierge, et naturellement elle est utilisée par les autochtones du moment !

← Les **arènes** romaines de Poitiers (détruites au Moyen-Age)
Les premières grandes invasions, qui commencèrent vers l'an 260-270 et qui furent à l'origine de la chute de l'empire romain (voir bull. n° 46

Château de Mervent p. 850,51), ne posèrent probablement aucun préjudice à la forêt tant elle était impénétrable ! Ces incursions, qui s'étalèrent encore sur plusieurs siècles, firent régresser tout le système établi par Rome.

L'Aquitaine, dont faisait partie Mervent et sa forêt, appartient (584-631) d'abord aux rois mérovingiens, puis jusqu'en 959 aux rois carolingiens. Vers l'an 700, suites aux premières invasions, le pays était au plus bas point : les cultures régressent, la forêt reprend du terrain recouvrant même les plaines de Fontenay. Puis, en 711, les Sarrazins envahissent une partie du pays arrivant jusqu'à Poitiers où ils sont défaits en 732 par Charles Martel. Sur le retour, ils saccagent le Poitou (qui comprend alors : la Vendée, la Vienne, les D.Sèvres, la Charente-M. plus une partie de la Hte-Vienne et de la Charente – voir bull. n° 3).

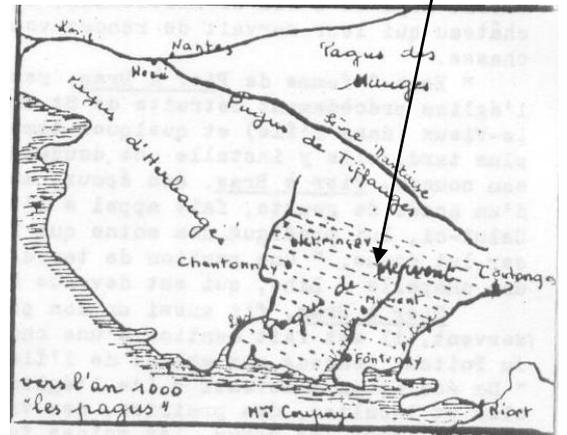
Néanmoins, dès 778, un duc d'Aquitaine avait été nommé par Charlemagne ; ce n'est qu'en 959 que Guillaume III dit « *tête d'étope* » (+ 963), aussi comte de poitiers, est qualifié « *comte du duché d'Aquitaine* » (le duché et le comté demeureront entre les mains de ses descendants).

Son successeur et fils, en 972, fait un don aux moines de Maillezaïs, notamment, les « *revenus et cens, Do ecclésiast Maroventi* (de l'église de Mervent), *des bénéfices des terres cultivables et incultes, des prairies, des vignes, des forêts et des moulins* ».



← **Guillaume « tête d'étope »** et son épouse **Adèle de Normandie**

A ce moment-là, au Xème, notre petite cité est signalée « *in pago Matreventum* », c'est le pays de Mervent, puis au XIème « *Vicaria Marevennis* » (une *viguerie* est une circonscription administrative judiciaire) et « *in Castro Metroventi* » (avec la présence d'un château), puis au XIIème « *Marvientum* » et « *Mayreventum* » ; enfin au XIIIème, une multitude de noms : *Marevens, Mater Ventum, Matreventis, Mare Ventum, Mairventum, Mairevent, Merventum, Mervant, Melvent*, puis encore au XIVème, de *Mayre Vento* et de *Marevento*, puis au XVIIème de *Majori Vento* et *Mervant* et enfin au XVIIIème *Merevant*. Les formes du type *Mater Ventum* et *Mare Ventum* montrent que la **remotivation** (qui est le fait de redonner du sens à un mot dont le sens originel s'est perdu) de *Mère* (de la rivière *Mère* qui coule aux pieds de la cité) – et *Vent* (d'un affluent nommé *Vent – Vend* signifiant de « *noires montagnes* ») remonte au XIIIème siècle ; pris au pied de la lettre, on peut penser qu'alors l'épaisse forêt qui borde la rivière laquelle entoure la cité, a pu donner par remotivation le nom qu'on lui connaît aujourd'hui (voir : Noms de lieux de la Vendée 1998 par Jean-Loïc Le Quellec Dr en ethnologie).



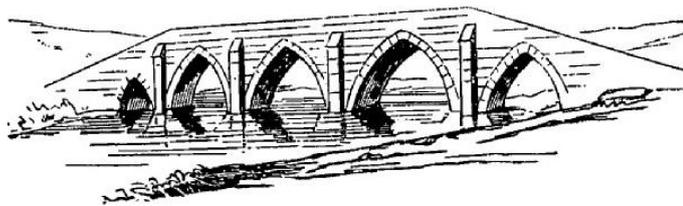
On ignore qui, avant le Xème siècle, est à la tête de la localité de Mervent, fief dominant d'où relevaient plus de 120 sous-fiefs (voir liste bull. n° 4). B. Fillon faisait une remarque qu'il est intéressant de citer ici « *Toute la population disséminée dans l'espace limité par la Vendée, la Longèves, la vallée de Sérigné et le Bocage qui commence à Pissotte, formait à cette époque reculée une petite agrégation dont Fontenay était le point central possédant ses lieux de réunion religieux et civils, qui se rattachaient à un autre d'un ordre supérieur ayant Mervent pour chef-lieu* ».

Ce que l'on sait, c'est que le comte de Poitiers, Guillaume « *Tête d'étope* » (+ en 963 âgé de 48 ans), fit, en 942, don du pays d'Herbauges (dans lequel se trouve « *in pago Matreventum* » - Mervent), et de celui de Tiffauges à Alain Barbetorte, duc de Bretagne en échange d'une aide armée. Néanmoins, peu après, il rentre en possession de ses anciens territoires. On peut aussi presque assurer qu'il en a visité les cités et par conséquent probablement, au passage est allé chasser dans la forêt du « *pago Matreventum* » et aussi dans la petite place voisine « *Volventus* » où comme à Mervent se trouve un petit



« *castrum* » (ce castel, aujourd'hui ruiné, est situé, en hauteur, sur la rive gauche de la rivière *Mère* ; ce lieu-dit porte **p. 1992** toujours le nom de « *Petit-Château* » de Vouvant). Le *castrum* « *Castro Metroventi* » et celui du « *Petit-Château* » de Vouvant appartiennent alors à la famille Chabot, en la personne de Pierre Iè, probablement un fils illégitime de Guillaume « *Fier à bras* ». Pierre Iè Chabot est viguier de Mervent (voir bull. n° 46).

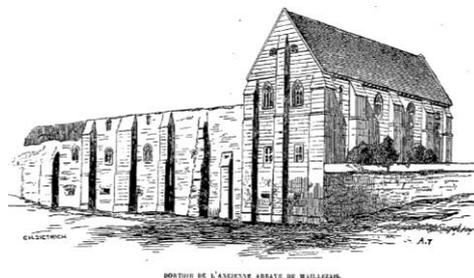
Le **Pont roman** de Mervent (Congrès archéologique) 1864 →



A la mort de Guillaume III dit « *tête d'étaupe* », son fils, Guillaume IV dit « *Fier à bras* » (+ 995), vient aussi sur

ses possessions et tombe sous le charme d'un éperon rocheux entouré sur trois côté par une rivière, qu'il découvre, selon la légende, lors d'une chasse tumultueuse. C'est alors que le comte-duc prend conscience de la position exceptionnelle et stratégique du lieu, promontoire rocheux boisé situé dans un méandre cerné sur trois côtés par la rivière *Mère*. C'est également à cette époque qu'il entame la fortification des marges nord-ouest de l'Aquitaine pour contenir les incursions Normandes (en effet, les Normands pendant près d'un siècle avaient fait de l'île de Maillezais un de leurs principaux repaires) remontant les vallées des rivières de la *Vendée* et de la *Mère*, et afin d'y contrôler la grande barrière forestière de Vouvant et Mervent. En effet, ces terres « *ingrates et plus accidentées du massif ancien* », situées au nord du territoire, dirigé par le nouveau comte-duc, sont peu occupées.

Aux alentours de l'an mil, *Guillaume Fier-à-Bras*, duc d'Aquitaine, décide donc d'édifier un château, nommé « *Château-Neuf* », ainsi qu'un ensemble monastique sur le site de Vouvant, lui permettant d'asseoir son autorité sur le Bas-Poitou. La construction du château de Vouvant (sur la rive droite de la rivière *Mère* et en face du *Petit-Château*) semble également avoir vocation à remplacer le *castrum* de Maillezais détruit entre 1007 et 1011. En fait, son fils Guillaume « *le Grand* » et l'abbé Théodelin, alors en place à Maillezais, entreprennent la construction du nouveau château.



Les **dortoirs** de l'abbaye de **Maillezais** →

Entre 1140 et 1150, la seigneurie de Vouvant-Bourg passe aux mains de la famille de Lusignan par le mariage de Bourgogne de Rancon avec Hugues VIII de Lusignan. Il semble que la dot associée à ce mariage soit le château de Vouvant. Apportée en dot, Vouvant entre donc dans la famille de Lusignan, mais les chartes précisent que Bourgogne de Rancon reste la propriétaire légitime de la forteresse, le « *Chasteau-neuf* ». Elle le transmettra à son troisième fils Geoffroy I^{er} de Lusignan.



Avec le consentement de sa mère, Geoffroy donne des droits à l'abbaye de L'Absie sur le territoire de Vouvant « *dans le fief de Thibaud Chabot* » (l'acte est rédigé à Vouvant en avril 1169). Cela indique donc que la famille Chabot tient des droits sur Vouvant à cette époque. Il s'agit de la seigneurie du *Petit-Château* de Vouvant (d'ailleurs, le « *Chasteau-neuf* » et le *Petit-Château* ne seront réunis qu'au XVIIè).

← La **Tour Mélusine** du Chasteau-neuf de Vouvant

Avant 1200, Geoffroy I^{er} de Lusignan (né vers 1150 et mort en 1224 selon d'autres sources que celles que j'avais donné dans le bull. n° 46) épouse Eustach(i)e Chabot (née vers 1160 et décédée en 1229 – **Erratum** : dans le bull. n° 46, selon B. Ledain, il est dit que Eustage Chabot est décédé en 1200, en fait ce serait 29 ans plus tard). En effet, Richard Cœur de Lion aurait donné la main de la riche héritière Eustach(i)e Chabot à Geoffroy I^{er} en récompense de son courage en Terre-Sainte.

Ce mariage a très probablement permis de réunir le fief de Mervent (et son *castrum*) et les deux fiefs de Vouvant (avec le « *Petit-Château* » et son « *Chasteau-neuf* »), cependant même que la famille Chabot reste encore longtemps propriétaire de la seigneurie du *Petit-Château* de Vouvant jusqu'au XIV^e siècle. C'est également à la suite de ce mariage que naît la seigneurie de Vouvant-Mervent, issue de l'association des deux seigneuries de Vouvant et de Mervent.

Déjà, du fait de la présence des Chabot seigneur au *Petit-Château*, la forêt de Vouvant est attestée dès 1059 sous les noms « *Volventis silva* et *Vulventis silva* ». Alors, depuis quand n'utilise-t-on plus pour notre vieille sylve, son patronyme originel « *Maro-Vidua* » ?

Arthur de Richemont →

Après les Lusignan, père et fils jusqu'en 1248 (leur blason est au fronton de l'église de Mervent bull. n° 54), ce seront les Parthenay jusqu'en 1271 (leur blason est également au fronton de l'église de Mervent bull. n°54) puis de Richemont jusqu'en 1458, puis Dunois de 1458 à 1468 et



vers 1500 un nouveau blason est donné pour les seigneuries jumelles de Mervent-Vouvant, « *ung escu p. 1993 burelé d'argent et d'azur à deux serpents de gueullés* » (p. précédente), par ses descendants les Longueville jusqu'en 1694 où ces deux cités font retour à la Couronne.

Ce massif forestier portera plusieurs appellations au fil du temps : Forêt Royale de Vouvant, Forêt Impériale de Vouvant, puis en 1965, massif forestier de Mervent-Vouvant, à la suite de la création de l'Office national des forêts. Enfin, le nom de Mervent est rétabli, ce qui est plus juste puisque, 25 % seulement fait partie du territoire de la commune de Vouvant (519 ha).



Remontons à l'époque celte où notre forêt s'appelait bien « *Maro Vidua* » (nom qui a été donné, sur ma suggestion, à l'école actuelle de Mervent).

Le sol de la région du Poitou renfermait, jadis, des minerais exploités pour certains dès la préhistoire ; les gisements de minerai de fer sont les plus répandus. Les nombreux trafics commerciaux entraînaient dès l'Antiquité des échanges à grande échelle.

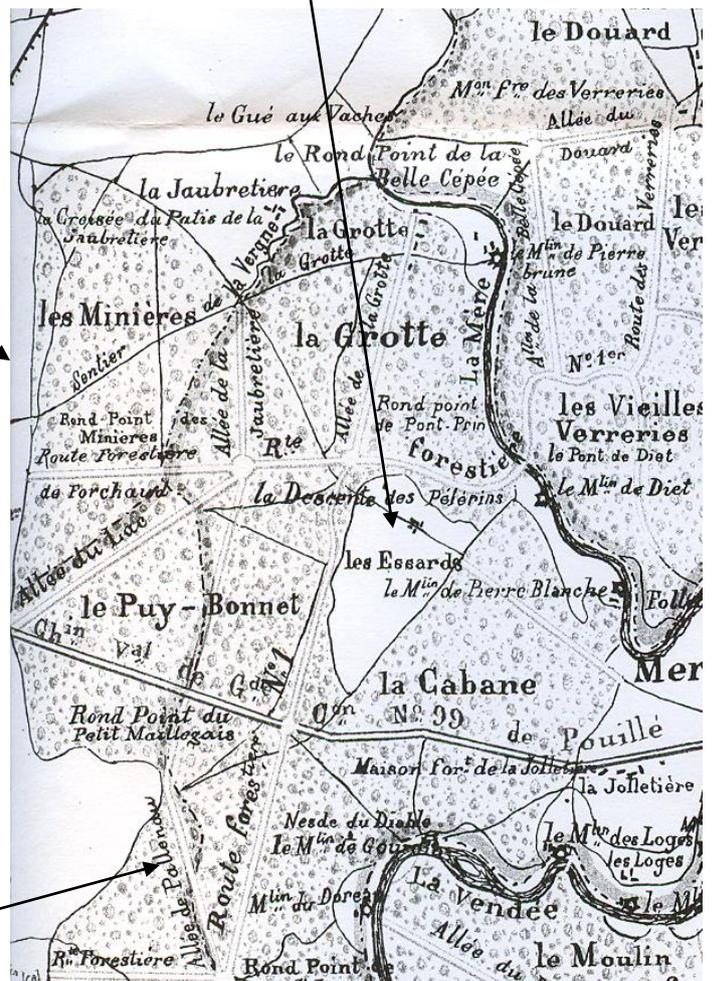
En Poitou, le fer est exploité ici et là, souvent très artisanalement depuis la préhistoire.

L'exploitation se poursuit aux époques dites gallo-romaines (le fer est par excellence le métal de la Gaule romaine) et médiévales. Il n'a jamais été signalé, plus particulièrement, au sein de notre forêt des sites ; pourtant certains toponymes évoquent fortement la présence de minières qui auraient été exploitées à ciel ouvert (par E. Bernard archéologue). Des noms de tènements, en forêt de Mervent sont à considérer plus attentivement : Les **Hautes Minières** (GPS 46°31'58"N - 0°47'27 " W - pourraient dater du VI^e et le V^eme av. JC), les **Minières des Essarts** (GPS 46°31'54 " » N - 0°47'06" W qui, en 1701 à la suite d'un incendie prirent le nom de **Minières Brûlées**), les **Minières du Poiron** ou **Basses Minières**, et enfin d'autres, probablement, en haute forêt non loin du **couvent des Robinières**.

La forêt, est un élément fondamental lorsque l'on découvre un « *gîte métallifère* » car un manque de forêts, donc de combustible, ne permet pas l'exploitation. Hélas, ces industries, même primitives, vont énormément contribuer à la régression de vastes massifs forestiers. On met en place une mine à ciel ouvert lorsque le minerai se trouve relativement proche de la surface (un à deux mètres). Si les couches de minerai ou hydrocarbures recherchés affleurent à flanc de colline, la mine peut entamer les couches à exploiter à partir de ce point.

La plupart des **mares forestières** (que l'on trouve encore aujourd'hui) sont des fosses d'extraction de minerai, mais toutes les mares ne sont pas des fosses d'extraction et toutes les fosses ne sont pas inondées. Elles se caractérisent par des pentes très douces et une faible profondeur. Elles peuvent atteindre quatre-vingts mètres de longueur, mais la plupart sont plus petites. Beaucoup s'assèchent l'été. Quelques-unes, sur un sous-sol perméable, sont sans eau toute l'année.

En forêt de Mervent se trouvent des mares plus ou moins grandes ainsi (de haut en bas) : le **Douard** GPS 46° 32' 49" N - 0° 45' 53" W en possède plusieurs, puis plusieurs autres se trouvent tout près du **Rond-Point du Petit-Maillezais** (46° 31' 22" N - 0° 47' 18" W appelé aussi Rond-Point des **Minières des Essarts**), une mare aussi aux **Essarts**, et enfin dans les **Minières du Poiron** ou **Basses Minières** se trouve la **mare du Palneau**. D'ailleurs, cette mare alimente le petit « *ruisseau du Palneau* » qui se jette, entre les maisonnettes du « *moulin de Doreau* » (voir bull. n° 26 Doreau), dans la rivière **Vendée**. Le minerai de fer est un minerai pauvre appelé « *alios* » qui se constitue par transport, sous l'action des eaux, et agrégation, des molécules d'oxydes, présentes en grandes quantités dans les couches argilo-sableuses du sous-sol local. Il se trouve souvent à faible profondeur ce qui rend son extraction plus facile. Il se présente sous la forme de rognons



ou de plaques. Une gangue sableuse enferme un matériau habituellement noir : un agglomérat d'oxydes p. 1994 de fer et d'impuretés : un rognon (voir ci-dessous).

Les agrégats sont donc extraits par les « mineurs » puis ils sont réunis en amas, et constituent alors des ferriers. Ensuite, ils passent entre les mains des « trieurs » pour le broyage : le minerai est concassé en fins granules afin de faciliter sa réduction, grâce à des meules à bras en porphyre.



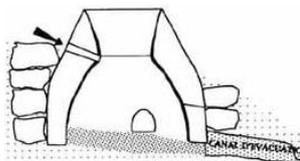
← Extraction à ciel ouvert au Moyen-Age

Puis, entre celles du « fondeur » dont le travail consistait à tirer le métal du minerai, la réduction, par une première cuisson du minerai dans un foyer, dans des fours à bas fourneau (ci-dessous). Ce procédé permet d'affiner le métal en supprimant l'oxygène présent naturellement dans le minerai. Il permet de le sécher, d'en éliminer certains composants chimiques et de le « fragiliser » et surtout d'en éliminer des déchets, appelés scories.

La fusion du minerai est réalisée dans un four en empilant des couches alternées de minerai concassé et grillé avec du charbon de bois fourni par la forêt.

Les températures atteintes, de l'ordre de 700 à 1000 degrés, provoquent la combinaison des atomes d'oxygène présents dans les

molécules d'oxydes avec ceux du carbone du charbon. Des oxydes primitifs, il ne reste



que le fer.

Par contre, on ne peut s'imaginer la quantité de charbon de bois utilisé pour ce processus ! Et, le nombre de bûcherons ! D'ailleurs, les bûcherons, les mineurs, les fondeurs, les forgerons etc. demeuraient sur place vivants dans de simples cabanes. Les charbonniers, qui avaient élu domicile au cœur même de la forêt, abattaient les arbres qui, entassés, recouverts de terre et carbonisés à 300 ou 400 degrés, se transformaient en charbon de bois. La plupart du temps indépendants, ils vendaient leur production au maître de forge. Le village des **Guillottières** (p/sse de Vouvant) était renommé pour ses regroupements de charbonniers.

← Fabrication du charbon de bois

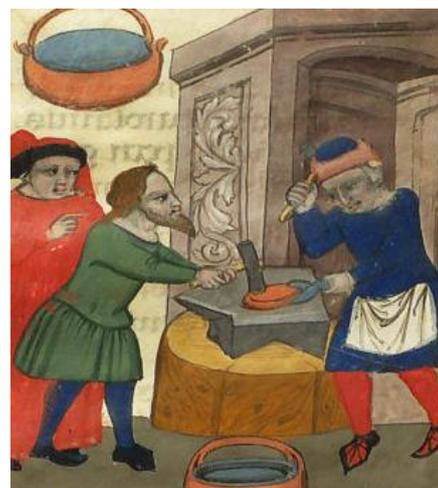
De cette première opération de fusion du minerai, qui durait une dizaine d'heures, on tirait une masse incandescente de fer, de la grosseur d'un poing, appelée alors la « loupe ».

Nous pouvons retrouver avec plus de précision, le lieu de ces installations grâce à l'indication de ce mot « loupe » comme

« fossa lorp » (fosse à loupe) mentionnée dans une charte de 1309 du cartulaire de Poitiers. Il est à noter l'utilisation du terme *lorp* (loupe de forge) qui est souvent confondu avec *lupus* (le loup canidé).

C'est pourquoi, justement, on trouve près des minières cités plus haut, plusieurs noms de lieux où devaient être installé ces fameux fourneaux : la *cosse de Pisse-loup* (dans les *Hautes Minières*), la *Croix de la Cosse de Pisse-Loup* (croisement, aussi, dans les *Hautes Minières*), le *chemin du Mellier à la Cosse de Pisse-Loup*, le *chemin de la Cosse de Pisse-Loup aux ajoncs de la Jaubretière* (voir bulletin n° 23 p. 370,371 du côté de la forêt vers Fourchaud – Bourneau **P GPS** 40° 31' 57'' N - 0° 48' 14'' W et jusqu'à la *Jaubretière* située au-dessus de *Pierre-Brune*).

Forgeron travaillant un « lingot » de métal →



Puis, sur un coteau près de *Perrure*, il y a le *Creux de la Louve*. Et, en Haute Forêt (voir bull.

p. 1995

n° 50 et n° 54), non loin du château de la *Cornelière* GPS 46°32'58" N – 0°42'51 W, juste au-dessus des *Gîtes Colineaux*, presque en lisière de notre actuelle forêt, dans le tènement de la *Mocquetière*, ont été découvert par Mr R. Grassin, les « *restes de forges anciennes du début de l'âge de fer* ». Dans les alentours de ces lieux, justement il y a de nombreuses petites nappes (mare) d'eau ; sont-elles les vestiges des anciennes fosses d'extraction de minerais.

← La lisière de forêt, les *Gîtes Colineaux* (à droite)

Et encore plus haut, dans le *tènement des Robinières*, toujours en lisière de la forêt et proche du couvent du même nom (voir bull. n° 16), non loin de la *Mocquetière*, il y a l'*Allée de la*

Fosse aux loups (qui indique bien la présence, jadis, de minières). Auprès du couvent se trouve une grande mare et proche de nombreuses fosses (à argile). On y connaissait aussi l'existence de verreries. En Poitou, il se fabriquait du verre en divers points, parmi lesquels on peut citer la forêt de Mervant (sic), à huit kilomètres au nord de Fontenay (travaux archéologique d'Alexis Daubrée).

Dans le cas du site de la « *cosse de Pisse-loup* », ici l'activité devait être importante au point que la « *loupe pissait* » (le métal extrait) en abondance. Cependant cela n'exclut pas que les noms de certains lieux-dits comme « *Braille-Loup* » peuvent aussi évoquer des loups rassemblés et hurlants, qui d'ailleurs pulullaient toujours au Moyen-Age.

Ensuite, la « *loupe* » passait à la forge qui n'était qu'une simple cabane en bois équipée d'une cheminée de forge et d'une enclume. Le forgeron, cette fois recommençait une seconde chauffe dans un four à haut fourneau à la suite de quoi la « *loupe* » était transformée en lingots plus facilement transportables.



Pendant tout le Moyen Âge l'industrie du fer n'a cessé de prospérer en Poitou et du XI^e au XIII^e siècle le fer et l'acier poitevins s'exportaient dans tout le royaume, voire au-delà. A Poitiers, la fabrication des armures avait grande renommée. Mais, le déclin de la métallurgie dans le Poitou ne tarda pas car les forêts pratiquement détruites par la fabrication du charbon de bois furent réglementées par ordonnances royales interdisant de nouvelles ferrières (installation minière). Cependant, sans conteste, précédemment, il y eut d'autres facteurs de ce déclin : l'insécurité, les troubles civils et les invasions fréquentes.

L'industrie du verre fut tout aussi néfaste pour notre forêt que celle du métal.

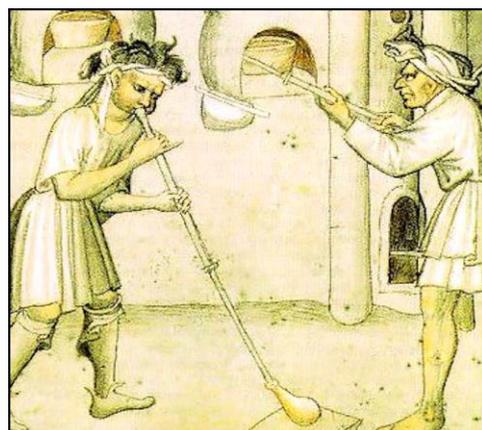
Mais arrêtons-nous un peu sur ce sujet !

A la fin de l'Antiquité, les industries du fer et du verre semblent prospérer en Vendée : « *l'industrie gallo-romaine était en progrès, et sur beaucoup de points de la Vendée des découvertes établissent d'une façon certaine que dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'industrie du fer était prospère notamment à Mervent, et que celle du verre y était en grand*

honneur sur plusieurs points, notamment dans la forêt de Vouvent » (sic). C'est la même forêt aujourd'hui !

Depuis la haute antiquité, l'homme fabrique des objets en verre en chauffant à 1.500 degrés, dans un four de potier, un mélange finement broyé de silice et de différents sels (potasse, soude, fer, plomb. .) tirés de cendres de végétaux (fougère, genêt), de sable ou de roches.

Suite aux privilèges accordés au XIII^e siècle à des nobles « *ayant perdu leurs biens dans les guerres de Saint-Louis qui les a autorisés à exercer leur art pour rétablir leur fortune* », la profession de verriers (établie comme un art libéral) est depuis toujours réservée en France à des gentilshommes pauvres issus de la petite noblesse. Ces gentilshommes érigeaient leurs demeures près des lieux de leur industrie ; ceci aurait pu être le cas pour des tous petits castels que l'on trouve à la périphérie de notre forêt. Ils font travailler la main d'œuvre locale : des apprentis, des souffleurs, des muletiers, des vanniers (fabricants de protections tressées pour le transport des objets), des journaliers notamment pour la cueillette de



Verreries et l'allée de la Millarge. Plus une autre non loin du Gué de la Levrette (GPS 46° 32' 41'' N - 0° 45' 11'' W).

6^{ème}ment, en 1712, un autre four de verrier est créé aux Guillottières (en lisière de forêt et commune de Vouvant), proche du couvent des Robinières (fondé en 1439 sur les vestiges d'une antique chapelle) dont l'acte est signé par le frère Barthélémy Fruchard fondé de pouvoirs dudit couvent.

Reprenons l'historique de la forêt (et des verreries) en général. Impossible d'aller plus loin dans les décennies et les siècles qui vont suivre sans s'arrêter un instant sur un grand personnage emblématique et indissociable de la chasse et par conséquent de la forêt : **Jacques du Fouilloux** (ci-contre, ses armoiries).

Jacques du Fouilloux (30 à 35 ans lors du portrait ci-contre), natif du Poitou, dont il a sillonné les massifs forestiers, a, sans nul doute possible, parcouru également le massif

forestier de Mervent, pareillement comme avant lui, Jean de Dunois seigneur de Mervent (voir bull. n° 54).

Jacques du Fouilloux, est né dans les premiers jours de mars 1519, au château du Fouilloux, entouré par les bois du *Grand Fouilloux*, paroisse de Saint-Martin en Gâtine, bâti sur le point culminant du haut Poitou (Deux-Sèvres).

← Le **Grand du Fouilloux** (79)

Son père, Antoine du Fouilloux, était issu d'une famille de très-ancienne noblesse qui blasonnait (blason ci-contre dessus à droite) « *palé d'argent et de sable de dix*

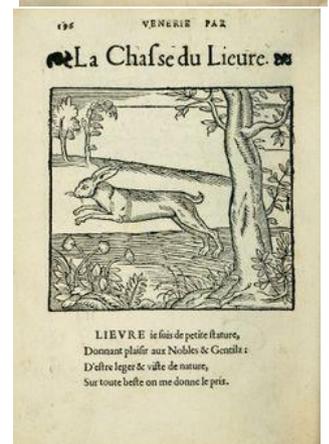
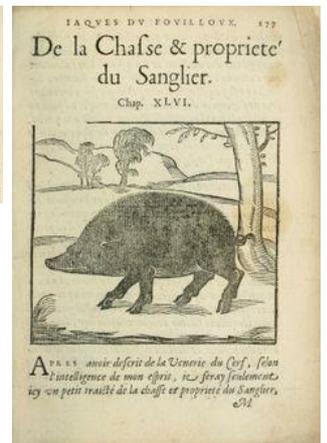
pièces, à la face d'azur sur le tout », possédait, depuis plusieurs siècles, la terre dont elle portait le nom. Sa mère, Guérine Taveau de Mortemer, *dame* de Rouillé, mourut en lui donnant le jour. Ayant perdu ses parents de bonne heure, il fut mis sous la tutelle de René de la Rochefoucaut, son oncle à la mode de Bretagne, qui l'emmena chez lui à Bayers, puis à Liniers, château situé près de Saint-Maurice de la Fougereuse, non loin de Thouars.

Jacques du Fouilloux, aussitôt sa majorité, n'eut pas à se louer de la manière dont son tuteur administra ses biens, si l'on en juge par le procès qu'il eut, en 1540, avec sa veuve. Cependant son éducation ne fut pas négligée, et le style de son livre prouve qu'on prit même un grand soin de développer ses facultés intellectuelles, et qu'on lui permit de se livrer de bonne heure à son goût dominant pour la chasse, passion qu'il conserva toute sa vie.

Mais le jeune gentilhomme aspirait à une liberté plus complète. Arrivé à l'âge de vingt-sept ans, il lui prit « *envie de s'émanciper* » et un beau matin, il s'échappa de Liniers avant l'aube, « *n'oubliant rien, sinon de dire adieu* », et suivi de son limier *Tire-Fort* (chien courant, employé, dans la chasse à courre, pour la recherche du gibier). Tandis qu'il vaguait à travers la campagne, un cerf partit ; il se mit aussitôt à sa poursuite, et arriva, non sans quelques aventures gaïement racontée, dans sa chère Gâtine, qu'il avait abandonnée depuis l'âge de cinq ans. Ce fut ainsi qu'il fit son entrée dans le monde, et depuis, les lettres et le plaisir furent ses seules occupations.

Du Fouilloux épousa, le 20 août 1554, Jeanne Berthelot, fille de René Berthelot, Conseiller au parlement de Paris, et de Jeanne d'Ausseure. Celle-ci était douée de beaucoup d'attraits, au dire du poète J. de la Péruse, et était surtout une riche héritière ; mais, habitué à la rigidité des familles parlementaires, elle ne put se faire aux allures dissipées de son mari, et cette antipathie d'humeur engendra des querelles incessantes qui firent le tourment du ménage. Du Verville raconte la méthode brutale et singulière dont du Fouilloux se serait-dit-on, servi une fois pour vaincre l'humeur acariâtre de sa femme. Il paraît néanmoins à peu près démontré que cette anecdote est inventée.

Du Fouilloux eut de Jeanne Berthelot un seul fils, qui fut page de Guy de Daillon, sieur du Lude, gouverneur du Poitou, et qui mourut à peine âgé de seize ans, peu de temps après sa mère.



Notre veneur chercha malheureusement dans le désordre des consolations à ses chagrins domestiques. Une note conservée à la Bibliothèque nationale, section des titres généalogiques, assure qu'il présenta à Henri III, lors du séjour qu'il fit à Poitiers en 1577, une compagnie de cinquante hommes uniquement composée de ses fils illégitimes. Ceci est évidemment encore un conte fait à plaisir, mais qui donne une idée des mœurs et de la réputation de Du Fouilloux.

Jacques du Fouilloux doit sa célébrité au livre de *la Vénerie*, ouvrage écrit avec beaucoup de gaieté, de verve et d'originalité, et rempli d'observations curieuses dont les travaux des naturalistes modernes ont démontré l'exactitude.

La première édition parut à Poitiers, en 1561, chez les Marnef et les Bouchet frères. Ce privilège est daté d'Orléans, le 23 décembre 1560. En tête de ce volume, de format petit in-folio, et orné de nombreuses gravures en bois, est une dédicace adressée à Charles IX, qui est l'expression complète de la philosophie de son auteur.

La Vénerie a été réimprimée vingt-deux fois en France. Ce livre dut sa grande vogue à la passion de la noblesse pour la chasse ; pendant un siècle et demi, on le trouva dans tous les châteaux.

En 1565, une « *Commission de garde des forêts, bois et buissons, appartenant au Roi en Bas-Poitou, est donnée à Jacques Buor, seigneur de la Mothe-Freslon, par Jacques du Fouilloux, alors garde général des chasses royales en la province* » (8 novembre 1565 – A.D.V. E DEPOT 92 1 II 2 vue 155 - Extrait des Archives du palais de justice de Poitiers).

Puis, « *Lettres par lesquelles Charles IX prépose Jacques du Fouilloux à la garde de ses chasses dans les forêts et bois du Poitou, en confirmant et renouvelant une commission antérieure* » (22 novembre 1572. A. D.V. E DEPOT 92 1 II 2 Copie du temps, provenant de l'ancien chartrier du château de Bouillé vues 176 à 178).

Jacques du Fouilloux finit ses jours le 5 août 1580, à l'âge de soixante et un ans, laissant pour héritière d'une fortune assez considérable la fille de sa sœur, Marie Cathus, seconde femme de Jean de la Haye, lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers.

Il faut attendre encore quelques années pour voir installer durablement un haut responsable de la forêt.



André Tiraqueau (1480 - 1558)

← **André Tiraqueau** frère de Jacques (blason Tiraqueau)

En 1605 (et jusq'en 1620-21), il est fait mention de Jean Tiraqueau, écuyer, *seigneur de Bélesbat* et de la *Grignonnière*, gouverneur de Vouvant (dem. aussi à La *Grignonnière* sa maison de campagne ci-dessous), qui est alors « **Maître des E & Forêts de la baronnie de Vouvant et Mervent** » ; son frère, Jacques Tiraqueau, est l'époux de Jacqueline de Morienne (qui lui apporte le **moulin de Doreau** psse de Mervent), et qui, par l'héritage de sa grand-mère, est aussi propriétaire du château de la *Citardière* (voir bull. n° 51), à Mervent.

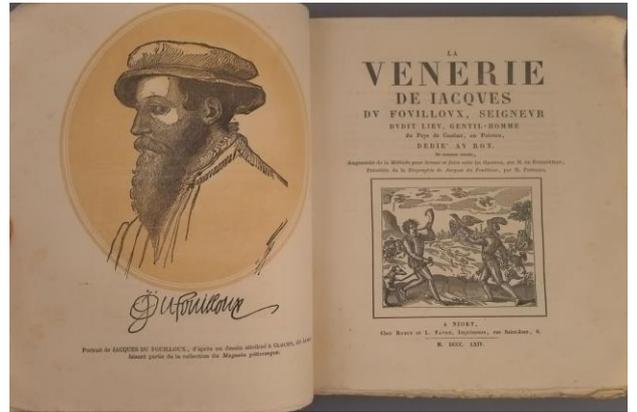


Jean Tiraqueau, écuyer, *seigneur de Bélesbat*, était le fils de Michel *seigneur de l'Aubier* et le petit-fils d'André (ci-contre), *seigneur de la Jacotière* (Foussais), célèbre juriste, juge prévôtal et lieutenant-général du Sénéchal du Poitou à Fontenay-le-Comte. Plus tard, Jean Tiraqueau fut gouverneur de la ville et château de Vouvant et aussi maître des eaux et forêts de la baronnie de Vouvant et Mervent, mais demeurait aussi à Fontenay, dans son Hôtel de Bélesbat (rue Barnabé-Brisson) où s'installa plus tard un couvent de Capucins (voir bull. n° 54).

Le 3 août 1606, un exploit (ordre) de sommation faite à **Jean Tiraqueau**, écuyer, chevalier, seigneur de Belesbat, **d'Aulnay** (*Nay* à Mervent), de la *Jacotière* (à Foussais), **maître des eaux & forêts** de la Maîtrise de Fontenay et gouverneur de Vouvant, de se réunir aux autres officiers de la **baronnie** (qui comprend la *châstellenie de Mervent* et la *châstellenie de Vouvant* voir A.D. de la Vienne Fiefs mouvants C 520) pour traiter les affaires qui la concernaient.

Si, je me suis attardé sur cette famille Tiraqueau, c'est qu'elle connaissait bien Mervent, sa forêt royale, et autres lieux.

L'office de lieutenant des Eaux & Forêts de la baronnie (alors) de Mervent, fut tenu ensuite le 6 mai 1613 (Etude A - 3 E 35/ 25 Notaire François Mesnard) par **André Gallier**, écuyer, sieur de Guinefolle, demeurant à Fontenay (près de la fontaine des 4 Tiaces où se situait le fief de



Guinefolle), **lieutenant des Eaux & Forêts des baronnies** (avant l'érection de la Maîtrise de Fontenay) de **p. 2000**



Vouvant et Mervent, donne procuration pour résigner entre les mains de *Mme* la Duchesse de Longueville, *dame* de la baronnie de Vouvant et Mervent, son office de lieutenant des Eaux et Forêts, en faveur de Raoul Gallier-Picard son fils, puis en faveur de François Gallier-Garnier son petit-fils. Il faut signaler qu'André Gallier, écuyer, sieur de Guinefolle, avait épousé Claude Tiraqueau (arrière petite-fille d'André et fille d'Adam) d'où la passation en famille de cet office de lieutenant des Eaux et Forêts.

Un lieutenant des Eaux & Forêts, en l'occurrence de la baronnie de Mervent jumelle de Vouvant, est chargé de faire respecter les lois édictées par le Roi. Il faut savoir que la forêt est perpétuellement en danger si son évolution n'est pas strictement surveillée.

← **Garde** sous l'Ancien Régime

Au XV^e siècle, la réglementation des forêts et des droits d'usages rapporte beaucoup d'argent au royaume. Les Eaux & Forêts sont renforcées. S'intéressant beaucoup à la chasse, Charles VI rédige une ordonnance sur la chasse et les Eaux & Forêts. Dès 1346, déjà, des lois avaient été ordonnées, notamment dans les forêts royales, visant à protéger une ressource économique considérable pour les rois et les seigneurs propriétaires forestiers. De nombreuses guerres étaient en effet financées depuis le Moyen âge par la vente de bois. Il était par exemple interdit de couper les arbres avant qu'ils n'aient atteint un certain âge, afin de ne pas épuiser les sols.

C'est au XVI^e siècle que les Eaux & Forêts voient leurs missions grandir. On a déjà constaté que l'Etat faisait trafic des offices forestiers. Elles sont, également, chargées de la surveillance des autres forêts du royaume et la réglementation de la chasse. En effet, François I^{er} veut des forêts giboyeuses et sources de profits. La technicité forestière fait alors un grand pas. L'ordonnance de 1516 rénove l'administration forestière et régleme la chasse tandis que trois autres ordonnances traitent de la conservation des forêts, dans l'intérêt public. Il s'agit des ordonnances de 1518 sur le Code pénal forestier, de celle de 1520 comportant des mesures autoritaires à l'égard des particuliers, et de l'ordonnance de 1537 relative aux hautes futaies appartenant au corps ecclésiastique.

Ordonnance royale →

Alors qu'au début les coupes sont martelées après adjudication par les arpenteurs, les Grands maîtres et Gruyers (équivalent alors des gardes), une ordonnance de 1523 ordonne de les marteler avant l'adjudication. Il s'agit des prémices du martelage en délivrance (à l'époque, précédé d'un martelage d'assiette) et martelage en réserve.

Charles IX fait deux ordonnances sur la gestion de la forêt, ainsi que celle de 1566, « *Ordre d'arpentage général des forêts royales* ». Mais, c'est à Henri IV que l'on doit en 1597 un édit qui instaure un Règlement Général des Eaux & Forêts. Le système du « *tiers en réserve* » est fixé et les forêts royales sont bornées (on rencontre encore quelques bornes) et aménagées. Cependant, la fin du XVI^e siècle est marqué par de nombreuses guerres (de religions, de 30 ans, ...), et la forêt est alors pillée pour renflouer les caisses du royaume. Les Eaux & Forêts subissent un gros dysfonctionnement.

Borne en forêt de Mervent →

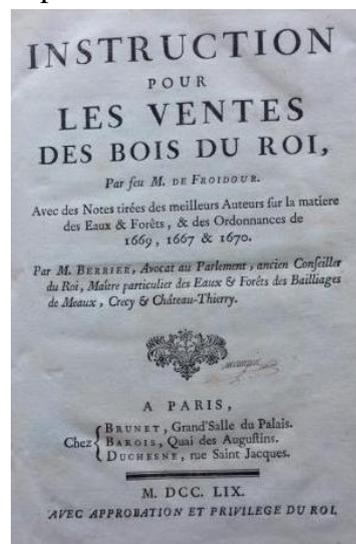
Le changement viendra avec Louis XIV et la réforme de Colbert : le pouvoir royal reprend la main sur la forêt, il réforme et contrôle. Les massifs surexploités sont protégés, un quart des forêts est mis en réserve totale, le traitement en futaie est généralisé, les âges

d'exploitabilité sont repoussés. Cette fameuse ordonnance de Colbert de 1669 est de plus appliquée non seulement aux forêts royales, mais également à celles personnelles de l'église, des seigneurs et des communes.

← **Louis XIV et Colbert** (en noir)

D'ailleurs, Colbert dès 1660 déclare « *La France périra faute de bois* ». Il avait calculé que l'Angleterre pouvait alors fabriquer une centaine de navires de guerre avec ses forêts alors que la France ne pouvait plus en faire qu'une vingtaine !

Il fallait reconstituer les forêts de toute urgence pour créer une marine dont il percevait toute l'importance ; il met donc en place des règlements aptes à assurer la conservation des forêts. Un arrêt du conseil du 15 octobre 1661 préludera à la grande réforme de 1669. Au XVII^e siècle en effet, la protection des forêts est fort aléatoire et la situation a besoin d'être reprise en main. Louis



XIV lui-même constate que les officiers des eaux et forêts ne remplissent pas correctement leur tâche, **p. 2001**



« soit par la crainte qu'ils ont de s'attirer pour ennemis les contrevenants à ces ordonnances qui sont souvent des grands seigneurs ou gens de crédit, soit par un intérêt sordide, soit par le peu de fermeté à résister aux ordres qui leur sont quelques fois donnés contre les obligations de leur charge ».

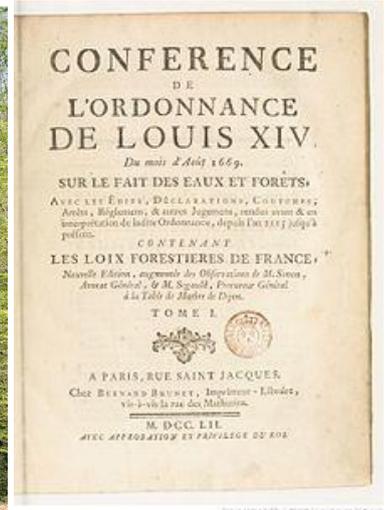
← **Colbert** : son blason



Cette ordonnance prévoit : la délimitation des forêts royales (par des fossés, notamment) ; la mise en défense totale des forêts ruinées ; l'inventaire, la réglementation et la réduction des droits d'usage ; la mise en réserve totale du quart des forêts pour croître en futaie ; l'application du régime du taillis uniquement en lisière des grands massifs et sur les petites forêts ; la généralisation du traitement en futaie pour obtenir des bois de marine ; l'interdiction dans les forêts des chèvres et moutons ; la limitation du droit de construire des châteaux, maisons et fermes dans l'enceinte ou à proximité des forêts royales ; ceci prouve que tous les châteaux de Mervent construits dedans ou en limite (*Citardière, Cornelière*) l'ont été bien avant 1670 !

Le « **Marinier** » (Mervent) →

Cette prescription initialement destinée aux seules forêts royales fut ensuite rapidement appliquée (non sans mal, parfois), aux forêts ecclésiastiques, seigneuriales et communales. Cette ordonnance, surtout, introduit la notion « *du bon usage* » de la forêt. Elle devient un modèle et elle constitue un tournant. La forêt s'inscrit désormais dans une vision cartésienne du monde : l'homme devient alors maître et possesseur de la nature. Elle donna rapidement des résultats, mais à la mort de Colbert, puis à celle de Louis XIV, on revint en arrière avec le rétablissement des charges vénales, la création de nouveaux postes d'officiers surnuméraires (superflus, inutiles), la reprise des coupes abusives et des délits divers. La période qui suit, jusqu'à la Révolution, est donc dramatique pour les forêts.



Mais de cette époque de Colbert, il existe encore en forêt de Mervent un arbre remarquable : le « *Marinier* » ou « *Chêne Colbert* » (**P GPS** 46° 32' 19" N - 0° 45' 18" W) car il fut épargné par celui-ci lors de l'abatage géant pour la construction navale du moment. Il échappe encore à ce traitement radical en 1870. Son histoire est celle de nombreux chênes du même âge dans les forêts de France. Les derniers bûcherons de Mervent l'appelaient le « *Vieux Marinier* ». Il a 300 ans d'existence, mesure entre 32 à 35 mètres de haut avec un tronc, actuellement, qui fait plus de 5 mètres de circonférence. C'est le seul spécimen de cette époque dans notre forêt. Hélas, bien vieux, il est sur le déclin !

Colbert décède en 1683 et Louis XIV en 1715. Louis XV, son successeur, fait paraître de nombreux arrêts et édits pour réglementer l'accès à la forêt ainsi que pour les bois de marine. Un édit (1719) instaurait même la peine de mort contre ceux qui allumeraient un feu en forêt et dans les bruyères. Des hommes comme Buffon et Réaumur (° 1683-1757 dont la famille possédait une partie de la seigneurie de Réaumur 85) ont été des forestiers de talent. Jacques Le Ray de Chaumont, Grand Maître des Eaux & Forêts de France et Intendant des Invalides a également marqué cette époque. Réaumur et Buffon partirent en guerre contre les baliveaux. Jusqu'alors, les forestiers, assuraient-ils, en réservaient trop. Les baliveaux étouffaient les taillis environnants.



← **René-Antoine Ferchault** de Réaumur

Le « *baliveau* » est un jeune arbre réservé pour qu'il puisse croître en haute futaie. Dans ce but, on conserve à chaque coupe du taillis un certain nombre d'arbres appelés *baliveaux* auxquels on laisse parcourir plusieurs révolutions. La délimitation des coupes était faite par un arpenteur sous le regard des officiers forestiers. Nous avons pensé qu'il serait amusant de rappeler à l'esprit de nombreux forestiers (ou autre amoureux de la forêt), une fort ancienne chanson traitant du rôle le plus noble du marteau. Si vous êtes issu de ce milieu vous pourriez la connaître; elle s'intitule : « *Baliveaux* ».

« *Voyez dans ces sentiers, ces hommes fiers, ardents, vigoureux. Le marteau pend à côté d'eux. Ce sont les forestiers. Leur troupe se répand en ligne sur le flanc du coteau. Et la sombre forêt entend le bruit sourd des marteaux. Tremblez taillis, courbez la tête, Déjà la*



hache est prête : (refrain) *Baliveaux, baliveaux.*

p. 2002

« De midi l'heure sonne au hameau voisin de la forêt. Alors l'inspecteur donne le signal de l'arrêt. On s'assied côte à côte à l'ombre sur le bord du chemin. Et, de son sac, on ôte son repas et son vin. Tandis qu'au repas on fait fête, au loin, l'écho répète : *Baliveaux, baliveaux !* »

On comprend mieux pourquoi, à cette époque, la paroisse et la municipalité de Mervent réclamaient « à corps et à cris », une horloge qui sonne les heures. Les forestiers, bien qu'habituellement à se fier au soleil, avaient tout de même besoin d'un repère sonore lorsque le soleil n'était pas au rendez-vous !

Enfin quel ne serait pas le rêve d'un vieux forestier :

« À mon heure dernière, quand ma paupière sera fermée. Je veux que l'on m'enterre sous la sombre ramée. Au marbre noir d'ébène, aux lettres d'or, aux croix argentées, je préfère un vieux chêne de taillis-sous-futaie, afin que parfois à l'aurore, je puisse entendre encore : *Baliveaux, baliveaux* ».



← Les Forêts de la Vendée

L'antique forêt « *Maro Vidua* » est entrée dans le domaine royal en 1694, et en fut soustraite en 1778, pour faire partie de l'apanage du comte d'Artois (concession de fief par le souverain à un fils cadet, alors que le fils aîné devient roi à la mort de son père).

Pour une surveillance plus intensive et une meilleure profitabilité, est conçue une nouvelle institution.

Par l'Édit de juin 1698, est créée une *Maîtrise des Eaux & Forêts*, dont le siège est établi à Fontenay-le-Comte, ancienne capitale du

Bas-Poitou et dont font partie les terres sylvestres de **Mervent** et Vouvant.

Ceci fut fait peu après le retour de notre forêt dans le giron royal. Il fut aussi établi deux sièges royaux, allant par appel à la sénéchaussée et au présidial de Poitiers : l'un pour Parthenay et l'autre pour Vouvent et **Mervent**. Le château de cette deuxième cité n'étant pas en état pour l'abriter (il s'était écoulé 230 ans depuis le passage de Dunois à Mervent), la sénéchaussée fut établie à Vouvant. On plaça aussi deux *grueries* (ou juridiction des eaux et forêts) dans les mêmes localités et c'est ainsi que notre forêt de Mervent (*Maro-Vidua* ou grande forêt, en gaulois) fut désormais nommée (à tort) : Forêt de Vouvant. Mais, plus tard le siège royal de Vouvant fut



transféré à la Châtaigneraie, « *comme la ville de Vouvant est très petite et mal peuplée et presque inaccessible par les rochers qui l'entourent et des chemins impraticables, le siège (de la Maîtrise) a été transféré à la Châtaigneraie presque aussitôt sa création* » (par Dom Fonteneau dans son Histoire du Poitou tome I).

Cette Maîtrise sera composée « *d'un maistre particulier, d'un conseiller lieutenant, d'un procureur du Roy, d'un greffier, sans parler de trois huysiers* » (sic). Ce sont des licenciés en droit (en principe),

diplôme indispensable pour devenir lieutenant, procureur, greffier, avocat. Ils pratiquent une endogamie au sein de la profession.

Mais il y a aussi un certain nombre de gardes forestiers, qui pour certains ont reçu de l'instruction et d'autres qui ne savent à peine signer.



Château de Terre Neuve →

Mais bien avant cette date, on trouve (voir : Thèse de Doctorat Pierre-Yannick Legal 1994) parmi les officiers forestiers :

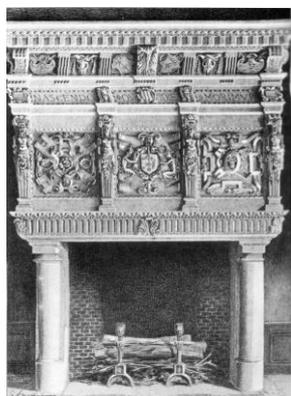
1571 : **Nicolas Rapin** : 1571 (ci-



contre blason)

Le 19 avril 1571, date où Nicolas Rapin reçoit ses lettres de provisions de la charge de **p. 2003**
lieutenant particulier (Extrait des Archives nationales, registres du Parlement, 6e volume des " Ordonnances de Charles IX ".
Coté 2E f° 278 v° série X1a 8630 ou A. D. V. section E DEPOT 92 1 II 2). Issu d'une riche famille terrienne du Bas-
Poitou, Nicolas Rapin compte dans sa parenté (les familles Tiraqueau, Brisson, Goguet et Viète) nombre de gens de
robe et de receveurs des taxes locales. Suite à un fait de guerre en 1590, il est anobli (blason p. précédente). Après
une vie pleine de rebondissements à Paris et en province, Rapin résigne son office le 1^{er} janvier 1605. Il prend
sa retraite à Fontenay, dans une belle demeure (p. précédente), le *Château de Terre Neuve*, bâti pour lui en 1580,
et il vend sa charge de sénéchal de Fontenay à Jean Tiraqueau (famille que nous verrons plus loin). À la fin de
l'année 1607, l'hiver le surprend à Poitiers où il rédige son testament le 25 janvier 1608, et meurt le 16 février.
Aucun de ses neuf enfants ne lui ayant survécu (selon certaines sources), ses petits enfants, plus tard, vendront le
domaine.

Dix ans après sa mort, le 22 mars 1618 (A. D. V. 3 E 37/291), l'une de ses héritières, demeurant en la
maison noble de *Terre Neuve* (cheminée du grand salon) paroisse Notre-Dame de Fontenay, Marie Rapin, *dame de*
la Touche et de Terre Neuve (veuve d'Hilaire Tiraqueau), et alors femme de Sébastien de Mahé, écuyer, sieur de la
Suchère, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, afferme pour 5 ans à Pierre Cousin, demeurant à la
Pierrière, à Vouvant, le moulin à eau et le moulin à vent dépendant de la seigneurie du Moulin Billaud, situé à
Bourneau (Marie Rapin possède également, à Mervent, le *moulin de Brûleau*, ce que nous verrons plus loin).



À la suite du décès de Marie Rapin, des difficultés surgissent : le 27 juin 1631,
« *Postume Rapin, écuyer, se transporte à la maison de Terre Neuve près de Fontenay,*
et s'adressant à Jacques Deleon, sieur de la Plante, lequel s'est présenté à une fenêtre
de la maison, lui déclare qu'en exécution du jugement rendu au siège royal de cette
ville, le 23 juin, il est venu pour entrer en ladite maison de Terre Neuve pour y faire sa
demeure. Ledit Deleon lui répond qu'il est dépositaire de tous les meubles et fruits de
ladite maison, en vertu de l'ordonnance rendue par M. de Losandiere, conseiller au
siège royal de Saumur, et soutient qu'il n'est pas tenu d'ouvrir audit Rapin et autres se
prétendant héritiers de feu dame Rapin, femme de Sebastien de Mahé, écuyer, sieur de
la Suchere ». Puis, le château tombera dans l'oubli et sera racheté par des missionnaires
lazaristes. Ceux-ci resteront à Terre-Neuve jusqu'à la Révolution, puis le château sera

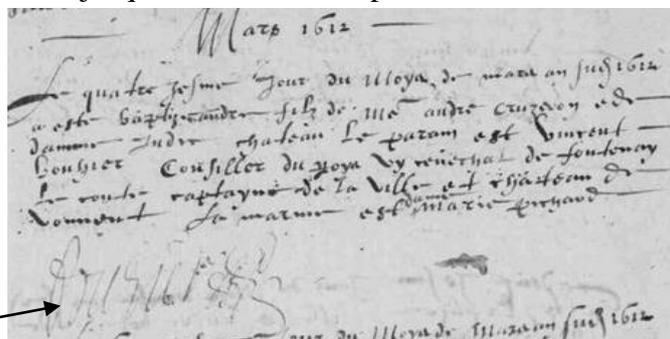
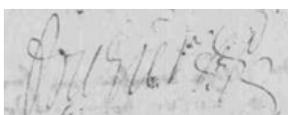
saisi comme bien national.

1609 :

Vincent Bouhier :

Prend la suite de Rapin et le

21 février 1609 (3 E 37/275), il assiste au contrat de
mariage (solennités de l'Église) d' Olivier Guilloton, serviteur
domestique de Vincent Bouhier, écuyer, sieur de Roche-
Guillaume, conseiller du roi et vice-sénéchal de Fontenay,
avec Judith Baillargeau, servante domestique dudit vice-
sénéchal. Le 4 mars 1612, à Vouvant, il est parrain d'André



Le 10 mars 1612 (Robert not Fontenay + dossier : Roch Durand :
T 8 Maillaud Baudoin), Vincent Bouhier, écuyer, sieur de Roche Guillaume, est conseiller du roi et son vice-
sénéchal à Fontenay, gouverneur et **maître des eaux, bois et forêts** des baronnies de Vouvant et *Mairevent* (
parent avec Roch Durand) et gouverneur de la ville et château de Vouvant.

1613 :

André Gallier :

Le 6 mai 1613 (A. D. V. 3 E 35/25) : André Gallier (° 1539 = Raoul Gallier
sieur de Guinefolle et de la Grange de Longesves x Claude Tiraqueau et + mai 1616 âgé de 74
ans x Catherine Garipault °1540 +1614), écuyer, sieur de Guinefolle, demeurant à
Fontenay. Ce fief de Guinefolle se trouvait ou englobait un secteur situé alors
proche du château, de la fontaine des *Quatre Tias* (derrière une partie du château)



jusqu'à la « *Maison Billaud* » proche de la rue des Orfèvres. La branche de Guinefolle, qui a hérité du fief de
la Chaulerie de Secondigny suivant le testament du poète Nicolas Rapin du 25 février 1608, blasonne « *d'azur*
au sautoir d'or alias de sable au sautoir d'argent ». **Lieutenant des Eaux & Forêts** des baronnies
de Vouvant et Mervent, il a un fils Jean et deux filles Claude et Suzanne laquelle
épouse Jean Garnier ; leurs descendants (arbore un blason) porteront dorénavant le
patronyme Gallier-Garnier. Parmi les descendants de Suzanne, on trouvera François
Antoine J.Baptiste de la Haye Montbault, « *seigneur des Hommes* » concerné par



l'arpentage de 1735 pour sa terre de Bourneau. Le 16 août 1613 (3 E 37/283), défunt André Gallier, écuyer, *sieur de Guinefolle*, président en l'élection de Fontenay-le-Comte, avait testé **p. 2004** les 6 et 7 mai derniers (Rousseau et Grignon notaires royaux à Fontenay) ; il entendait que Raoul Gallier-Picard, écuyer, *sieur de la Tousche*, demeurant à Fontenay, son petit-fils, soit pourvu de son dit état de président moyennant la somme de 11.000 livres ; au cas où ledit Raoul Gallier-Picard refuserait, l'option en serait déferée, pour la même somme, à l'un de ses cousins germains, enfants de Jehan Garnier conseiller du roi en sa cour de parlement de Rennes, et de Suzanne Gallier, seconde fille dudit feu. Raoul Gallier-Picard, du consentement de Claude Gallier sa mère, fille aînée dudit feu, refuse ladite résignation ; Suzanne Gallier-Garnier, la deuxième fille, refuse également au nom de ses enfants. Les deux soeurs décident de vendre ledit office au bénéfice commun des parties, pour 15.000 livres.

1625 :

Guillaume Belloteau :

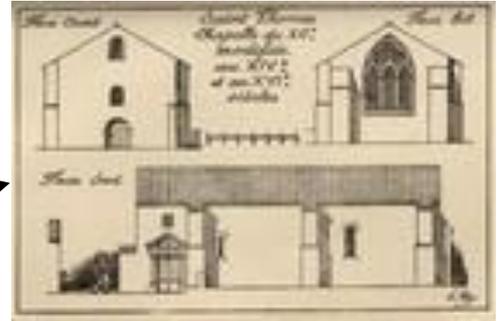
Le 12 mai 1625 Guillaume Belloteau, est **maître particulier**.

1634 :

Robert de Bragelogne :



Est chevalier de l'Ordre de St-Lazare, commandeur de la Commanderie terre et *seigneurie de St-Thomas* des faubourgs de Fontenay, Conseiller du Roi, **grand maître et surintendant des Eaux & Forêts** (de France) de *Monsieur* frère unique (Philippe d'Orléans ° 1640) de sa Majesté (le roi Louis XIV). Il a pour procureur (qui s'occupe des revenus des forêts), déjà le 20 mars 1634 (Rousseau not Fontenay + Maillaud T 10 notes Chandoré dans dossier généalogie Bardon), *Messire André Chandoré, Sieur de La Tricoterie, procureur* au siège royal de Fontenay (



d'une famille autrefois protestante et dont les enfants sont baptisés au Temple de Fontenay).

1637 :

Guy Babin :

Est *sieur de la Chopinière*, conseiller du roi, **maître des E & F de Fontenay** (dossier Roch Durand : Priouzeau Maillaud T 2). Le 17 mars 1612 (3 E 37/280) : Paul Babin, *sieur de la Combe*, demeurant à Fontenay, afferme pour 5 ans à Jacques Bernardeau, demeurant à Mervent, et à Marie Gendron sa femme, la *maison du Grosnohier* (voir bull. n° 41 *La Vallée* p.736) où résident Jacob Pelletier et Ester Giraudeau sa femme, pour 280 livres par an.

1641 :

Philippe-Nicolas Sieur de la Touche :

Le 12 décembre 1641, Philippe-Nicolas de la Touche (parent avec la famille Durand de *la Chalandrie* de Mervent voir bull. N° 61), est **maître particulier**. Des domaines et des fiefs portant ce nom *la Tousche*, il y en a dans beaucoup de paroisses notamment à Sérigné, à Foussais, etc.

1653 :

Charles Durand :

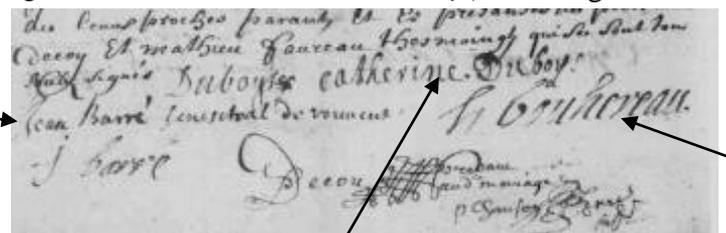
Sieur de *la Chalandrie* (allié par mariage avec la famille de la Touche, et de celui-ci-dessus), est nommé le 3 mai 1653. Cette famille, bien qu'ayant de nombreux immeubles à Fontenay, et demeurant au faubourg de *Sainte Catherine*, dans le logis où pend pour enseigne l'image *Sainte Catherine*, possède aussi la métairie de la *Fuye Champanay* paroisse de Saint Jean des Loges en cette ville. Puis, elle prend aussi en fermage la métairie appelée « *Chalandry* » (ou *Logis Chalandrie* ou la « *Chalanderie* » voir également bulletin n° 54 L'église de Mervent 2 et n° 61 *la Chalandry*) au bourg de Mervent où elle demeure pendant des décennies.



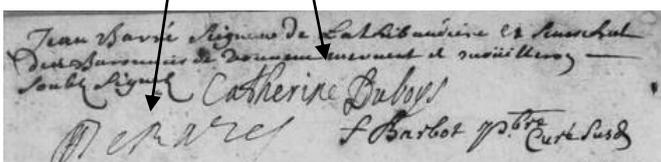
1683 :

Jean Barré de la Thibaudière :

Il est natif de Payré épouse à Vouvant 18. 11. 1679 *Demoiselle Catherine Duboys* qui signe ainsi que « *Jean Barré sénéchal de Vouvant* » (des baronnies de Vouvant et Mervent). Le 30 décembre 1683, il est nommé **lieutenant** de la Baronnie et bailli. Il est le 21 mai 1692, présent à Vouvant et parain de François, fils de Me Jacques Baron, procureur fiscal des dites baronnies et de son épouse Celeste Mercier ; la marraine a été



Dame Catherine Duboys (qui signe) ; le 21 octobre 1670 (Maillaud T 2 notes Bocquier + Dousset not Fontenay) François



Bocquier, écuyer (noble), *sieur des Essarts* (de Mervent), alors demeurant à Fontenay épouse par contrat catholique, Jeanne Barré (fille de Michel Barré sieur de la p. 2005 Thibaudière, conseiller du roi, lieutenant particulier en la maréchaussée du Poitou au département de Vouvant, et de Hélène Bouchereau (Bouchereau voir signature p. précédente), et demeurant en leur maison de la *Sourderie* paroisse de Payré. Jeanne et Jean pourraient être frère et sœur).



Les descendants mâles en ligne directe de tous ces officiers n'occuperont aucun poste dans la maîtrise royale de 1698.

1698 : date officielle de la création de la Maîtrise des E. & F. de Fontenay-le-Comte.

A la mort du dernier des Longueville (religieux et logiquement sans postérité) le 4 février 1694, Mervent, Vouvant, les baronnies jumelles, et la forêt qu'elles se partagent, font retour dans le giron royal. Et, dès le 9 mars suivant, **Moriceau de Cheusse**, sénéchal de Fontenay-le-Comte, en prend possession au nom du Roi. Il est dit alors **Maître particulier de la Maîtrise** mais par intérim mais non titulaire de cet office qu'il convoite pourtant ardemment (il n'y parviendra qu'en 1709). Au moment de cette prise de possession, il a, à ses côtés, Jean-



Claude Palliot, sieur du Plessis, qui est alors **receveur-général des terres de Vouvant**, lequel deviendra sous peu garde-marteau de la Maîtrise (office dont la famille demeurera titulaire jusqu'en 1790).

← **Hôtel Moriceau** dit Château-Gaillard et signature de Moriceau

1698 : Elle est alors composée des officiers suivants :

1698 Moriceau de Cheusse :

Je ne vais pas m'étendre sur Moriceau de Cheusse dont j'ai largement diffusé l'historique dans un précédent bulletin (n° 51 *La Citardière* mais néanmoins voici : **Moriceau** demande à être pourvu de la charge de Président de la Maîtrise particulière (le 12 décembre 1696 E DEPOT 92 I II 4). Réponse est faite par le sr Devilliers à Moriceau de Cheusse, lequel avait donc demandé d'être pourvu de la dite charge de président de la maîtrise particulière (dont officiellement en juin 1698). Cette charge n'est pas gratuite et d'autres prétendent également l'obtenir, ce que lui remontre le Sr Devilliers : elle reviendra au plus offrant mais les premiers postulants « auront moins à financer » (21 décembre 1696 E DEPOT 92 I II 4 vues 6).

1699 : Liste des premiers officiers →

François Peu : 1699-1701

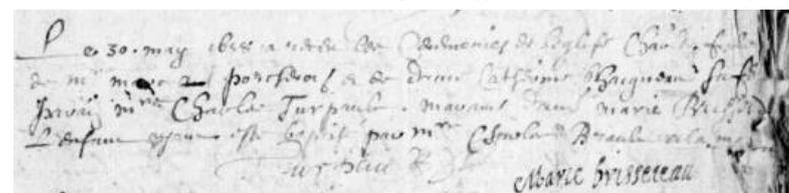
Maître particulier (°Angers 17.6.1640 + 1701 Fontenay), nommé le 15. 11. 1698, installé 27. 2. 1699, mais très malade, teste le 17. 5. 1701 (Jean Cardin not à Fontenay).

1700 :

Charles François Porcheron, sieur des Gâts : **Lieutenant**. Il est né le 30. 5. 1658 à Maillezais où son père, Louis Porcheron, était

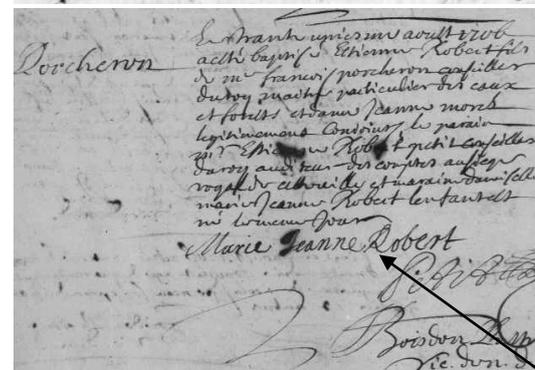


simple garde ; sa mère, Catherine Chaigneau, est la sœur d'Antoine Chaigneau, qui était curé de Mervent dans les années 1670. Du côté des Chaigneau, un neveu, René Chaigneau, (Maillaud T 6 notes Chaigneau), est d'ailleurs **sergent-garde** de la forêt des baronnies de Vouvant et Mervent. Cette famille poitevine portait blason « d'or au chevron d'azur, accompagné en chef de deux hures de sanglier affrontées de sable, défendues d'argent, et en pointe d'un porc-épic ».



M° Charles Porcheron reçoit ses lettres de provision (15 octobre 1699 A.D.V. B 1243 f° 19 et 20) et fait prestation de serment en qualité de **lieutenant de la maîtrise** (2 janvier 1700) mais il est décédé ainsi que son épouse avant 1730.

← Acte de baptême : **Charles François Porcheron**



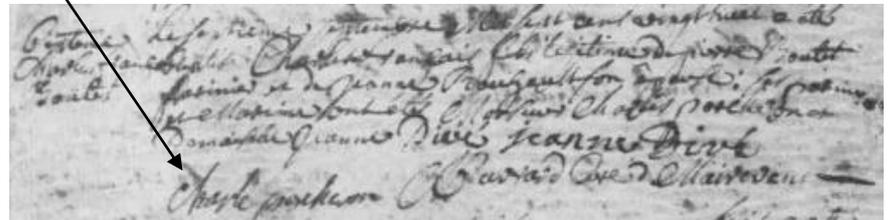
M° Porcheron, *sieur des Gâts*, était également procureur fiscal de Maillezais en 1692 et avait épousé Jeanne Mourier. Le couple demeure à Fontenay en la paroisse Notre-Dame où est baptisé un de leurs enfants : « le trente avril 1706 a été baptisé (par Boisdon vicaire de Notre- Dame de Fontenay) **Estienne Robert fils de M° François Porcheron conseiller du Roy maître particulier des eaux & forêts et Dame Jeanne Mourier** (Morelle ° 1669-1727) légitimement conçu, le parrain fut Mr Estienne Robert (également



lieutenant au Sièg Royal de Fontenay et lié avec les Porcheron) *aussi Conseiller du Roy auditeur des* **p. 2006**

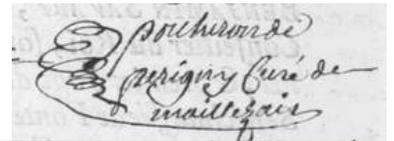
comptes au siég royal de cette ville et la marraine Demoiselle Marie Jeanne Robert » (voir signature p. précédente).
M° Porcheron est parrain le 17. 11. 1728 à Mervent, de Charles François (à qui il donne ses prénoms) fils de Mtre Pierre Boutet farinier et de Jeanne Rouault du *moulin de Gourdin*.

Devenu veuf, M° Porcheron et sa deuxième épouse, Jeanne Poitou, auront plusieurs enfants : Marie Françoise qui épouse à Charzais le 4. 1. 1724 (ses parents sont alors décédés), *Noble Homme* Hilaire Raison, *sieur de la Geneste*, veuf, docteur en médecine, médecin du Roy, à Fontenay, puis un fils, Charles François Porcheron, *sieur de Périgné*, qui sera aussi conseiller du Roi, **maître particulier des E & F** de Fontenay, et époux de Catherine Poitou dont il eut postérité : Jeanne qui épouse à St-Nicolas de Fontenay, le 10 juillet 1730, Alexis Léon Bonnet **maître particulier des E. & F.** qui, comme le grand-père de son épouse, a une charge importante au sein de la Maîtrise, puis un fils, Nicolas Porcheron de Périgny, qui avait épousé en 1735 Anne Boucher qui lui apporte en dot la « *Petite Mestairie de St-Thomas* » p/sse de Mervent dont héritera leur fils le curé Nicolas Porcheron de Périgny (curé de Maillezais du 27. 4. 1784 au 9. 11. 1792 remplacé par Prézeau officier public), propriété qu'il conservera jusqu'en 1806. A cette date, le 29 septembre, la « *Petite Mestairie de St-Thomas* » appartient à



la famille Coirier-Ancelin dont les descendants sont toujours à St-Thomas (voir bull. n° 9, photo, plan : parcelles 106, 107 et 108 Pré de la Porte).

Mais François Porcheron, fils, connu comme « *manieur d'argent* », eut affaire avec la justice plusieurs fois dont : « *ayant débauché une demoiselle sous promesse de mariage* », il fut rendu un (autre) jugement qui le condamne à des peines considérables.



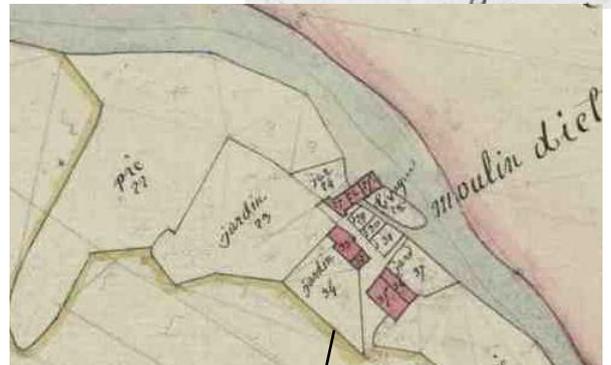
1700 :

Jean Courtin (ou Coustin) :

Issu d'une famille qui blasonnait « *d'azur à trois croissants d'or* », il était procureur aux Traités de Fontenay, exerçant provisoirement la fonction de **procureur** du Roi au sein de la Maîtrise ; Jean Courtin fut nommé le 23. 3. 1699. Le 25 juin 1619 (Etude A 3 E 35/28 -



Notaire François Mesnard), M° Jehan Coustin (époux de Jehanne Mesnard fille de feu François Mesnard procureur et notaire royal à Fontenay), procureur au siég royal de Fontenay, avait affermé pour cinq ans à Pierre Bouju, moulinier demeurant au *moulin de Guiet (Diet)*, à Mervent, ledit moulin. On peut donc supposer que le propriétaire de *Diet* était M° Coustin.



Maison du **moulin de Diet** →

Le Procureur est un magistrat qui est chargé de représenter les intérêts de sa Majesté. A partir du XVI^e siècle, les procureurs fiscaux étaient des officiers du ministère public établis près des hautes justices seigneuriales. On les appelait fiscaux parce qu'ils devaient protéger les droits et profits pécuniaires qui appartenaient au seigneur propriétaire de la terre. Dans les domaines de la Couronne, ils prenaient le nom de Procureur du Roi. Tout simplement le Procureur est chargé, entre autre, des revenus de la forêt royale.



1709 :

Pierre Berton, sieur du Magné :

notaire royal et **greffier** en chef à Fontenay, est nommé le 1^{er} juin 1709. Il avait épousé en secondes noces, en 1721, Marie Anne Ballard, fille de notaire. Il était le fils de Jean Berton, praticien, notaire et procureur à vouvant, greffier de vouvant en 1687, et de Louise Frogier. p. 2007

1709 :

Pierre Jacques Robert :

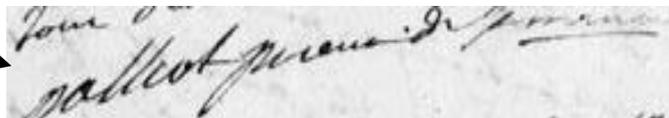
Il était conseiller honoraire de la sénéchaussée de Fontenay et remplaça Jean Coustin comme **procureur** le 9. 6. 1699. Il était né à Luçon le 22. 7. 1638 (acte très abimé), et fils de Pierre (qui signe ci-dessus). Signature : père et fils.



De 1699 à :

Jacques-Claude Palliot, sieur du Plessis :

Il demeure à Vouvant ainsi que le confirme une vente du 11 novembre 1696 (ci-contre sa signature), « par Henri Auguste De La Tour, chevalier, marquis d'Aizenay (Mais pourquoi cet Henri Auguste de la Tour possède-t-il des propriétés à Vouvant ? Ses ancêtres lointains avaient fondé, entre autre, les églises d'Antigny, du Breuil, De Barret-de-Bouidroux, de Thouarsais, du Prieuré de la Vaudieu plus le couvent des Jacobins à la Châtaigneraie ; de plus, l'un de ses ancêtres avait été baron du Petit-Château, qui plus tard fera partie du Marquisat de la Châtaigneraie ainsi que la Tardière, St-Pierre du Chemin, St-Marsault, Marillet, etc. voir : Histoire Généalogique Et Héraldique Des Pairs De France, Volume 4, de De Jean-Baptiste-Pierre-Jullien Courcelles (chevalier en 1824), demeurant à Paris, rue Geoffroy l'Angevin, à Jacques Claude Palliot, sieur du Plessis, receveur général des baronnies de Vouvant et Mervent, de « trois maisons avec leurs dépendances et de trois pièces de pré en la ville de Vouvant (probablement au Petit-Château) et aux environs, moyennant 2.400 livres » (A D V série B 1239-5 - Baronnies de Mervent – Vouvant avant leur réunion en 1698) à lui vendu.



L'église et le Couvent des Jacobins à la Châtaigneraie →

Jacques-Claude Palliot reçoit à la date du 25 juillet et 11 août 1699 (E DEPOT 92 1 II 2) ses lettres de provision à la suite de quoi il fait prestation de serment en qualité de **garde marteau** de la maîtrise. Plusieurs membres de cette lignée vont se succéder à ce poste.

Parlons un peu de cette famille Palliot :

Le Palliot-Duplessis, est un petit fief mouvant de Vouvant. Afin de remplir les caisses du trésor, au mois d'avril 1702, le roi rendit un édit ordonnant l'aliénation des terres morcelées de la Couronne, et, pour que les bourgeois y missent le prix, autorisa l'érection en fiefs des parcelles aliénées. Cela ne conferait pas la noblesse, mais en donnait l'apparence !

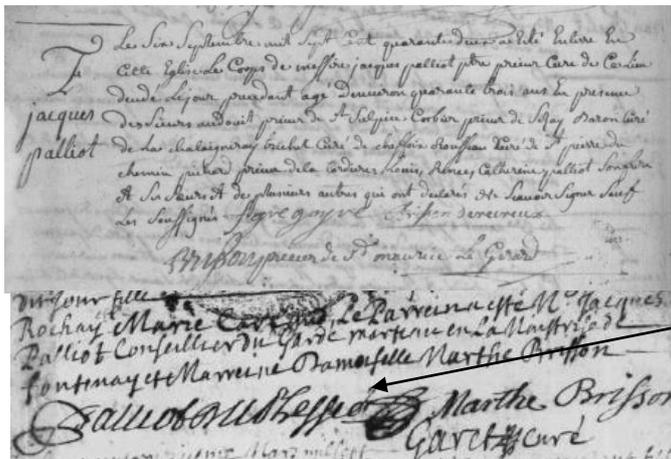


En vertu de l'édit, un nouveau fief (aux terres morcelées et dispersées) fut créé le 19 février 1705 au profit de Jacques-Claude Paillot du Plessis. Ce fief comprenait plusieurs petites terres dépendant du *Logis de Vouvant* (Petit-Château), d'autres terres dépendaient de la *métairie des Fontaines* (aussi à Vouvant), le *pré de l'étang* dépendant de la *Haute Motte*, le *champ du Château-Neuf* (situé à Vouvant à l'emplacement d'une motte castrale portant le même nom), le *pré de la Porte*, et surtout l'étang de Puy-de-Serre, qui n'est pas très grand (moins d'un quart de celui de la *Cornelière*). L'ensemble de ces éléments sont achetés par Paillot du Plessis pour un prix de 1 716 livres. Deux aveux, seulement, de ce fief sont connus : le 12 mai 1734 par Jean-Jacques Paillot (curé de Saint-Maurice-le-Girard et fils de Jacques-Claude cité précédemment et bénéficiaire de ce fief ; Jean-Jacques est inhumé en 1742 dans son église de St-Maurice-le-Girard ci-dessus) ; l'aveu suivant est du 6 septembre 1745 par Jean-Louis Paillot (frère et héritier du précédent).

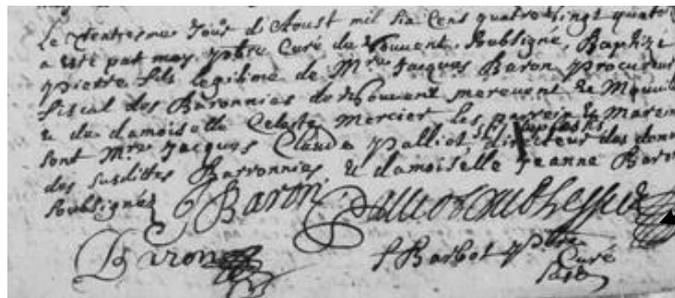


- ← Acte de décès : **Jean-Jacques Palliot** curé Jacques-Claude Palliot avait eu (entre autre) : **Jean-Louis**, aussi officier forestier et **Jean-Jacques** (° 1699 + 1742 brutalement), donc prêtre curé de St-Maurice, qui est l'aîné.
- ← Signature : Jacques-Claude **Palliot du Plessis** en 1694

D'ailleurs, ce dernier meurt relativement jeune dans sa paroisse (voir acte ci-dessus) « Le six septembre mil sept cent quarante deux a été enterré dans cette église (St-



Maurice-le-Girard) le corps de Messire Jacques Palliot prêtre prieur curé du lieu, décédé le jour précédent âgé d'environ quarante trois ans en présence p. 2008



des sieurs curés (6 curés), présents : Louis, Renée, Catherine Palliot son frère et ses sœurs etc. Brisson Derecreux, prieur curé de St-Maurice-le-Girard ».

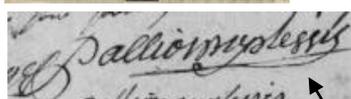
← Signature : Jacques-Claude **Palliot du Plessis** en 1712

Naturellement, Mtre Jacques Claude Palliot du Plessis, qui est un notable, apparaît pour la première fois sur le registre de Vouvant (14. 8. 1694) comme parrain de Pierre, fils de M° Jacques Baron **procureur fiscal** des

baronnies de Vouvant, Mervent et Mouilleron. Par la suite, Mtre Jacques Claude Palliot dit alors « *conseiller du Roy garde-marteau à la maîtrise de Fontenay* », est sans arrêt sollicité (ses enfants aussi, qui même très jeunes signent maladroitement), preuve qu'il est un notable important même s'il n'a jamais été annobli. De nombreux membres de cette lignée seront inhumés au sein même de l'église de Vouvent.



Mtre Jacques Claude Palliot, n'était pourtant que le fils d'un simple huissier, Thomas Palliot et de Catherine Paufilet, qui ne semblent pas être natifs de Vouvant ; Mtre Palliot avait été marié le 10. 5. 1695 à Vouvant, par *Messire Jean Baron* (dont la famille est à Vouvant), prêtre de St-Maurice-le-Girard avec l'accord de *Messire François Barbot*, alors curé de Vouvant et frère de l'épousée. Celle-ci, *Demoiselle Anne Charlotte Barbot* est la fille de Mtre Jean Barbot, *sieur de la Goberdière* et de *Dame Renée Drapron* (aussi d'une famille de notables de cette ville). Le couple eut (pour le moins) tous nés à Vouvant : Renée (° 6. 3. 1697 et pour parrain son oncle le curé Barbot), Jean-



Jacques (° 8. 4. 1699 et pour parrain *Messire Jean Baron* prêtre qui avait marié ses parents ; Jacques sera prêtre - voir plus haut), Jean Louis (° 10. 7. 1700 qui prendra la suite de son père comme **garde-marteau** le 23.10.1730 , et que nous verrons plus loin), Catherine (° 29. 6. 1702), Marianne (° 29. 8. 1707 et pour parrain M° Daniel Brisson conseiller du Roy et lieutenant de la maréchaussée de Fontenay et demeurant au Pinier p/sse de l'Orbrie), Louise (° 8. 7. 1709), et qui ont tous reçus une sérieuse instruction.

Mtre Jacques Claude Palliot est assurément un notable de Vouvant au point que plusieurs membres de sa famille sont inhumés dans l'église même, ainsi le 8. 11. 1722, *Dame Anne Charlotte Barbot* (49 ans ?), son épouse, est « *inhumée dans la chapelle de la Ste-Vierge* » (sic) de cette église, située at-dessus de la cripte. Sont présents : *Messire Jean Baron* prêtre prieur de St-Maurice-le-Girard qui officie, son époux Jacques Claude Palliot, de Mrs Jacques et Jean Louis Palliot (signe *Palliot duplessis*) ses enfants, des *Demoiselles Renée, Catherine, Marie Anne et Thérèse* ses filles, de Mr le curé de Bourneau (Mathias Vincent), de Mr le Prieur de Cezay (J. Corbier prêtre prieur) et autres.

Cette lignée va s'enrichir considérablement au fil des générations (ci-contre emplacements des propriétés).

Mtre Jacques Claude Palliot, quant à lui, demeure dans une grande maison avec bâtiment & cour faisant une surface de 11 ares 30 (pour comparaison la *Cornelière* de Mervent fait 12 ares 70) appelée le « *Logis de Vouvant* ». En fait, cette propriété se situe à l'emplacement de l'ancienne motte castrale du *Château-Neuf* et tout près de la *Tour Mélusine*.

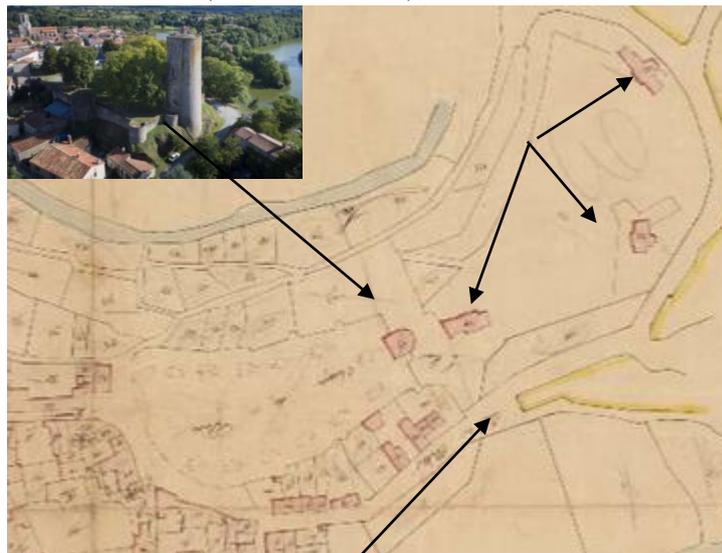
C'est donc un beau domaine avec trois dépendances et le plan 1835 laisse encore apparaître une sorte de tour.

Ce logis se situe, à gauche, à la sortie de Vouvant, après le *Bail* (ou champ de foire), la *Tour*



Mélusine, et en face du nouveau cimetière actuel, rue du *château-Neuf*. Jadis, ici se trouvait la « *Porte Bouguerin* » à laquelle on accédait par un pont-levis.

De plus ce domaine dit la « *Motte du Château-Neuf* », composé de nombreuses parcelles de terres (une cinquantaine), possède également sur son terroir un logis, une métairie et une borderie toutes proches (plan 1835). Ce *Château-Neuf* avait été érigé au XV^e siècle par Arthur de Richemont au



nord-ouest du château-fort (place du *Bail* où se trouve la *Tour Mélusine*).

Aujourd'hui, sur l'ensemble des vestiges de l'enceinte de la « *Motte du Châteauneuf* », on sait p. 2009 que, sur l'un des bâtiments, deux des quatre tours présentes sont d'origine tandis que les deux autres ont été reconstruites en 1941 par Me Baudry (aujourd'hui décédé et l'actuel propriétaire, son héritier, est Mr Morineau), notaire et maire de la commune, au n° 21 rue du *Châteauneuf*, et une autre partie de cet ensemble se trouve rue de *Gâte-Bourse*.

1ère : rue *Gâte-Bourse* et 2^{ème} n° 21 rue du *Châteauneuf* →

Voyez ces deux photos actuelles de ce qui s'appelait la « *Motte du Châteauneuf* » ou en 1835 le « *Logis de Vouvant* » où demeurait encore la famille Palliot Duplessis.

Mais, Jacques Claude Palliot, détient encore ailleurs d'autres terres près de la *métairie des Fontaines* (une dizaine) mais surtout les terres (plus de 50 parcelles), borderie et la *métairie de la Chaise-Boire* (prononcé : la Chaise Bouère en patois), gros domaine situé en bordure du chemin (aujourd'hui D 31) qui conduit à Mervent et juste au-dessus du *Pont du Nay* (frontière entre Vouvant et Mervent). D'ailleurs le 30 décembre 1729, Thérèse Renée, la fille de Jean Claude Palliot (fils), est la marraine de Marthe Jeanne, la fille de Nicolas Cateau leur métayer de



la *Chaise-Boire*.

← La *Chaise-Boire* Vouvant plan 1835 Section C des Guillotières

En 1810, sur la matrice cadastrale de Vouvant, sont signalés encore tous ces biens dont le propriétaire est alors Claude Joseph Aimé Palliot (sans profession dit propriétaire), arrière petit-fils de Jean Claude Palliot, le premier garde-marteau. Plusieurs générations de Palliot vont se succéder à l'office de garde-marteau de la Maîtrise de Fontenay-le-Comte (qui est dissoute à la Révolution) et demeurer à Vouvant. Voici un aperçu des descendants : Jean Louis Palliot sieur de la Filée garde-marteau, puis Philippe Antoine Charles aussi garde-marteau, Charles Joseph Aimé vit, lui, des revenus de ses domaines que recevra son fils Charles Exupéry Palliot.

Nous reverrons plus loin, au fur et à mesure que nous avancerons dans le temps, chaque fils Palliot possesseur de cet office de garde-marteau. Pour le moment, continuons de voir quelques officiers forestiers de cette époque-là.

1698 :

Gabriel Audière :

Est **greffier**, demeurant sans doute à Fontenay, et nommé le 16. 9. 1698.

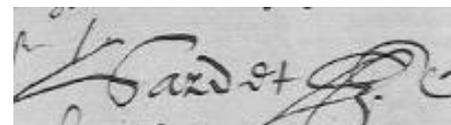
Après les premiers officiers supérieurs, voici dans ces mêmes périodes, beaucoup plus modestes, les gardes et les arpenteurs qui vont opérer au sein de cette Maîtrise et même avant : revenons en arrière.

1590 :

Louis Gardet :

Il est **garde des eaux, bois et forêts** et demeure à Vouvant avec son épouse Marie Chaboceau où il est aussi marchand (notes Chaboceau Maillaud T 1).

D'ailleurs, le 17 août 1590 (3 E 37/251 – ci-contre sa signature), est fait un inventaire de la marchandise indivise entre défunt Jehan Veillon, sellier, et Guillaume Pasquier, sellier, en présence de Louis Gardet (probablement protestant), **garde des eaux, bois et forêts** des baronnies de Vouvant et



Mervent (qui ne dépendent pas encore de la Maîtrise puisqu'elle n'est pas encore créée), curateur d'Abraham Veillon, frère et héritier dudit feu, et d'André Bouheron, marchand, oncle maternel à cause de la femme dudit Abraham. Et le 31 décembre 1590 (3 E 37/251) a lieu le partage des successions des feus René Chaboceau et Mathurine Picoye, demeurant à Vouvant, parents desdits héritiers Chaboceau dont Marie Chaboceau épouse de Louis Gardet mais aussi André Bouheron (Bouron), marchand aux **Ouillères** de Mervent et Louise Chaboceau sa femme. Puis, le 26 octobre 1613 (3 E 37/283), Louis Gardet, marchand, sa



VOUVANT (Vendée). - Vue générale

femme Marie Chabosseau, et leurs enfants : Pierre Gardet, demeurant tous à Vouvant, Helies Gardet, apothicaire à Coulonges, et Loys Gardet, marchand à La **p. 2010**

Rochelle, vendent à Léon Chabot, maître orfèvre à Fontenay, pour 1.500 livres, la *métairie de la Clavelière* au village dudit lieu, à Mervent (voir bull. n° 49 ci-dessus sa signature sur l'acte notarié : A. D. V. vues 146-147).

1594 :

René Auguyn :

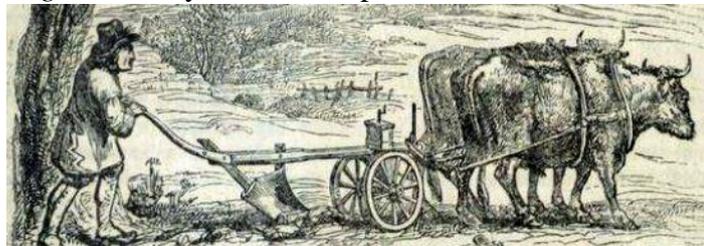
Est **sergent** et **garde** et le 3 décembre 1594 (3 E 37/258 - Etude F (3 E 37) notaire Pierre Robert), Jacques Martineau, chirurgien demeurant à Fontenay, et Pierre Chabot, marchand demeurant au bourg de Pissotte, fermiers de la seigneurie du Poiron (ci-dessus et l'église St-Rémy de Pissot), afferme pour cinq ans à René Auguyn, sergent et garde de la forêt des baronnies de Vouvant et Mervent, et demeurant à Pissotte (peut-être à St-Luc), le four (banal) dépendant de ladite seigneurie du Poiron sis au bourg de Pissotte.

1595 :

Loys Moreau :

Louis Moreau, qui est aussi **garde** de la forêt des baronnies de Vouvant et Mervent, demeure au village des *Ouillères* de Mervent. Le 13 juin 1595 (3 E 37/259), il afferme à Jehan Poytier, *sieur de la*

Regnardière, y demeurant, paroisse de L'Orbrie, fermier du revenu temporel du prieuré de Benet, pour cinq ans, et en indivision avec François Maignard (aussi de Mervent) et André Clopeau, laboureur à boeufs au village d'*Aulnaie* (Nay) p/sse de Mervent, les dîmes (le 10^{ème} des revenus sur les terres) dépendant du prieuré de Benet, tant au village d'*Aulnaie* (jadis, les Lusignan possesseurs de Mervent étaient également possédants à Benet), qu'ailleurs. Tandis que le 3 juin 1606, il rachète à Marie Fradin, veuve de



Jehan Moreau (probablement son parent), une maison et des terres à Vouvant (Maillaud T 3 notes Fradin dossier Potereau Robert not Fontenay).

1600 :

Guillaume Chevallereau :

Guillaume n'est pas garde mais le 21 septembre 1600 (3 E 37/266 -

Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert + Maillaud T 20 Chevallereau) est dit **arpenteur juré** de la forêt des baronnies de Vouvant et Mervent, ce qui est un statut supérieur. Il demeure à Vouvant avec son épouse Jacquette Ogier. Mais à cette période, il est également **concierge**

des prisons (aujourd'hui *maison du Baillage*) de Vouvant, où en cette ville, il marie son fils **Nicolas** (qui signe bien voir ci-dessus) le 24 octobre 1610, avec contrat et solennités de

l'église (devant Jehan Chiché not Vouvant) avec Antoinette Clopeau (ne sait pas signer). Après son mariage, ce dernier s'installe dans la famille de son épouse au village d'*Aulnay* (Nay) p/sse de Mervent, où ce dernier, lui aussi, est alors signalé **sergent** et **garde** des forêts de Vouvant.

1616 :

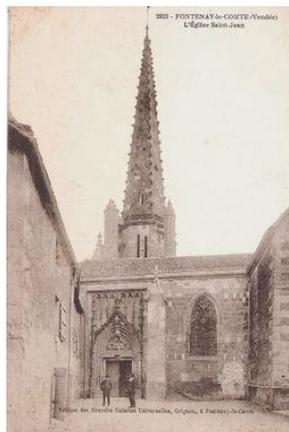
Fabien Chaigneau :

En 1592, M^o Fabien Chaigneau, est d'abord archer du vice-sénéchal de Fontenay et sa marie avec CM 10 juillet 1592 (Guillorit et Claveau notaires de la baronnie de Ste-Hermine) avec Suzanne Martin, fille de Gilles Martin. Ils demeurent au faubourg St-Nicolas (situé pas très loin de l'église St-Jean) à Fontenay le 2

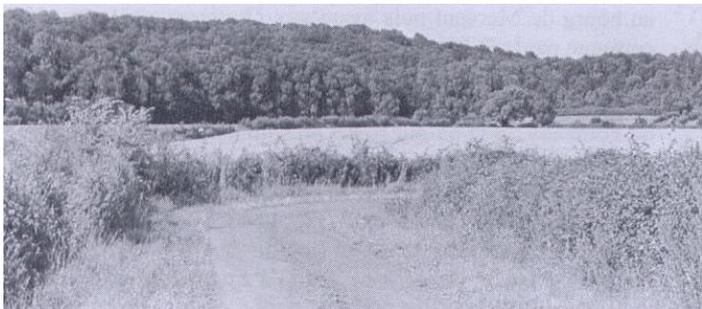
mars 1609 (Robert notaire Fontenay). Ils auront (sans doute) plusieurs enfants dont : **René** (qui deviendra garde voir plus loin) et François, prêtre curé.

← **Eglise St-Jean** de Fontenay-le-Comte

Mais, il est aussi aubergiste car le 12 mai 1610, Jacques Fleuriau, fermier du dixième du vin vendu en détail à Fontenay, donnait à ferme à M^o Fabien Chaigneau, archer de la compagnie du Vice-sénéchal de Fontenay, demeurant faubourg St-Nicolas, ledit droit pour le vin qu'il vendait cette année en sa maison (Guillorit et Claveau notaires de la baronnie de Ste-Hermine). Puis, pour peu de temps, il est signalé **sergent** et **garde** des forêts des baronnies de Vouvant et Mervent (Etude F (3 E 37) Notaire Jehan Robert 3 E 37/288) demeurant toujours au faubourg de Fontenay. Le 24 novembre 1616, il donne procuration pour résigner sondit office en faveur de **René** Chaigneau un de ses fils (Maillaud T 6 notes Chaigneau), qui est **sergent-garde** en 1670. Ce dernier, avait épousé vers 1630 Marie Giraud dont il aura un fils Louis, qui, à son tour, épousera Marie



Mourier. D'ailleurs, un parent de M° Fabien Chaigneau (probablement son frère ou son cousin), M° Jean Chaigneau, époux de Catherine Mourier, aura : Pierre curé de St-Laurent-de la Salle, p. 2011



Antoine Chaigneau curé de Mervent (voir bull. Eglise 1^{ère} partie p. 1671) et Catherine qui épousera M° Louis Porcheron dont le fils Charles François sera **lieutenant** des E & F. en 1692 (voir plus haut p.2005).

← Le **mareau des Ragottières** (au fond)

1625 – 1656 – 1670 :

M° Estienne Guillotteau Sr de La Buardière (

lieu du premier temple à Foussais) sergent royal est protestant et demeure au **Nay** (Mervent) avec Marie Berthon son épouse (d'une famille protestante avec des prénoms : Juduth, Isaac, Abel, et alliée avec des officiers forestiers, aussi de cette religion, dont descendront : Gaborit, Bardon, gardes). En 1670 : **René Chaigneau** (parent de Fabien) est sergent-garde.

Passons au siècle suivant, voyons les officiers supérieurs de la Maîtrise mais aussi les gardes. Il faut savoir que tous ceux-ci sont plus intéressés par les délits forestiers et les amendes qui s'en suivent que par la bonne santé de la forêt : rappelons que lors de la réformation de 1663-1667, aucun bois bas-poitevin (Fontenay-le-Comte était alors la capitale du Bas-Poitou) n'a été visité et que la maîtrise de Fontenay est considérée comme inexistante. Dans les archives, il n'y a seulement que des sentences de délits forestiers qui sont fort nombreux.

Registre des procès-verbaux des officiers et gardes : le 3 juillet 1701, procès-verbal (A.D.V. série B. 1261) dressé par le **garde marteau** Jean-Claude Palliot « *contre une trentaine de particuliers de Mervent habitant les villages du Nay et de la Jamonière, armés de pistolets, fourches de fer et gros bâtons, pour avoir voulu assassiner deux gardes qui amenaient des bestiaux par eux saisis dans le **mareau des Ragottières** ».*

Bien naturellement ces bestiaux avaient été confisqués parce qu'ils pâturaient (brouaient) dans la forêt royale. Et, certains officiers supérieurs profitaient de cette aubaine.

Continuons la liste des officiers :

1705 :

François Rodé :

Issu du monde la finance et fermier de la seigneurie de Doix, il tient l'office de **procureur** du Roy à la **Maîtrise des E & F.** de Fontenay-le-Comte depuis le 17. 11. 1698. Néanmoins, plus tard, il sera impliqué dans un trafic d'argent et de détournement du prix de vente de bestiaux. Les bestiaux en question étaient saisis par les gardes lorsqu'ils « *pacageaient* » dans la forêt royale ce qui était strictement interdit. Ensuite, ils étaient vendus aux enchères. L'affaire est déclenchée par Jean Ayrault, métayer à **Pierre-Brune** (voir bull. n° 29), et jugée à Poitiers le 22 juin 1705. Après quoi François Rodé est destitué et remplacé dans cette garde par **Jean Delahaye Montbault** le 1^{er} 6. 1709.

Ces délits forestiers, donc, concernent encore assez fréquemment des gardes. Ainsi :

1706 : Maison du **moulin de Diet** →

Jacques D'Embreuil :

Il demeure à Bourneau au *moulin Billaud* (à vent). Il est loin d'être incorruptible comme le prouve l'affaire qui se passe à **Pierre-Brune** (**GPS** 46° 32' 34'' N - 0° 46' 52'' W voir bull. n° 29) où il est signalé avoir une « *réputation mal établie* » (sic) puisqu'il braconne et « *qu'à luy seul il détruirait la forêt de France* » ainsi que le constate ses collègues : le garde-marteau Jean Claude Palliot et le garde Henry des



Noues. Ceux-ci dressent un procès-verbal le 4 mai 1701 (A.D.V. série B 125). D'Embreuil a-t-il été destitué ? En tous cas, il est condamné à de fortes amendes.

Puis, le 2 décembre 1711 (A.D.V. série B. 1261), un procès-verbal est dressé par Me Jean Gaborit (du **Nay**), **sergent-garde** de la Maîtrise, « *portant saisie de fusils chez divers particuliers, riverains de la forêt de Vouvent, au bourg de Puy-de-Serre, au village des Guillolières, paroisse de Vouvent, aux villages du Nay, des Loges et au moulin Diet, de la paroisse de Mervent* ».

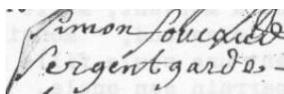
A **Diet** (**GPS** 46° 32' 00'' N - 0° 46' 26'' W), la saisie a lieu chez le nommé Louis D'enfer, qui possédait « *un mousqueton et des fusils chargés* » (voir bull. n° 25).

Dès la création de la Maîtrise puis l'installation des officiers supérieurs, enfin les sergents-gardes et les gardes, effectuent une première visite de la forêt qui a débuté le 5 juin 1719, et qui se transforme en constat de désolation. Pour une surveillance plus



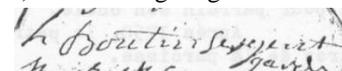
accrue, à partir du 15 mars 1720, il est fait le partage des triages de la forêt de Vouvent en quatre parts égales ou secteurs nommés **Garde** où vont se succéder au fil du temps les différents p. 2012 sergent-gardes et dorénavant ceux-ci résideront à proximité de la forêt :

GARDE 1 : concerne 11 triages : la *Cabane*, le *Bois Blanc*, la *Remigère*, la *Leuly*, *Petit-Maillezais*, les *Ecossais*, les *Naides de Gourdin*, la *Montrée du château*, la *Montrée Madame*, le *Petit-Barrot* et le *Petit-St-Mandé*, et pour sergent-gardes successifs : **1700 Georges Gaborit**, père, **1711 Bernard Grelier**, **1719 Louis Sire**, **1723 Jacques Royer** (Roger de Vouvant qui est destitué 13 septembre 1729 pour malversations B. 1379), **1729 Simon Foucaud**, **1755 Marc Martinet**, **1760 François Clion**, **1766 René Cornuau** fils comme sergent garde de la maîtrise de Fontenay, le 28 mars 1766 (ADV 440 f° 68) Sources : A.D.V. série B 1240, B 1254, B 1375, B 1467, B 1467).



GARDE 2 : concerne la surveillance des bois touchant le *Nay* (la Haute Forêt) à savoir les triages : des *Rejets*, des *Petits Arpents*, de la *Fontaine à l'Evêque*, de la *Mocquetière*, des *Ragottières*, . . . et pour sergent-gardes successifs au fil des années : **1700 Jean Gaborit**, fils, **1722 Jean Berton**, **1735 Jean Cornuau** père, **1788 Jean-Louis Roussin** (même source).

GARDE 3 : concerne la surveillance des bois allant depuis la rivière *Vendée*, dont les triages du *Chail*, de *Moulinneuf*, *l'Ecusseau*, etc., jusqu'à la *Balingue* en lisière de l'Obrie, et pour sergent-gardes successifs au fil des années : **1700, Henri Desnoves**, **1722 Jacques Hilaire Boutin**, **1769 Antoine-Louis Barraud** (Commissions accordées par le grand maître à Antoine-Louis Barraud le 21 mars 1766 (ADV 440 f° 68) comme sergent garde de la maîtrise de Fontenay), **1788 Jean-Pierre Vitte** (même source).



GARDE 4 : concerne la surveillance des bois allant du *Puy-Brunet* vers *Pierre-Brune* et jusqu'au *Douard* et la *Millarge*, etc. : **1711 Yvon Cadet**, **1713 Vincent Millet**, **1715 Pierre Châtaignier**, **1727 François Charron**, **1763 René Guesdon** (confirmation de la nomination faite par les officiers de la maîtrise de Fontenay de la personne de **René Guesdon** comme **sergent garde** (8 mars 1703, f° 56, v°), **1783 Jean Cornuau**, **1785 Jean-François Ratouit** (même source). Ce recensement est loin d'être exhaustif.

Dans les années 1700-1730, se trouvent successivement à la tête de la Maîtrise : un Maître particulier, un Lieutenant, un Procureur, un Garde-marteau, un greffier, et leurs gardes.

Les **Maîtres- particuliers** :

François Peu, sieur de la Gaignerie, *Maître particulier* (vu plus haut p.2005).

Charles Porcheron, sieur des Gâts, *Maître particulier* (vu plus haut p.2005).

Charles Moriceau de Cheusse *Maître particulier* (alternatif) effectue l'intérim du fait de l'interdiction du précédent (6 mois), le 1^{er} 6. 1709 (vu plus haut p.2005). Mais, avant d'aller plus loin, il est important de signaler que *Messire Charles Moriceau de Cheusse*, sénéchal civil et criminel, subdélégué de Fontenay, a fini par obtenir le poste, tant désiré, de **Maître particulier en la Maîtrise des E & F** de Fontenay le 12 octobre 1710. La « *Grotte aux Faons* » à *Pierre-Brune* →

Il apprend que Mr de Montfort, un saint homme, s'est installé au-dessus du moulin de *Pierre-Brune*, dans une cavité nommée la « *Grotte aux Faons* » (**GPS** 46° 32' 34'' N - 0° 46' 52'' W) pour méditer et prier. Elle se trouve au cœur même de la forêt royale, ce qui est strictement interdit (voir bull. n°15 et n° 27). De plus, Montfort a abattu quelques châtaigniers, et également tiré des pierres pour la construction d'un mur qui devrait le protéger du froid.



Messire Charles Moriceau de Cheusse, **Maître particulier** en la Maîtrise des E & F de Fontenay, se déplace pour dresser un procès-verbal accompagné de M^o **Jean Delahaye**, procureur du Roy en ladite Maîtrise ainsi que de **Bernard Grelier**, garde forêt de ce canton de bois, qui a repéré les lieux où se situe le délit. Et, « *L'an mil sept cent quinze, et le 28 octobre, sur les huit heures du matin, nous, Charles Moriceau, écuyer, seigneur de Cheusse, conseiller du roi et sénéchal civil et criminel [...] eu avis que le sieur Montfort prêtre habitué de la maison de Saint-Sulpice de Paris, employé depuis plus de 25 ans aux missions pour l'instruction des nouveaux convertis [...] s'était pratiqué un lieu de solitude dans le bois de la maison de la Grignonnière situé sur la paroisse de Mervent ; mais que ne trouvant pas cet endroit assez solitaire [...] s'était marqué un autre emplacement, qui est une petite grotte de circuit de deux toises, creusée naturellement dans un rocher appelé : la roche au faon, dépendant de la forêt et appartenant à Sa*



Majesté », etc. Ce procès-verbal est introuvable. Alors !!

Procès s'en suivit mais les conséquences n'en furent pas terribles. Montfort n'eut à encourir, ni p. 2013 amende, ni prison, mais son mur fut renversé et il se vit dans la nécessité d'abandonner le lieu sous peu.

1720 :

Joffrion sieur de la Gestière :

Maître particulier est en place à partir du 14 juin 1724 : Présentation de déclaration par Pierre Joffrion, seigneur de la Gestière, lieutenant général de police de la ville de Fontenay-le-Comte, pour tous les biens qu'il tient roturièrement ès fiefs et domaines des seigneurs de cette cour (Série B 1148, 9 août 1737, f°17, v°) ; il avait épousé Madeleine Morel fille de Jean et de Marie Godet ; Madeleine avait une sœur, Jeanne, mariée avec François Porcheron qui avait aussi été *Maître particulier* (vu plus haut p. 2005).

Puis pour les **lieutenants** (par ordre de nomination)

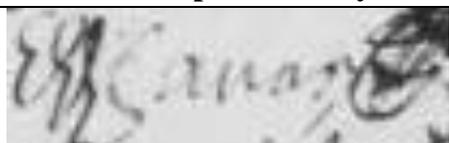
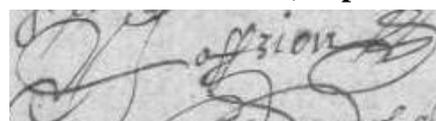
1699 :

Pierre Moussaud :

lieutenant le 15. 10. 1699, demeure à Vouvant et avait épousé la Vve Guyot, riche propriétaire de tout *Pierre-Brune* (voir bull. n° 15 et n° 27)

1719 :

Jean-Baptiste Savary sieur des Forges :



(1670-1752 ; d'une ancienne famille protestante) *lieutenant* le 17. 7. 1719, Conseiller et Procureur du Roy, possède un domaine à l'Orbrie, et

épouse Françoise Denis de la Raslière. Il est présent, à Mervent, le 23 avril 1696, lors de la sépulture (où il signe) de Mtre Urbain Hay, marchand de tan, du moulin de *Pierre-Blanche* (maison de Mtre Hay).

Puis pour les **Procureurs** :

Jean Cardin nommé le 29.3.1699

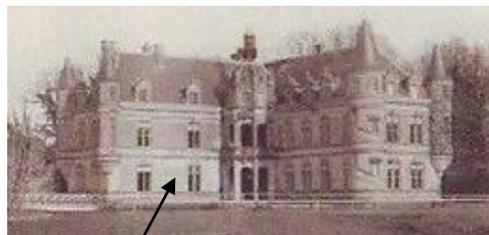
Jean Courtin (vu plus haut p.2006).

Pierre Robert (vu plus haut p.2006).

François Rodé (vu plus haut p.2011)

1709 : **Jean-Baptiste Delahaye Montbault** :

Jean-Baptiste Delahaye Montbault, est nommé le 1é. 6. 1709, à la suite de la destitution de son prédécesseur François Rodé. Il est propriétaire en 1698 de la seigneurie de Bourneau (ci-contre : château), qui consistait en des fiefs à moyenne et basse justice mais cependant cette seigneurie n'était tenue que par des « *gentilhomes* ». C'est lui qui est seigneur de Bourneau au moment de l'arpentage de 1735 puisqu'il décède en 1741.



1721 :

Joseph-Simon Scimars, *sieur de Boinizeau* (seigneur de Bois-Nizeau) :

Il est nommé le 1é. 6. 1721. Conseiller du Roi et **procureur** en la Maîtrise des E & F de Fontenay, il succéda à son père dans cette charge. Il avait épousé en 1722 Catherine Radégonde Bailly du Pont (° 1699 + 1746 issue d'une riche famille de marchands-drapiers de la Châtaigneraie ; elle est la fille de Charles Bailly du Pont (1669-1715) et de Aimée Baud - voir : le site de Francis Moreau « Une famille de marchands-drapiers de la Châtaigneraie »).

Joseph-Simon Scimars (écrit parfois Leimans), demeure à Fontenay-le-Comte, en la paroisse Notre-Dame de cette ville.

Eglise **Notre-Dame** de Fontenay-le-Comte →

En 1725 (E DEPOT 92 2 II 8-30), une procuration (est) donnée par François Tiraqueau (selon une note manuscrite de B. Fillon sur François-Mathieu Tiraqueau, abbé commendataire de Fontgombault en 1714, et clerc tonsuré du diocèse de Paris), pourvu par le roi de la chapellenie de Notre-Dame de la Pitié, desservie en l'église de Saint-Michel-le-Cloucq, à François-Joseph Scimars, conseiller du roi et élu en l'élection de Fontenay, pour prendre possession de cette chapellenie (17 juillet 1725, Paris, Lauverjon, notaire apostolique à Paris).

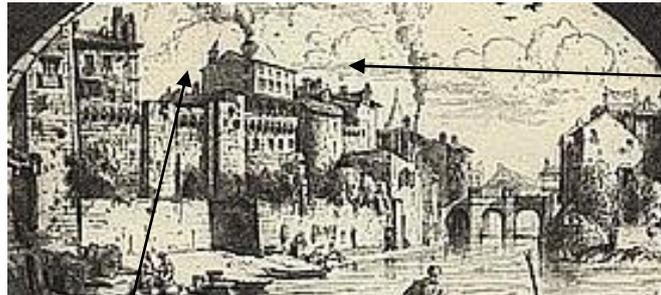


M^o Joseph Simon Scimars (écrit aussi : Seimars) était également fondé de pouvoir (personne doté d'un pouvoir de procuration pour agir au nom d'une autre personne) de Mr Henry-Louis de Barberie de Saint-Contest, chevalier, seigneur de La Châtaigneraie (voir : Armoiries des seigneurs de la Châtaigneraie sur le site de Francis Moreau) et le 9 décembre 1738 (A D V 3 E 55/170-4 François Mosney, père, notaire Châtaigneraie vues 389-390), pour qui il passait un bail à ferme pour six années des droits de halles de La Châtaigneraie, « y compris les langues de bœufs, vaches et autres bêtes à cornes, et tous les pieds de cochons », au sieur Charles Chamarre, tondeur à La Châtaigneraie et son épouse Jeanne Fortin.



Les Halles de la Châtaigneraie →

Quelques années plus tard, le 15 juillet 1744 (A D V 3 E 54/6-2 François Mosney, père, notaire Châtaigneraie vues 209-210), toujours fondé de pouvoir pour ledit seigneur de la Châtaigneraie, Scimars passait un bail à ferme pour neuf années de la terre et seigneurie de La Châtaigneraie, avec Louis Draud, sieur de la Croisinière, demeurant à Foussais.

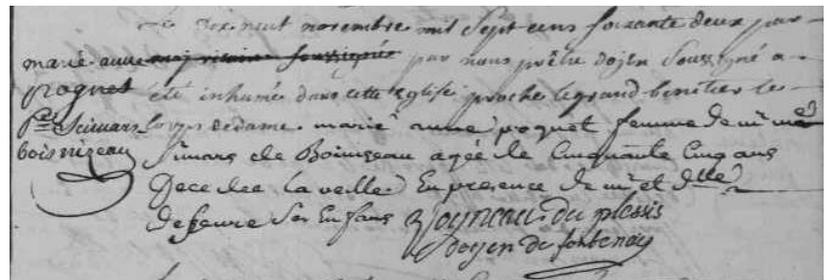


A Fontenay, cette famille se fait construire une belle maison (toujours visible) intégrée dans les vestiges des éléments des fortifications médiévales de la ville (fragments de courtine de la fin du 14e siècle à l'arrière de la remise, tour d'enceinte du côté nord, très remaniée sinon reconstruite, aujourd'hui : 4 rue des Halles ; vue du côté de la rivière - ci-contre ; le sous-sol est celui de la maison précédente, datant du 16e siècle). Elle fut élevée



à la fin du 18e siècle ou au début du 19e, par un des membres et descendant de M^o Joseph Simon Scimars, Mr Pierre Scimars de Boinizeau (° 1732 + 11. 12. 1805 âgé 73 ans) propriétaire en 1789 d'après la liste des personnes ayant acquitté la contribution patriotique. M^o Joseph Simon Scimars (probablement décédé après 1762) était un haut notable de Fontenay, demeurant p/sse de Notre-Dame où furent inhumés dans ce sanctuaire plusieurs membres de la famille dont le 19. 11. 1762 « a été inhumée dans cette église proche le grand bénitier », Dame Marie Anne Goguet, femme de Mr M^o Scimars de Boinizeau, décédée la veille et âgée de 55 ans.

Le couple eut plusieurs enfants dont : Pierre Scimars de Boinizeau (° 1732 + 11. 12. 1805 âgé 73 ans) sieur de Boinizeau (Bois-Nizeau) ; son épouse, Françoise Dessaire Vve Scimmars 81 ans, lui survécue et décède à Fontenay le 15. 3. 1813, étaient présents : Paul Charles Brisson docteur (neveu par alliance), Louis Benjamin Guerry-La-Barre 23a (neveu maternel).



Puis pour les **Gardes-marteau** :

Jean-Claude Palliot du Plessis (vu plus haut p.2006).

René Barraud de Thorigny, avocat en la sénéchaussée, en intérim pendant la maladie du précédent.

Puis pour les **Greffiers** :

Gabriel Audière, en place le 27 février 1699 (rien trouvé).

Jean Cardin, de Fontenay, arrive le 18 juin 1717.

La famille Cardin avait vu se succéder depuis le milieu du XVI^e siècle, quatre générations de marchands bouchers qui pratiquaient leur profession dans le *faubourg du Marchou* à Fontenay-le-Comte.



Pourtant, anciennement, quelques branches du Poitou blasonnaient : « D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de cinq coquilles d'argent posées 2, 2, 1, deux entre les fasces et une en pointe soutenue d'un croissant aussi d'argent ».

Grâce aux capitaux accumulés, ceux de Fontenay dont : Jean (lé) Cardin put envoyer, vers 1677, son fils prénommé Jean (II), dans un des



collèges de Fontenay-le-Comte (vraisemblablement celui des Jésuites devenu le collège Viète n° 34, rue Rabelais). **p. 2015**

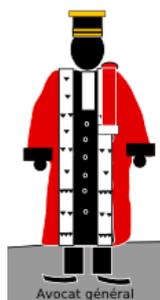
Après trois ou quatre ans passés dans cette institution, ce dernier entra chez un notaire pour y devenir clerc. Il en sortit en 1689 et en 1695 il acheta une étude à Fontenay-le-Comte. En 1709, il cumula son office de notaire avec la charge de **greffier des Eaux et Forêts** de Fontenay-le-Comte jusqu'à sa mort en 1716.

Son fils, prénommé Jean Aimé (III) *sieur d'Auchais*, né en 1708 à Fontenay, suivit également le cursus collégial, accompli en plus trois ans dans une université afin d'obtenir le grade d'avocat puisqu'on le trouve « *homme de loi* » et avocat au parlement de Bretagne (cette Cour est supprimée en 1791). En 1759, il est assesseur (dans le langage procédural, l'assesseur est le nom donné à l'un comme à l'autre des deux magistrats qui, dans une formation collégiale, assiste le juge qui préside l'audience) à Fontenay-le-Comte et, dans le même temps, obtient un office anoblissant d'avocat secrétaire ordinaire du roi de Pologne, Stanislas, fonction tout à fait honorifique. En 1764, il n'est plus assesseur mais devient l'année suivante échevin de la capitale bas-poitevine (Fontenay). À 60 ans, sa carrière est déjà bien remplie mais il réussit en 1769, grâce à ses relations familiales et à la protection de grands seigneurs, à acquérir un office de **greffier en chef** à la Chambre des comptes de Bretagne (jusqu'au 14. 11. 1778), qui couronne donc une belle carrière. Un premier pas est posé vers la noblesse par son mariage avec Jeanne Gabrielle Merland (= Mathurin Merland sieur des Charprais et de Chaillé), la fille d'un échevin de Fontenay-le-Comte.



Avocat

Sous l'Ancien Régime, le mariage était avant tout une affaire d'intérêt qui tenait compte de l'honorabilité, de la fortune et de l'ancienneté de la maison de l'épouse. De plus, à cette époque, la moitié au moins des magistrats poitevins eurent des liens concrets avec des gens de la haute noblesse, soit que leurs ancêtres ou eux-mêmes fussent employés à leur service ou qu'ils entrassent simplement en relations occasionnelles avec eux, leur rendant tel ou tel service ponctuel (les « *magouilles* » ne sont pas l'apanage que de notre siècle).



Avocat général

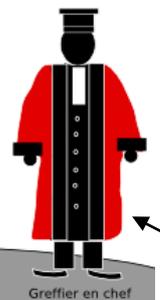
Leur fils aîné, Jean-François Aimé Cardin (IV), alias Jules François-Aimé, né en 1756 à Fontenay, poursuit lui aussi une licence en droit et grâce aux relations de son père, il acquiert en 1778, à l'âge de 22 ans, un office d'auditeur à la Chambre des comptes (la fonction des auditeurs consistait dans la vérification détaillée de tous les comptes ressortissant à la Chambre : d'examiner chacun des articles formant la ligne de compte, en recette ou en dépense, et tous les titres et pièces à l'appui, notamment les baux, contrats, marchés, traites foraines, greniers à sel, procès-verbaux, acquits et décharges, qui étaient de leur part l'objet d'une étude approfondie).

Ainsi, la famille Cardin voit avec certitude son entrée dans la noblesse, elle qui pratiquait, un siècle auparavant, le commerce de la boucherie dans un faubourg populaire de Fontenay-le-Comte. Une fois en place, le personnage aimait briller en société et appréciait notamment la musique et les plaisirs de la table.



Greffier et huissier

Apparenté à de nombreuses familles bourgeoises de Fontenay-le-Comte et des environs par son mariage en 1708 avec Renée Marguerite Courtin (Coustin), la fille d'un magistrat de la capitale bas poitevine, il sert alors de protecteur à un allié de sa belle-famille en la personne de Louis Cicoteau, *sieur de la Touche*. Celui-ci favorise à son tour la venue de parents, d'alliés et d'amis. Tous ces magistrats se connaissent fort bien, d'autant plus que certains d'entre eux sont parents ou ont entretenu auparavant des relations professionnelles. Une fois qu'un office est entré dans un cercle familial, il a de fortes chances d'y rester. Le nouvel officier prêtait serment et offrait un banquet à l'ensemble de ses collègues.



Greffier en chef

Quoique stoppée par la Révolution, l'ascension est réelle mais elle ne s'arrête pas là puisque Jean-François Aimé épouse en 1793 Marie-Julie Louvart de Pontlevoye, d'une famille de noblesse d'épée qui faisait remonter sa noblesse jusqu'en 1388 ! Et même si la Révolution ne lui a pas permis d'atteindre la noblesse pleine et entière, la rapide montée sociale de cette famille n'en est que plus frappante. Certains ont dépassé vingt ans de service comme le **greffier en chef** Jean Cardin (II), son grand-père. Avec la Révolution, les Cardin profitent « *de leurs loisirs forcés* » pour se consacrer à l'amélioration de l'exploitation de leurs fermes et à la gestion de leur patrimoine comme l'auditeur Jean-François Aimé Cardin qui se qualifie d'« *agriculteur* ».

1709 :

Pierre Berton, sieur du Magné :
greffier en chef, est nommé le 1^{er} juin 1709.

1745 :

Pierre Jacques Letard :

Greffier, qui n'est pas originaire de la région de Fontenay-le-Comte, demeurera un inconnu dans la région. Son père, Jacques Jean-Baptiste Letard de la Bouralière, était procureur à la cour des monnaies de Poitiers, son

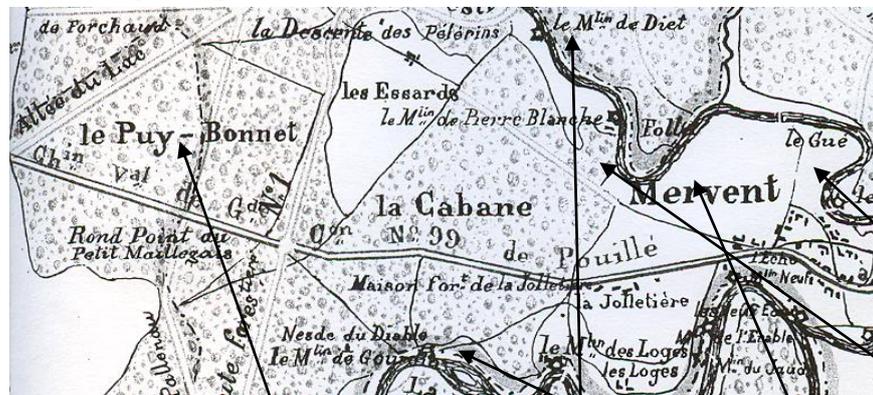
ur :
n,
actard
Cardin's greffier
DT

grand-père le fut également. La correspondance entre Pierre Jacques Letard, « *qui était un officier peu assidu* » et son père, de Poitiers, nous livre des indications originales sur les pratiques et les moyens d'acquérir un office à la Chambre. Issu d'une famille de bourgeoisie robe (de robe ou magistrat) de Poitiers, Pierre Jacques Letard (tient aussi l'office de correcteur) épouse le 30. 11. 1783, Marie Victoire Chauvière, la fille aînée du correcteur Jean-Victor Gabriel Chauvière de la Pagerie (qui, veuve avec des enfants, lui apporte une dot substancielle de 31000 livres). C'est une alliance avantageuse pour lui. Ce dernier, sans héritier, offre son office de correcteur en dot à son gendre, en plus de quelques domaines. Son épouse décède prématurément à la fin de l'année 1784, soit un an après le mariage. Le correcteur Pierre Jacques Letard de la Bouralière est quant à lui nommé président du district de Chinon grâce à la protection de son beau-père (14. 9. 1745).

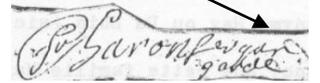


Avec la Révolution, d'autres officiers retournent dans leurs domaines à la campagne, loin des révoltes ou dans leur appartement en ville non sans pester contre la plantation des arbres de la liberté comme l'un des membres de la famille Pichard. Toutefois, leur ralliement de cœur à la restauration des Bourbons en 1814 et leur silence pendant les Cent Jours sont significatifs. La mort de son fils aîné (issu d'un remariage) à Dresde (guerre de l'Armée des Princes) précipita Pierre Jacques Letard de la Bouralière (sa maison de campagne) dans les bras des Bourbons. Grâce à ce retour dans les honneurs, Letard est alors anobli. Il porte « *d'azur à la bande d'or chargée d'une tortue de sable et accompagnée en chef et en pointe de 3 étoiles d'or* ». Leur devise est « *Letard ne tarde* ».

Avant d'aller plus loin, il faut se rappeler que la forêt, pour mieux la surveiller avait été divisée, en 1720, en quatre parties (qui ne sont pas tout à fait égales en surface à cause de leur accès et leur relief différent d'un lieu à l'autre) réparties mais pas du tout égales. Et, selon des lettres et mandements de M. Mailhard, seigneur de Balorre, **grand maître** et de M. Alexis-Léon Bonnet, seigneur de Saint-Léger, son successeur, il est fait le partage (15 mars 1720) des triages de la forêt de Vouvent en quatre parts égales, qui devront être surveillées par :



par : **Henri Desnoues, François Charron** (dom. Vouvant), **Jean Gaborit**,

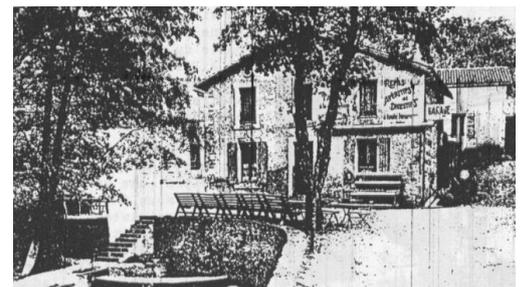


Pierre Chateigner et Louis Sire, sergents gardes.

Garde 1 : **1 le Puy-Brunet, 2 le Petit Guyet, 3 le Petit-Barot, 4 Saint-Mandé, 5 la Montrée-Madame, 6 la Montrée-du-Château, 7 les Naidés** (de Gourdin), **8 la Gite-Belin**. Puis, compris également dans cette garde 1 : **18 l'Écusseau, 19 Pellegasche** (ces derniers sont situés de l'autre côté de la rivière Vendée, dans le plateau du Moulinneuf. A voir ci-après).

Hameau de Pierre-Brune →

Dans cette **Garde 1** ces triages-là, ou en lisière, se trouvent : le moulin de **Pierre-Brune**, (**GPS** 46°32'31" N - 0° 46' 52" W) au-dessus de celui de **Diet**, puis avant, celui de **Pierre-Blanche**, plus proche du bourg, puis en bordure de la rivière **Mère**, ceux de **Foulet** et de **Pruneau**, (ces deux moulins depuis longtemps démolis, leurs emplacements sont aujourd'hui sous les eaux du barrage).



Continuons les détails de cette première garde : les bois du **Petit-Barrot** configurent la barrière d'avec les terres du **Grand Logis de Chalandrie** (voir bull. n°61), au-dessus de cette séparation fictive, le **Petit-St-Mandé** avec sa fontaine du même nom, et dont le petit chemin mène à **Pierre-Blanche**. Les triages de la **Montrée-Madame** et de la **Montrée-du château**, se trouvaient, eux, de parts et d'autres du lieu-dit **La Jollière** (situé proche de la route jadis n° 99 devenue D 99). De l'autre côté de cette route, en coteau, presque jusqu'à la rivière **Vendée** et le **moulin de Gourdin**, se trouvent les **Naidés**.

Faisant toujours partie de cette **Garde 1**, tout en haut du bourg, en descendant sur **Pruneau** et dépendant du **Logis de La Chalandrie**, se trouve la **Gite-Belin**.

← **Gourdin** (au fond) les **Naidés**

Dans cette garde 1 également : **18 l'Écusseau** (ou les *Escusseaux*), **19 Pellegasche**. Ces deux derniers triages se trouvent de l'autre côté de la rivière **Vendée** qu'ils bordent et dont deux prés pourraient être ceux situés entre les



moulins du *Moulinneuf* et celui des *Deux-Eaux*, moulins qui dépendaient jadis du château, et par p. 2017

conséquent du *Grand Logis* (voir bull. n° 61 *Chalandry* et n° 46 le *Château*).

Dans la foulée, les forestiers traversent la rivière *Vendée* soit par la chaussée des *Deux Eaux*, soit un peu plus loin au *gué du Moulinneuf* (voir ci-dessous). Ils se retrouvent sur sa rive gauche. Ensuite, ils remontent la lisière de la forêt royale jusqu'au *triage de l'Ecusseau* lequel se trouve après celui du *Moulinneuf* et, puis après les terres des *Deux-Eaux* remontent le long de la rivière *Vendée*, passant au *moulin de Gazeau* et allant bien au-delà du *Pont de Perrure*, ils continuent jusqu'au « *Moulin Vendée* » jusqu'aux bois privés de « *Messire Chataigner Ecuyer, Seigneur, Marquis de St Georges demeurant à Poitiers* (et qui) à cause de sa terre de *St Michel le Cloucq* possède un bois



taillis joignant le *triage de l'Ecusseau* (*triage n° 18*) ».

Ce *triage de l'Ecusseau* couvrait un territoire qui allait depuis le *carrefour de la Balingue*, et à droite une partie des terres de *St-Michel-le-Cloucq*, puis à gauche jusqu'à l'*allée de la fontaine à l'Ermité*, et les bois, la *fontaine* (**GPS** 46°30'08" Nord - 0°45'04" Ouest - Coordonnées GPS UTM-

WGS84): 5152,30 - 672,68) et la *dalle à l'Ermité* (**GPS** 46°30'23" N et 0°44'58" W) avec pour arrêt la rivière *Vendée* au niveau du nouveau *Pont de Perrure* (ci-dessus).

Le *triage de Pellegasche* (19) se trouve au-dessus de celui de *l'Ecusseau*, et où « *La dame Le Large veuve de Maître David Brisson demeurant l'Orbrie au fief du Pinier possède un pré taillis joignant la lisière de Pellegasche* (ou *Fillegasche* où se trouve le *Chêne de la Gasse* (



GPS (UTM-WGS84) : 5152,97 - 671,30) toujours visible mais pas en bon état ; c'est actuellement la route qui descend jusqu'au barrage) du côté du midi au Nord ».

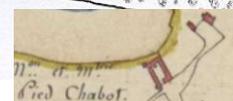
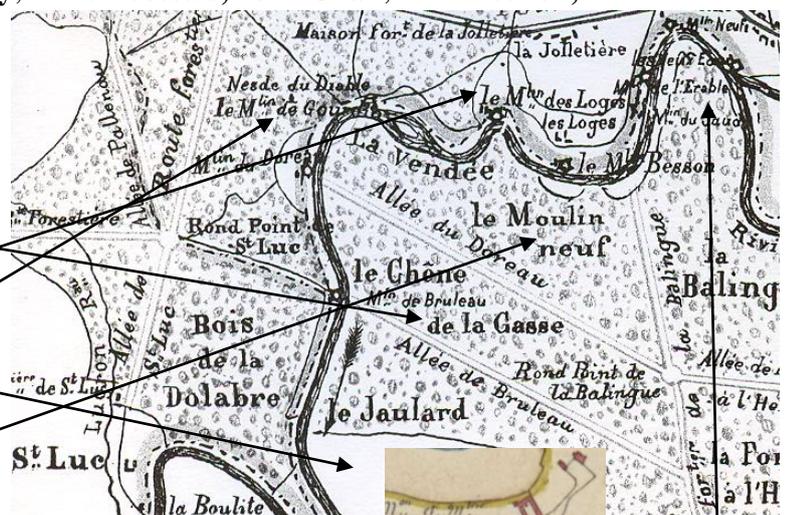
Nous passons à la **Garde 4** : encore assez proche du bourg.

Elle comprend : 9 les **Hautes Minières**, 10 les **Minières-du-Poiron** (appelée

aussi les *Basses Minières*), 11 les **Minières-des-Essarts** (ou *Minières Brûlées*), 12 le **Petit-Maillezais**, 13 la **Remigère**, 14 le **Bois-Blanc**, 15 la **Cabane**, 16 **Leuly**, 17 les **Écossais**, 20 le **Chail**, 21 le **Peuron**, 22 le **Moulin-Neuf**. Et, nous voilà de retour au bourg.

Dans ces *trriages* ou en lisière, se trouvent :

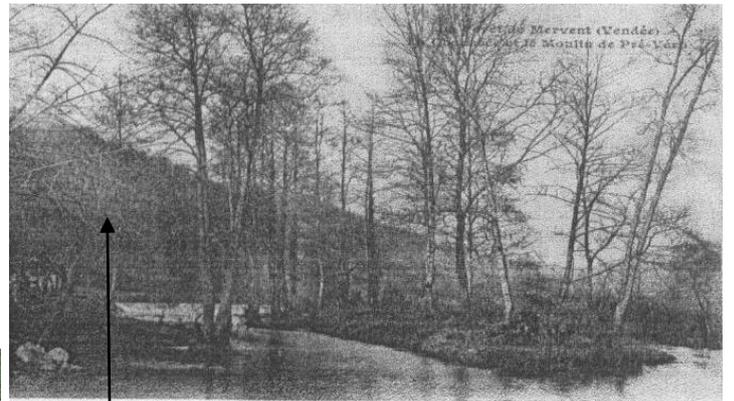
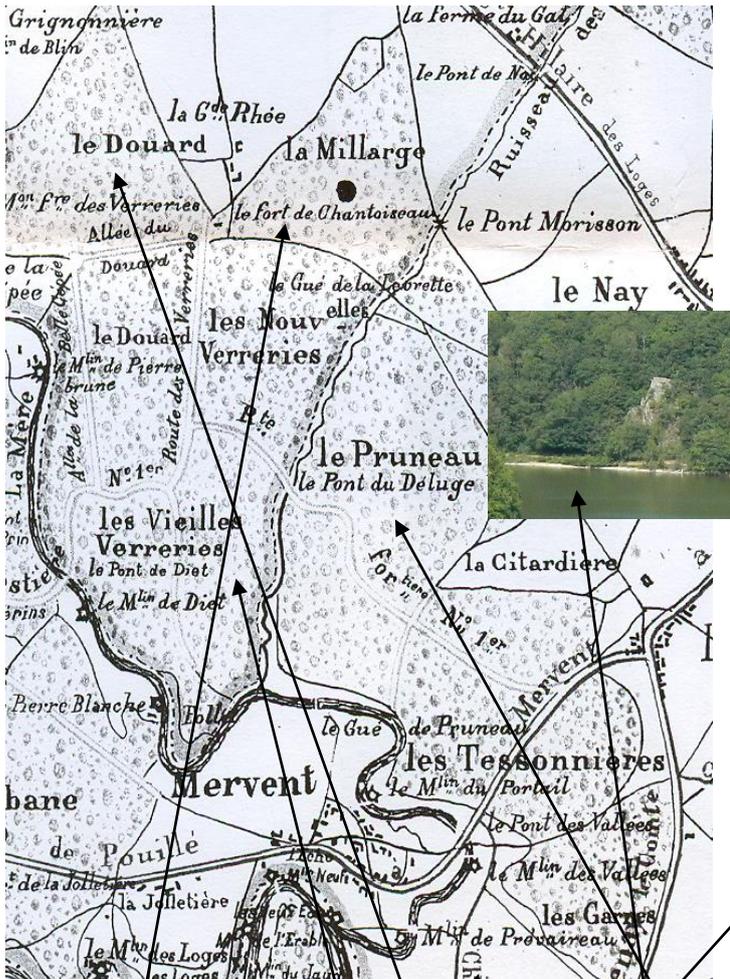
le *Logis du Poiron* (10 *Minières-du-Poiron*), la *seigneurie des Essarts* avec sa métairie et sa borderie (11 *Minières-des-Essarts*), la *métairie de St-Luc*, au-delà de la lisière de *Pellegasche* ou *trriage du Peuron* : où (« *René Baudry demeurant au village des Loges paroisse de Mervent possède un pré joignant la lisière du Poiron ou Peuron du côté du midi (moulin à tan des Loges)* »), le *Logis de Puy-Chabot* (sur l'*Orbrie*) puis remontant la rivière *Vendée* (jusqu'à *Mervent*), le *moulin de Doreau*, le *moulin de Gourdin*, celui des *Loges* et du *Besson*, et, plus près du bourg, ceux du *Jaud*, puis au-dessus celui de *l'Erable*, et encore au-dessus, du *Moulinneuf*, des *Deux-Eaux*



et puis remontant vers le *trriage de l'Ecusseau* (limitrophe de *St-Michel-le-Cloucq*) dans lequel se trouve la dalle et la *fontaine à l'Ermité*, et puis celui de *Gazeau* et d'*Ecoutard*. Les officiers forestiers contrôlent maintenant un autre bois privé sur la rive gauche de la rivière *Vendée* et dépendant de la paroisse de *L'Orbrie*, où « *Le Sieur Suirot du Mazeau demeurant à ladite Maison du Mazeau paroisse de St Michel le Cloucq possède un bois taillis* (*Bois de la Prise du moulin de l'Erable* pourtant situé p/sse de l'*Orbrie*) dépendant du *Moulin de l'Erable* paroisse

de Mervent joignant la lisière du Moulineuf (du triage **22 Moulin-Neuf**) des côtés du levant et midi » etc. **p. 2018**

Nous passons à la **Garde 3** : en partie le long de la rivière *Mère* puis remontant presque à la *Citardière* (le logis de la *Citardière* trouverait ses origines à la période carolingienne



si l'on en croit les recherches de M. Baudouin) et les *Ouilères*.

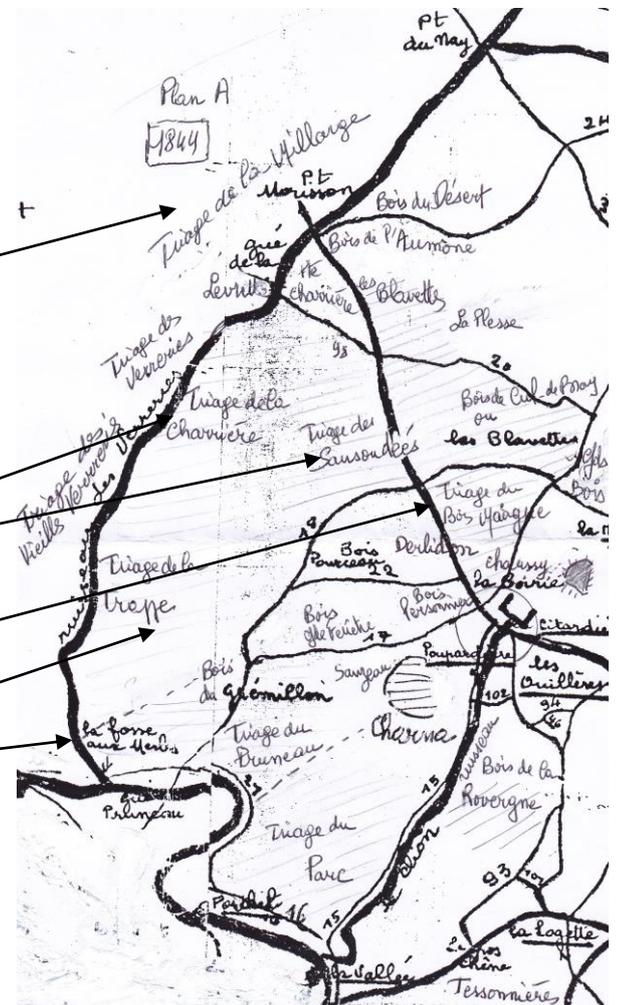
Elle comprend : **23 les Garennes** (ou Garnes : sur les coteaux situés sur la rive gauche de la rivière *Mère*, et en face du moulin du *Prévèreau* ; aujourd'hui ce que l'on nomme



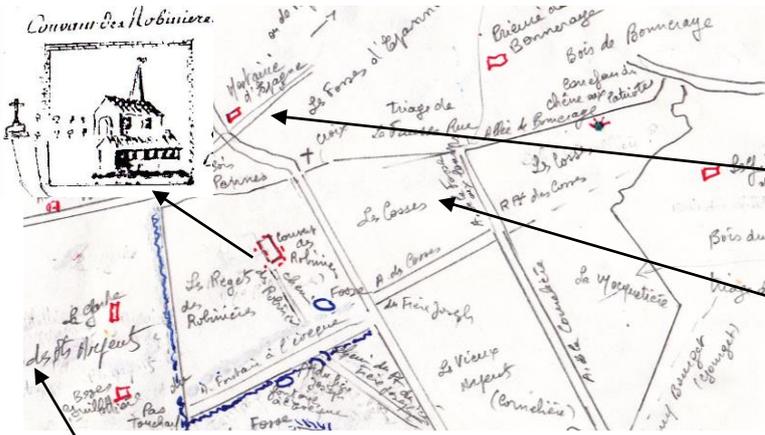
le **plage**), **24 les Tessonnières** (se situent entre le *chemin des Tartres* qui permet de rattraper *La Logette* et l'actuelle route qui conduit aux *Ouilères*), **25 le Parc** (est l'immense partie boisée, située sur la rive gauche de la rivière *Mère* ; elle s'étend en coteau entre le *pont de la Vallée* et l'îlot appelé les *Pailloles*, et que

domine les vestiges de notre château Plantagenêt), **26 triage immense**, le **Pruneau** (fait suite au précédent, en remontant le même cours d'eau, sur la même rive, et passant en-dessous d'une curiosité le « *Roc Cervelle* » voir ci-dessus), **27 les Verries** dit aussi les « *Vieilles Verreries* » (se situent, en remontant le même cours d'eau, sur la même rive et enserrées dans une boucle formée d'une part par le ruisseau dit le « *Vent* » ou « *Ruisseau des Robinières* » et de l'autre par la rivière *Mère*), **28 la Millarge** (se situe bien plus au Nord, en limite de Vouvant, proche de la *Grand'Rée*, non loin du *château de la Grignonnière* ; une curiosité dans ce triage est le « *Fort de Chantoizeau* »), **29 le Doüard** (ce triage est composé du grand et du petit *Doüard* ; voir plan ci-dessus tout en haut à gauche ; dans le grand où l'on peut encore trouver des vestiges d'anciennes verreries, se trouvent également une ancienne maison forestière ; le petit *Doüard* est coupé par une magnifique travée appelée « *l'allée de la belle Cépée* », l'une des plus belles allées forestières de notre forêt), **30 la Charière** (ce triage est bordé d'une quantité de bois privés pour certains dépendant du château de la *Citardière*, du *Nay*, d'autres difficiles à cerner aujourd'hui), **31 les Sansoudayées** (ce petit triage se trouve à la droite de celui de la *Charière* et de nos jours difficile à repérer), **32 le Bois-Mainguet** (se trouve encerclé d'une multitude de bois privés cependant au-dessus de la *Citardière*, à tirer vers le *Nay* et la *Boirie*), **33 la Trappe** (se trouve sur la rive gauche et le long du *ruisseau des Robinières* et se termine au *gué de Pruneau*, près de la *Fosse aux Merles*, et de la rivière *Mère*).

Dans ces triages ou en lisière, se trouvent donc (comme dit plus haut) : (voir plan ci-dessus à gauche) le moulin du *Prévèreau*, celui de la *Vallée* et du *Portail*, puis très au Nord au-delà du *Doüard*, il y a le *château de la Grignonnière* et le

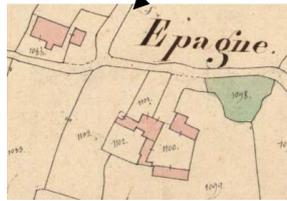


plus présente, le chêne sessile, peut atteindre 35m de hauteur et 5 m de circonférence. Il en reste peu de ce calibre), **p. 2020**



38 les Vieux-Arpents (se trouvent le long de la route qui va de la *Croix-Méraud* à Epagne et sur la droite ayant en face les *Ragotières*. Le *Logis de la Cornelière* se trouve en bordure de la forêt tout en bas de ce triage). **39 les Rejets** (se trouvent tout en haut de la *Haute Forêt*, à gauche, en limite de la *métairie d'Espagne* mais surtout, là justement, où se trouvait le *couvent des Robinières*), **40 le Bois-du-Château** (proche de la *Mocquetière*, et à la droite du *trriage des Cosses* ; à proximité il n'y a pourtant aucun château), **41 les Cosses** (se situe et longe les *Bois du Château* jusqu'à la lizière des terres du château de Puy de Saire (sic) et les bois de la *Briandière* (à

Mr Bernardeau de L'Espinay) et (une) partie de ceux (bois) du *Prieur de Bonneray*, puis des *Rejets* (triage), le long des bois dudit *Prieuré de Bonneray* et les *bois d'Espagne* (Espagne) et chemin de Puy-de-Serre à Vouvant (chemin n° CD 89), puis à ceux des *Petits Arpents* (triage), **42 les Petits-Arpents** (ce triage se trouve en lisière de la grande route ou dit à l'époque « *chemin de Grande Communication n° 113* », qui va de Vouvant au Busseau, et surtout, il est mitoyen avec le *trriage des Rejets* où se trouve le *couvent des Robinières*).



Nous en avons fini avec le nom de tous ces triages et leurs emplacements au sein de notre forêt. C'est un peu affolant quand on voit les km qu'il faudrait parcourir pour tous les visiter.

Mais n'oublions pas que notre forêt a une superficie de 5 518 ha, et que (aujourd'hui) le massif forestier de Mervent-Vouvant intègre une forêt domaniale de 2 530 ha (ci-contre à gauche). Il abrite une grande richesse d'espèces végétales. L'essence la plus présente, le chêne sessile ou dit « *chêne rouvre* » d'où le lieu-dit aux *Ouillères*, la « *Rovergne* » (plantée jadis de chêne rouvre), une longévité maximale de plus de 600 ans, parfois jusque 1 000 ans.

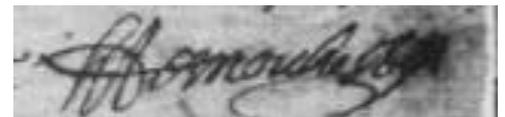
Voyons maintenant leurs **sergents-gardes** : Henri Desnoues, Jean Gaborit, Pierre Chateigner et Louis Sire (sur lequel je n'ai rien trouvé sinon qu'il est nommé en 1719), lesquels ont avec eux un garde et un greffier :



← Le **Logis de Pierre Blanche** (actuellement)

Henri Alexis Des Noues :

Il est **sergent-garde** (signe : *H des Nouches*) de la forêt de 1700-22 pour la section **3** qui couvre les triages du *Petit-St-Mandé* (**4**), du *Petit Guiet* (**2**) où se trouve le *moulin de Diet*, du *Puy-Brunet* (**1**), où se situe aussi le *moulin de Pierre-Brune*, puis les *Verreries* (**27**) où se niche le *moulin de Pierre-Blanche*, . . . ; il demeure dans la ville de Vouvant. Il est un notable, dit aussi « *Mtre maréchal* » (

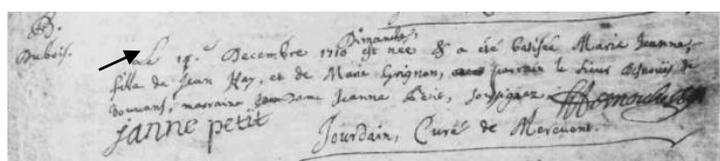


forgeron et maréchal-ferrant), en cette ville, où naissent plusieurs de ses enfants qu'il a eu de Marie Canteau : **Henri** (° ?), **Marie Anne** (° 1698 + 18 mois), **Renée** (° 1700).



Famille des Noues (Poitou). Branche aînée de La Tabarière (barons de Sainte-Hermine) : « *De gueules, à la fleur-de-lis d'or. D'argent, à sept merlettes (contournées selon Rietstap) de gueules, mises en ordre, au franc-quartier du même, chargé d'une fleur-de-lis d'or* ».

Me Henri Alexis Des Noues est une personne respectable car il est souvent sollicité pour être le parrain d'un enfant de personnalités de Mervent et à qui il donne son prénom s'il s'agit d'un garçon. Ainsi, le 21. 12. 1707, il est parrain d'Henry et Marie « *enfants iumeaux* » (sic) de Maître *Honorable Homme* Jean Haye sieur du Bois, marchand de tan au *moulin de Pierre Blanche* et de Dame Marie Grignon, sa seconde épouse. Quelques années plus tard, il est à nouveau parrain, le 14. 12. 1710 de Marie Jeanne fille des ci-dessus (voir bull. n° 30). Naturellement il signe l'acte de baptême.



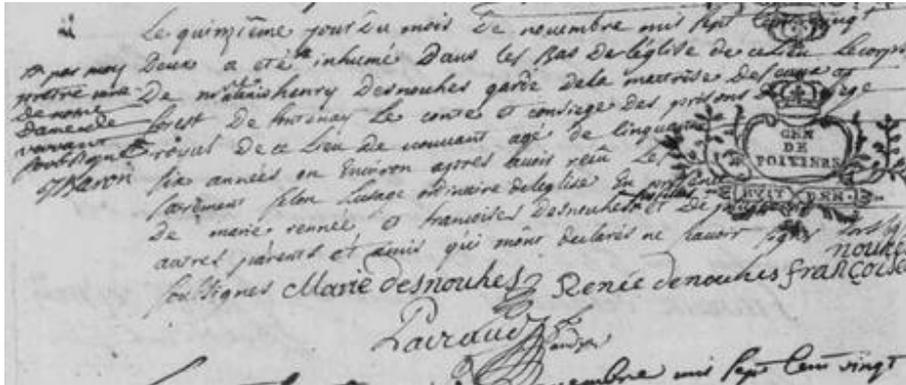
Peu après sa prise de fonction, le 4. 5. 1701 (A.D.V. série B. 125), suite à une délation, Henry Des Noues, garde du secteur **3**, se rend à *Pierre-Brune* en compagnie de Me Jacques Claude Palliot, le **garde marteau de la Maîtrise**, afin d'opérer une perquisition au domicile d'un nommé Guibert qui est voiturier. Mais averti, Jacques Guibert n'est pas chez lui afin de ne pas assister à ce que l'on considère, alors, comme une agression, une violation de domicile. Il faut dire qu'à la suite d'une fouille, en général, la maison est sans dessus dessous !



Néanmoins, « *par le derrière d'une poutre, ils ont trouvé un mousqueton chargé que naturellement ils ont emporté et en plus dans un panier deux brochetons et trois perches que, Marie D'Enfer, la femme Guibert a dit avoir été péché ce matin* » (voir l'affaire en détail bull. n° 29).

Non seulement, Guibert pratique la traque de gibier mais aussi le braconnage en rivière. Et il n'est pas seul dans le secteur : son beau-frère, Louis Denfer, qui demeure juste à côté au *moulin de Diet*, s'y adonne aussi en compagnie d'un des gardes de la forêt le nommé Jacques D'Embreuil. S'ensuit une condamnation et de fortes amendes, ce qui n'empêcha pas le

nommé Denfer de recidiver en 1711. Il se voit dresser procès-verbal le 2 décembre par trois sergents gardes de la Maîtrise dont Me Jean Gaborit (fils de Georges, ci-après).



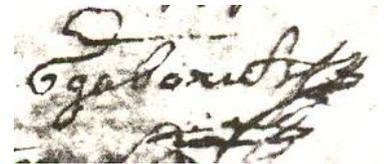
← Sépulture de Me **Henri Alexis Desnouches**
« *Le 15 novembre 1722 a été par moi prêtre curé de Notre Dame de Vouvant, inhumé dans le bas de l'église de ce lieu, le corps d'Alexis Henri Desnouches, garde de la*

Maîtrise des Eaux et Forêts (de Fontenay le Comte) et concierge des prisons du Siège Royal de ce lieu de Vouvant âgé de 56 ans ou environ après avoir reçu les sacrements selon l'usage ordinaire de l'église, en présence de Marie, Renée et Françoise Desnouches . . . » (ses enfants).

M° Georges Gaborit :

Signature : M° Georges Gaborit →

M° Georges Gaborit (° 1638), autrefois d'une famille protestante, a été lui aussi **sergent-garde** de la forêt (pour le section n° 1 vers les triages de la Cabane, Leuly, Gourdin, . . .). Georges Gaborit décédera le 25 septembre 1710, âgé de 72 ans, en



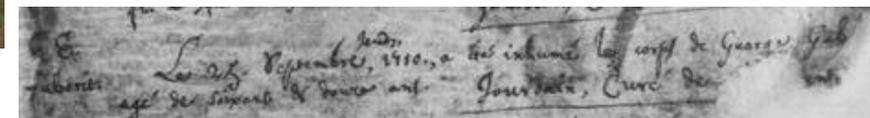
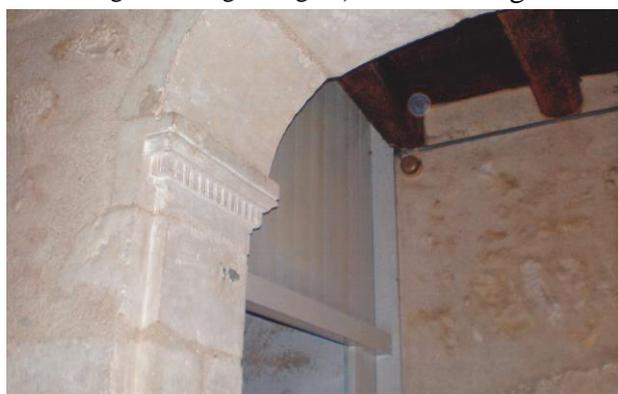
son domicile de la *Cour du Nay* p/sse de Mervent et, avec « **GE** » (qui signale un Grand Enterrement aujourd'hui on dirait en grandes pompes), inhumé au cimetière du lieu.

← La **Cour du Nay** (village du *Nay*)

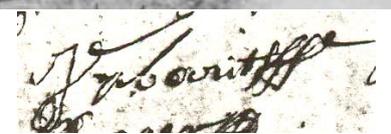
La fille aînée de feu Me **Georges Gaborit**, Louise, décède en 1756, et « *après avoir fait abjuration de l'hérésie de Luther* ». La famille était donc bien protestante mais certains se sont convertis dont Me Georges Gaborit puisque

lui est enterré au cimetière de Mervent !

M° Jean Gaborit, fils (° 1669 de Georges Gaborit et de Marguerite Roger : signe) est nommé garde en 1700, sans doute au décès de son



père, puis **sergent-garde** ayant la responsabilité d'un secteur à



savoir : Signature : M° Jean Gaborit →

M° Jean Gaborit reçoit le secteur de la **GARDE 2** : les triages des *Ragotières* (34), du *Gast* (35), la *Trimillière* (36), de la *Fausse-Rue* (37), des *Vieux-Arpents* (38), les *Rejets* (39), le *Bois-du-Château* (40), des *Cosses* (41), des *Petits-Arpents* (42), tous situés dans la **Haute Forêt**, autour

← Mur de refend de la *Cour du Nay*

de la *Cornelière* mais aussi vers le *Nay*, où il demeure (voir plus haut p. 218).

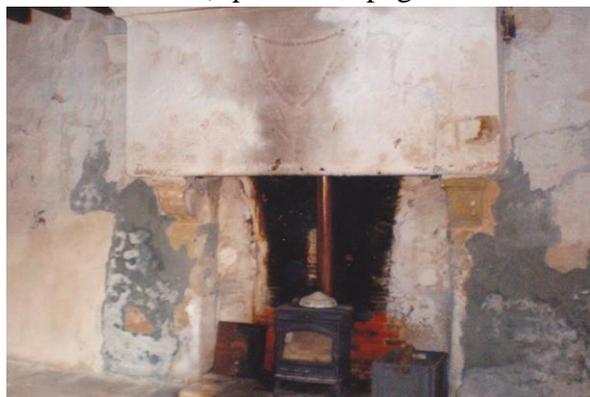
p. 2022

C'est lui, qui en compagnie de deux autres gardes, dresse un procès-verbal le 2 décembre 1711 (A. D. V.

série B 1259) contre le nommé Louis D'Enfer, demeurant au *moulin de Diet* (voir l'affaire en détail bull. n° 25), qui possède des armes pour braconner ce qui est strictement interdit par la justice forestière.

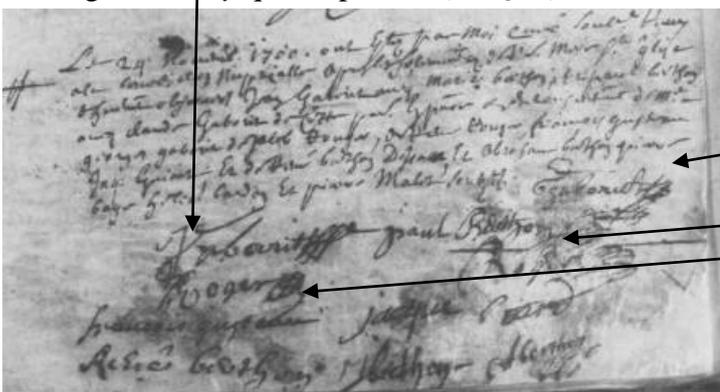
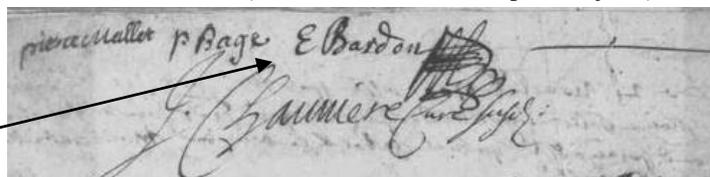
Toute la famille officie dans le cercle forestier : son beau-frère Jacques Roger (neveu de Marguerite Roger) est garde, son gendre, Paul Berthon, est arpenteur-juré, et son fils Jean est, comme lui, sergent-garde. Et, toute cette grande famille demeure au *Nay*, dans le logis et seigneurie de la *Cour du Nay*. Ce sont presque des notables.

← Cheminée du XIIIème du logis de la *Cour du Nay*



Ce logis n'est pas aussi beau ni même si bien entretenu mais cependant il possède les mêmes caractéristiques que le *Logis de La Chalandrie*. Dans le hall d'entrée, un mur de refend terminé par une magnifique arche, sépare un majestueux escalier qui dessert l'étage. Sur ce palier d'entrée on accède à deux grandes pièces dont à droite une salle où trône une cheminée du XIIIè – XIVème.

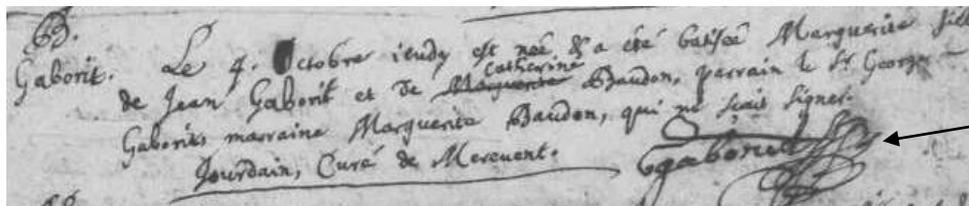
Me Jean Gaborit, fils, avait épousé en première noce Marie Berthon (dont le frère Paul est arpenteur juré) puis veuf, il se remarie le 24. 11. 1700 avec Catherine Bardon (dont il a plusieurs enfants et dont les parrains ou marraines sont : Louis Palliot du Plessis, garde-marteau, etc.), qui est la fille d'Elie Bardon (prénom protestant), maître chirurgien au *Nay* qui est présent (et signe).



Ce même jour, sa sœur Claudine épouse M° Paul Berthon, **arpenteur juré** de la Maîtrise, sont présents et signent : Me Georges Gaborit (qui n'est pas décédé alors), le père de Jean (qui naturellement lui aussi signe) et de la mariée, ainsi que M° Paul Berthon son époux, et plusieurs membres de la famille Roger. M° Paul Berthon, arpenteur juré, devient veuf de Claude (Claudine) Gaborit, la fille de feu Georges Gaborit, il se remarie avec Suzanne Bardon (aussi fille d'Elie), le 17 novembre 1716. Ce qui fait que M° Paul Berthon est deux fois beau-frère de Me Jean Gaborit, d'abord par

sa première épouse Marie Berthon sa sœur, puis par sa seconde épouse Suzanne Bardon qui est la sœur de Catherine et la seconde femme de Jean Gaborit. C'est vraiment une affaire de famille.

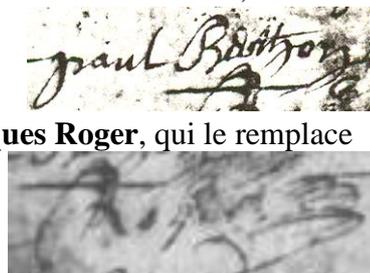
Me Jean Gaborit va avoir (entre autre) de sa seconde épouse, Catherine, une fille Marguerite, baptisée le



« 4 octobre ieuody (sic) 1708 » dont le parrain est le *Sieur* (sic) Georges Gaborit, grand-père, qui signe, et qui a alors 70 ans.

Me Jean Gaborit (fils) est dit sur son acte de décès,

seulement, « garde de la forêt », et meurt inopportunistement âgé de cinquante trois ans, le 17 mars 1722. Sont présents à sa sépulture : Mtre **Paul Berthon** son beau-frère, **arpenteur**, et Mtre Chateignier, garde de la Maîtrise, Mtre Pierre Baudry et autres de ce lieu. C'est son oncle, **Jacques Roger**, qui le remplace en 1723, néanmoins, celui-ci est destitué en 1729 pour rébellion.



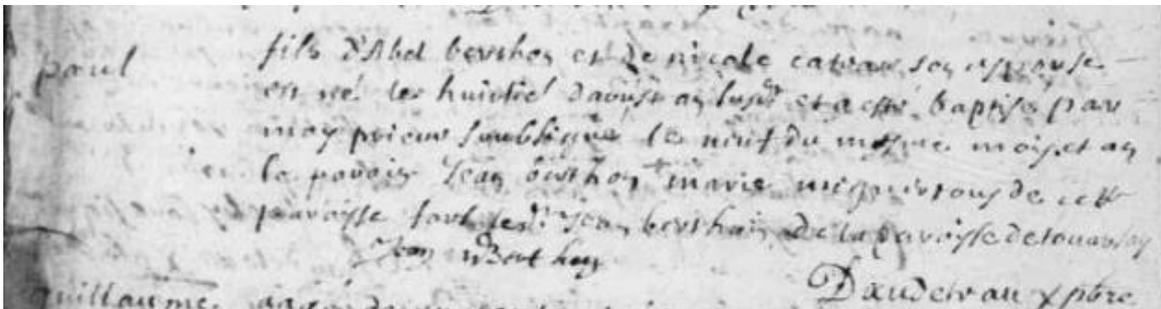
Le 2 août 1729 (A.D.V. série B. 1261), un procès-verbal est dressé par le garde marteau, M° Palliot, à l'effet de requérir des poursuites contre plusieurs gardes de la maîtrise de Fontenay, à savoir contre « Jacques Roger, de la paroisse de Vouvent, absent depuis plus d'un mois, et faisant actuellement office de recors auprès du sieur Audinet, huissier, du coté des Sables ». Il est destitué, pour malversations le 13 septembre 1729 (B. 1379).

M° **Paul Berthon** : issu d'une famille protestante depuis plusieurs générations. Il entre dans une famille aussi de l'Eglise Réformée en épousant la fille de M° Gaborit, **garde forêt**. Son frère, Jean, alors célibataire, demeurant les *Ouillères* psse Mervent le 31 janvier 1730



(Fonteny notaire Foussais Maillaud T 11 notes Berthon) avait affermé pour 9 ans à André Soullard et à Hélène Renaudet sa femme, demeurant à Sérigny (Foussais), la « **maison de la Cour du Nay** » (cette propriété où habitait son père Paul, pendant son premier mariage avec Claude Gaborit la fille de Georges Gaborit **garde forêt** qui lui y demeura avant et longtemps, et probablement aussi en affermage). p. 2023

Mais M^o Paul Berthon en plus d'être **arpenteur-juré**, est *fabriqueur* de l'Eglise en 1738 ainsi que boisselier. Il n'est pas natif de Mervent puisque né (° 8 août 1680) à St Cyr-des-Gâts, fils d'Abel Berthon laboureur (probablement aussi autrefois protestant) et Nicole Cateau, et est aussi petit-fils de Paul Berthon *métayer des Roches* à Cezais et époux de Jacqueline Giboire. Signé : Daudeteau prêtre. Il demeure à la *Cour du Nay* (voir

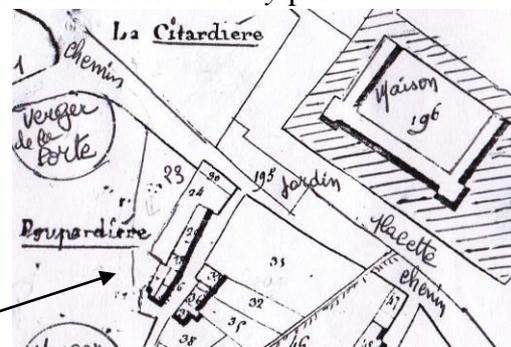


p.2021)
 ← Acte Baptême : **Paul Berthon**
 On le sait, même convertis, les protestants continuèrent à se marier entre eux. Il avait donc épousé

d'abord Catherine Gaborit, fille de M^o Georges Gaborit, puis veuf, Suzanne Bardon.

De son premier mariage, il aura un fils, M^{re} Jean Berthon, **garde forêt et commis arpenteur** en 1722 (+ 16. 1.1745 à 45 ans) qui épousera Renée Baudry, fille de tanneur et s'installera d'abord au *Nay* puis à la *Poupardière*. Mais, le 2 août 1727 (A.D.V. série B. 1261) un procès-verbal est dressé par le garde marteau, à l'effet de requérir des poursuites contre plusieurs gardes de la maîtrise de Fontenay, dont

« **Jean Berton**, de la paroisse de Mervent au *Nay*, absent depuis 15 jours, à la Rochelle, pour vendre des bois qu'il aurait aussi achetés des adjudicataires ».



De son second mariage, M^o Paul Berthon, aura un autre fils, prénommé Paul, qui épouse le 7. 2. 1741 Jeanne Jubien, et qui sera

marchand-boisselier à la *Poupardière*, proche de la *Citardière* et des *Ouillères*. Il décède le 12. 4. 1754 âgé de 50 ans. La maison où ils habitent, existe toujours (ci-dessous n° 8 *rue de la Poupardière*) ; c'est une belle demeure du XVI-XVIIème, toute en longueur et qui possède toujours deux très belles portes d'entrée de la même



époque ainsi qu'une belle cheminée à l'intérieur (elle a appartenu jusqu'à nos jours à un de leurs descendants, Mr Eugène M., aujourd'hui décédé, l'un des plus érudits forestiers et fins connaisseurs de la forêt, en son temps, dit le « *Père Meunier* »).

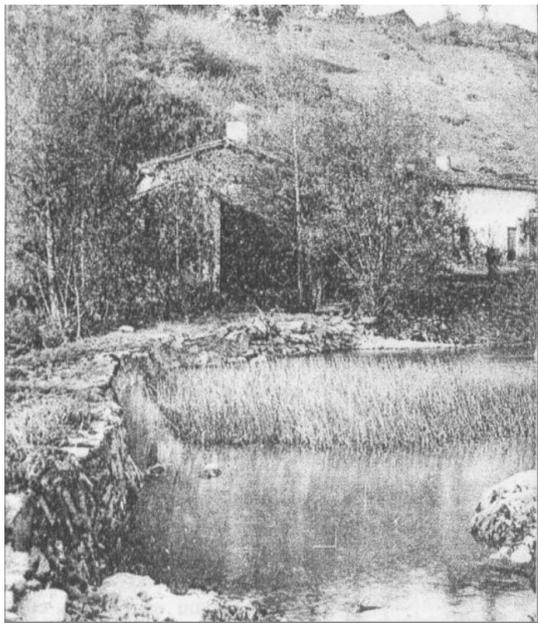
Dans ces années-là, en 1721, des cavaliers du régiment de Brissac (ci-contre le premier régiment de Brissac créé en 1569, et renommé régiment de Piémont en 1585) s'installeront en forêt de Mervent-Vouvant. Aussitôt, en date du 28 février 1721, une lettre du grand-maître ordonne aux **officiers de la maîtrise** de Fontenay de multiplier les démarches à Versailles, afin que ces sujets peu recommandables quittent au plus vite les lieux et n'entrent point dans les espaces réservés à la sylviculture (A.D.V. B 1371).

Pierre Chateigner : 1727

Il était **sergent-garde** de la forêt depuis 1715 (Maillaud T 11 notes Mobileau) et surveillait les secteurs Garde 4 : vers Pierre-Brune, Puy-Brunet, . . . Il est présent au décès, le 17 mars 1722, de Me Jean Gaborit, son collègue, et un mois plus tard de celui d'un



notable huissier et notaire mais surtout syndic de la paroisse de Mervent, et qui demeure à la p. 2024
Cornelière (voir bull. n° 53 et 61) « *Le vingt et un mai mil sept cent vingt deux, a été inhumé par moi soussigné le*



corps de défunt Messire M° Louis Mobileau, nottaire (sic) de la Braud (St-Michel-le-Cloud), les Mottes et la Meilleraye, huissier royal et syndic de cette paroisse, âgé d'environ 37 ans, en présence de : Messire Roch Durand sieur de la Barre (demeurant la Chalandrie), de Messire Jacques Lavoute Villereau (?), de Mtre Pierre Châtaignier (garde-forêt), et autres d'icelieu . . . (?) dans le cimetière de cette paroisse – Ouvrard curé de Mervent ».

← Le moulin du Besson et sa chaussée

Mtre Chataignier, sergent-garde, va avoir un destin tragique. Il se noie le 21 janvier 1727, au moulin Besson, situé dans le bas du gros village des Loges.

En effet, requérant les services de Catherine Billon, tenancière avec son époux du moulin Besson, et à l'occasion bâtelière, afin depuis Besson de traverser, en face, dans le triage du Moulinneuf, un drame se produit.

La rivière est très haute, puisqu'en crues, tumultueuse puisque le courant est très fort, la barque chavire entraînant ses deux passagers à la mort.

Les corps ne sont retrouvés que plusieurs jours plus tard : Catherine âgée de 34 ans, est récupérée trois jours plus tard, le 21 janvier, près du moulin Besson qui est sa demeure (voir sa sépulture à gauche).

Le vingt un janvier mil sept cent vingt sept a été enterré dans le cimetière de cette paroisse le corps de Catherine Billon épouse de Louis Mobileau, qui naît le 21 Mars de l'année 1693 au lieu de la Barre dans un bateau devant le moulin du Besson au village de Mervent avec pour témoin son Châtaignier âgé de trente quatre ans, enterré avec en présence de Messire Roch Durand sieur de la Barre, et autres d'icelieu.

Le vingt six janvier mil sept cent vingt sept a été retrouvé le corps de Catherine Billon, épouse de Louis Mobileau, qui naît le 21 Mars de l'année 1693 au lieu de la Barre dans un bateau devant le moulin du Besson au village de Mervent avec pour témoin son Châtaignier âgé de trente quatre ans, enterré avec en présence de Messire Roch Durand sieur de la Barre, et autres d'icelieu.

Mtre Pierre Chataignier, 68 ans, a été retrouvé, le 26 janvier, plus en aval, neuf jours après, devant le moulin des

Loges (ci-dessus sa sépulture plus voir bull. n° 36 moulin du Besson).

← Le moulin des Loges

Pourtant, des recherches ont été entreprises par son frère Jean et ses enfants : Jean, Pierre, et François Baudin son gendre, lesquels étaient assistés par Jacques Jubien, André Billon (oncle de Catherine noyée, également) tous deux tenanciers d'un moulin et de plusieurs autres de cette paroisse entre le moulin à tan des Loges et celui de Gourdin, a signalé sur l'acte le curé Ouvrard.

Reprenons la liste des officiers forestiers : dans les années 1730-1790, se trouvent à la tête de la Mairie : un Maître particulier, un Lieutenant, un Procureur, un Garde-marteau, un

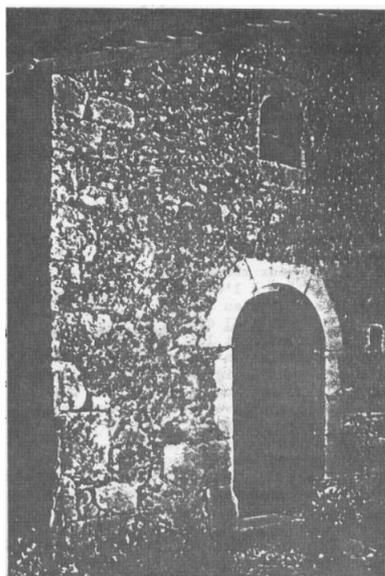
greffier et leurs gardes, et le 11 décembre 1733, lettre du grand maître des Eaux et forêts du Poitou aux officiers de la maîtrise particulière de Fontenay, au sujet de l'estimation des arbres marqués pour la marine (A.D. V. B. 1243)

Les Maîtres- particuliers :

Alexis-Léon Bonnet : seigneur de la Richardière, Maître particulier (vu plus haut), en place le 23 juin 1734. Il avait épousé en 1735, Jeanne Porcheron, petite fille de Me Nicolas Porcheron aussi maître particulier des E & F. Celle-ci décède le 7. 3. 1757 et dite Vve de Alexis Léon Bonnet maître particulier des E & F. Alexis-Léon Bonnet était le troisième membre de cette famille Porcheron (qui a tenu la seigneurie de St-Thomas), haut responsable des E & Forêt.

← Porte de la chapelle de la « seigneurie et terres de St-Thomas »

Augustin-François Jolly de St-Picq : père seigneur de Bourneau, du Lugre, de la Duranderie (Longèves) et autres lieux. Il



est en place le 13 septembre 1754 à la suite d'Alexis Léon Bonnet décédé. Ce dernier devait en 1790 p. 2025 céder son office à son fils, lorsque la juridiction fut, hélas, supprimée.

Puis pour les **Lieutenants** :

Nicolas Savary :

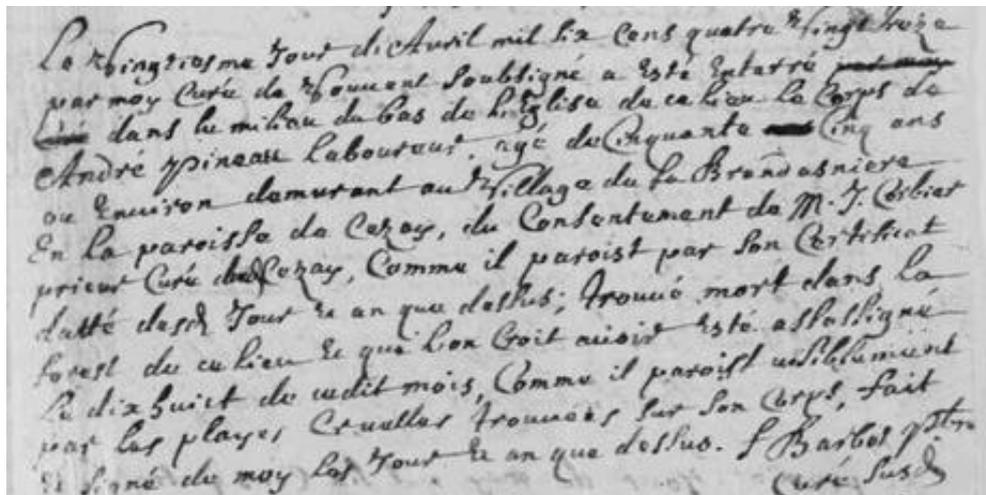
fils (acte notaire 3 E 39/67) se marie le 1^{er} août 1745 avec Marie-Thérèse Jourdain : Présent à ce mariage : Me Jean-Baptiste-Nicolas SAVARY (père) (1690/-ca 1768), conseiller du roi et son **lieutenant particulier** en la maîtrise des eaux et forêts du siège royal de Fontenay-le-Comte.

Mais la forêt est loin d'être un lieu paisible. Outre les vols de bois, les loups qui pululent, des crimes y

sont parfois commis. Les cas ne sont pas rares. Certains sont signalés, d'autres pas ! C'est pourquoi il faut également une police forestière et, ce, depuis la nuit des temps mais qui n'est pas toujours efficace puisque certains quidams s'y font assassiner et que certains criminels y échappent.

En tous cas, un constat a été fait. Ainsi, il y a bien longtemps : le 20. 4. 1693.

Dans ce moment-là, un crime horrible est commis en



Le vingtiesme jour d'Avril mil six cent quatre vingt treize par moy curé de Vouvant soussigné a esté enterré au milieu du bas de l'église de ce lieu le corps d'André Pineau laboureur, âgé de cinquante cinq ans ou environ demeurant au village de la Bransdanière de la paroisse de Cezais (où il y a le très gros logis de la Brandasnière, proche de la rivière Mère qui passe à Vouvant et surtout proche de la forêt), du consentement M.J. Corbier, prieur, curé de Cezais, comme il paroist par son certificat datté jour et an que dessus, trouvé mort dans la forêt de ce lieu et que l'on croit avoir été assassiné le dix huitième dudit mois, comme il paroist incontestablement par les plaies cruelles trouvées sur son corps, fait et signé de moy le jour et an que dessus. F Barbot prêtre curé susdit

forêt proche de Vouvant ainsi que le relate le curé de ce lieu : « *Le vingtiesme jour d'avril mil six cent quatre vingt treize par moi curé de Vouvant soussigné a été enterré au milieu du bas de l'église de ce lieu le corps d'André Pineau laboureur âgé de cinquante cinq ans ou environ demeurant au village de la Bransdanière de la paroisse de Cezais (où il y a le très gros logis de la Brandasnière, proche de la rivière Mère qui passe à Vouvant et surtout proche de la forêt), du consentement M.J. Corbier, prieur, curé de Cezais, comme il paroist (sic) par son certificat datté jour et an que dessus, trouvé mort dans la forêt de ce lieu et que l'on croit avoir été assassiné (sic) le dix huitième dudit mois, comme il paroist incontestablement par les plaies cruelles trouvées sur son corps, fait et signé de moy le jour et an que dessus : F Barbot prêtre curé susdit* ».

L'intérieur et l'avant de l'église de Vouvant →



Qu'un crime soit perpétré passe encore cela a toujours existé mais que le corps plus ou moins en décomposition dégageant déjà de fortes odeurs soit ainsi inhumé dans l'église même, aujourd'hui, cela dépasse l'entendement ! Y a-t-il eu une enquête ! Le criminel a-t-il été identifié ? On l'ignore. . . .

Il faut donc une police, des enquêteurs sont probablement nommés, mais les divers fonctionnaires forestiers, hormis leurs connaissance de la forêt, sont-ils habilités pour ce genre d'enquête !

Puis pour les **Procureurs** : jusqu'à la Révolution

Puis pour les **Gardes-marteau** : jusqu'à la Révolution

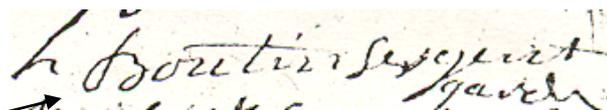
Puis pour les **Greffiers** : jusqu'à la Révolution

Et leurs **gardes** : jusqu'à la Révolution

Continuons la liste des gardes qui opéreront à ces époques-là et jusqu'à la Révolution.

Hilaire Boutin :

Le 2 août 1727 (A.D.V. série B. 1261 folio 30) a lieu un procès-verbal dressé par le garde marteau, à l'effet de requérir des poursuites contre plusieurs gardes de la maîtrise de Fontenay, savoir « *le sieur Boutin* (Jacques Hilaire dit Hilaire), *aussi absent depuis cinq semaines, à faire métive (les moissons), et même a acheté une quantité de bois des adjudicataires de la dite maîtrise, ce quy est contre les reiglemens de l'ordinaire et le voiture, tous les jours, dans la dite ville de Fontenay, ce quy les dérange tellement de leurs postes qu'il nous est impossible d'en pouvoir jouir pour faire nos visites* ».



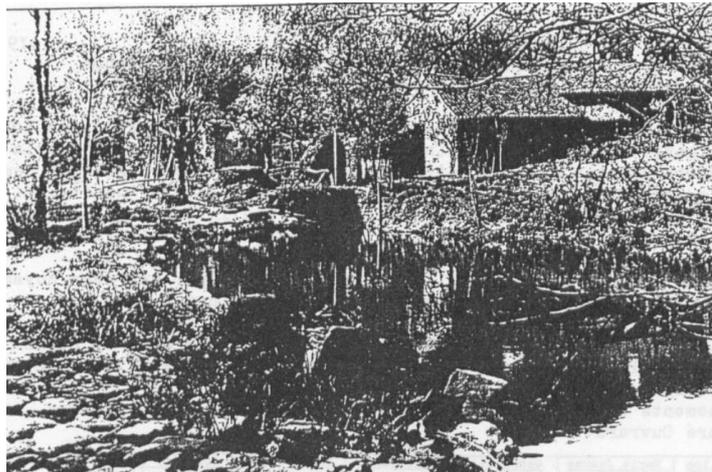
Hilaire Boutin
Garde



Débardage en forêt →

Ainsi qu'on le verra plus loin, le sieur Boutin sera accusé de vol de bois. Les voiturages jusqu'à p. 2026 la ville de Fontenay étaient-ils le fait de ce larcin ?

Jacques **Hilaire Boutin** dit « *Hilaire* » **garde de la Maîtrise** avait épousé Marie, sœur de M^{re} André Billon, meunier et foulonnier à **Doreau**, personnage aisé et hautement respecté.



← La maison de **Doreau**

Même si le tenancier d'un moulin n'était pas propriétaire des terres environnantes et des immeubles du lieu, il l'était du moins de la machinerie du moulin. A cette époque, y était installé M^{re} André Billon, également *fabriqueur* de l'Eglise de Mervent donc il était instruit sachant lire et écrire. Aussi, il était renommé pour être fortuné d'ailleurs sa maison était dite bien souvent « *Logis* » (voir bull. n° 25 Doreau). Ce moulin *Doreau* avait été tenu préalablement (1617) par Jacques Bonnaud puis (1658) par Jacques Philip Macé (Massé) pour arriver vers 1660 dans la famille Billon.

Mais le véritable propriétaire des lieux est

avant 1625 *Messire* Macé Morienne (voir bull. n° 26 Doreau et n° 51 La Citardière) et jusqu'à son décès. Avait-il doté une de ses filles, entrée en religion, du moulin à eau de Doreau ainsi que son annexe le moulin à vent des Granges (sur Pissotte). Toujours est-il qu'à l'arpentage de 1735, les propriétés boisées de Doreau appartiennent aux « *Dames religieuses de Notre Dame de Fontenay, à cause de leur moulin D'aureau (sic) p/sse de Mervent dont un bois joignant la listière de la Cabane du côté du couchant* ».

Revenons à la famille Billon : Avant lui, son père, Jacques, né vers 1660, y est dit farinier. Plus tard, en 1727, sa fille Catherine qui se noiait au moulin Besson où elle faisait sa demeure (voir p. 2024). Plus tard, son fils André y exercera le même métier (jusqu'à son décès en 1731 à 40 ans). Le petit-fils d'André, nommé Jean, quelques années plus tard, sera mordu par une louve et décèdera des suites de cette morsure.

Voici l'affaire selon le récit que le curé de Pissot (Pissotte), Mr Jourdain, l'a transcrit dans le registre BMS de cette paroisse. Le dit témoignage est paru dans « Les Affiches du Poitou n° 24 du jeudi 16 juin de 1786 », et est même adressé à Mr de Mouillebert (noble demeurant au château du Poiron).



← La **Louve** du Poiron « *Les évènements malheureux arrivés, Monsieur, dans la paroisse de Pissot et aux environs, peuvent, il me semble, trouver place dans vos affiches, étant intéressant pour des voyageurs de les mettre à même d'éviter des accidents aussi funestes que sont ceux dont moi M. Jourdain, curé de Pissot, en fait la narration dans la lettre suivante : L'on ne vous en a point imposé (menti), Monsieur, lorsqu'on vous a fait le récit des malheurs arrivés dans nos*

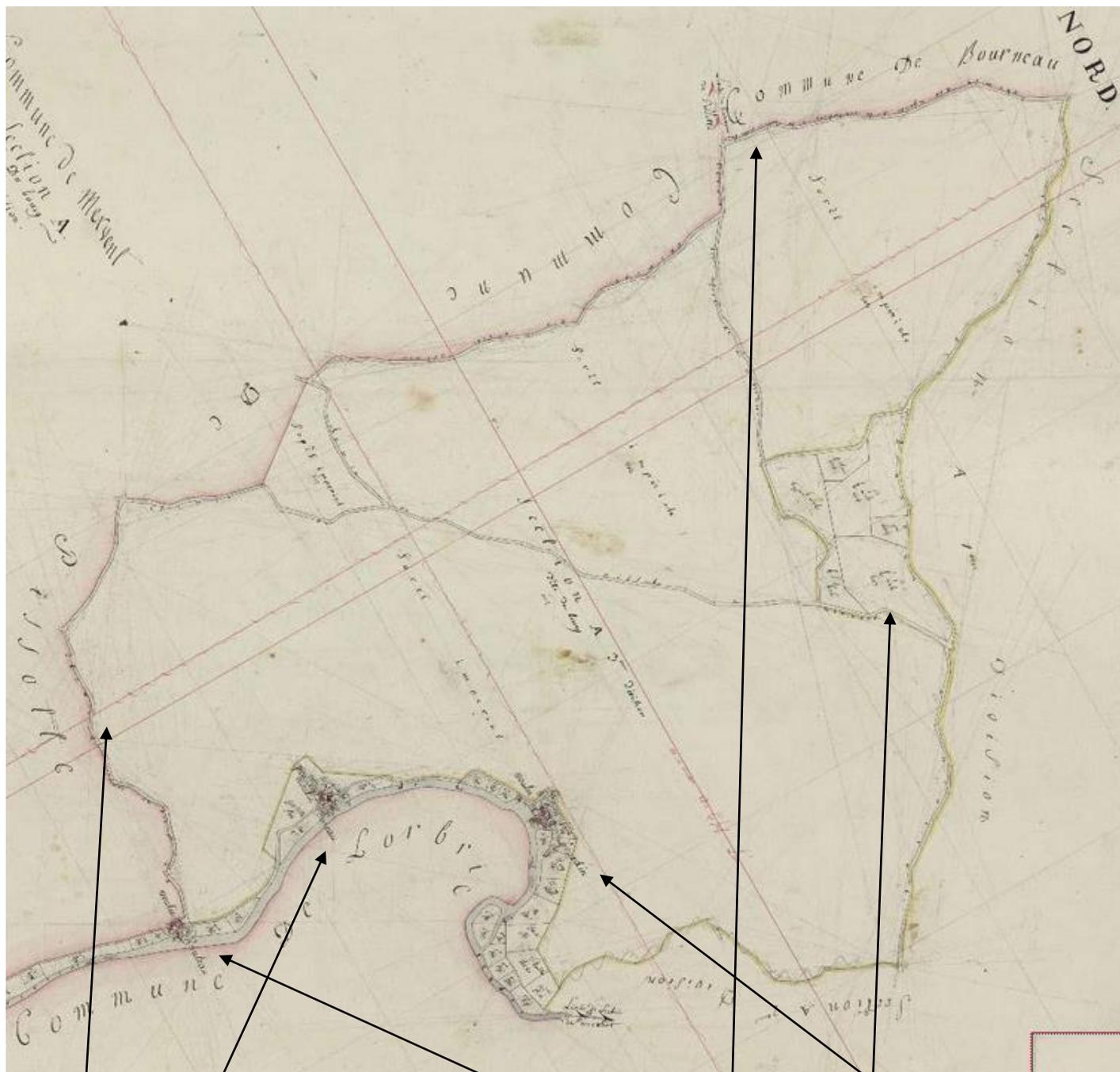
cantons, ils ne sont malheureusement que trop bien fondés. Le mardi après Pâques une louve enragée s'est jetée sur un homme de la paroisse de Mervent à demi quart de lieue du Poiron, l'a mordu au visage, aux mains, il est mort enragé au bout de quelques jours. Un berger, l'apercevant, s'est mit ventre à terre et s'est couvert le visage, la louve mordait ses hardes avec fureur et l'aurait vraisemblablement dévoré si quelques hommes, accompagnés de chiens, n'eussent passé par hasard. Dans le même temps, un farinier, nommé Ragon, rencontra la louve ; il combattit vaillamment avec un homme qui l'accompagnait ; un coup de bâton lancé porta malheureusement sur une branche, la louve le mordit à la cuisse et lui fit quatre ou cinq trous, celui-là n'en est point mort ; je crois que la raison en est que la louve ayant mordu au travers d'une culotte fort épaisse, l'écume, ou si vous voulez, la morve, n'ayant point atteint la peau, n'a pu communiquer son venin, et cette circonstance peut être fort favorable au meunier. C'est lui qui a terrassé la louve, huit ou dix habitants l'ont à la vérité tuée avec fusils et fourches, mais elle avait perdu alors une partie de ses forces.

Loup s'attaquant à un troupeau de moutons →



Beaucoup de bestiaux du voisinage ont été mordus ; ceux-ci en ont mordu d'autres et cela a p. 2027 produit de mauvaises suites ; on a tué dans la paroisse cinq boeufs, quelques chiens et quelques vaches ; l'on vient de me dire que deux autres boeufs de **St-Luc** sont menacés de cette maladie. M. Bonamy a fait faire une chasse ; les dispositions en étaient très bonnes ; mais l'exécution n'a pas répondu ; les paysans manquant de chefs, se sont dispersés sans avoir rien tué. Malgré des défenses réitérées, nos paysans laissaient leurs bêtes mortes sans les mettre en terre, et la nuit les loups et les chiens les mangeaient à demi-pourries. Cela seul peut produire le mal dont on se plaint ».

Cette aventure a due demeurer longtemps dans les mémoires.



L'ensemble de la forêt et les communes voisines qui touche les « fameuses » lisières (de gauche à droite) : Pissotte où a eu lieu l'affaire de la louve enragée ; la commune de Bourneau où en 1758, Jacques Boutin opère une perquisition (que nous verrons plus loin) ; l'enclave en-dessous est celle des **Essarts** où sera fermier le jeune frère de Jacques, Joseph Boutin fermier de 1768 à 1780 mais ensuite « bordier » (ce qui n'est pas la même chose et que nous verrons plus loin) ; ensuite tout en bas et en bordure de la forêt même, les moulins de **Gourdin**, celui de **Doreau** propriété des *Dames Religieuses* de Fontenay et enfin le moulin de **Brûleau** (depuis peu rasé).

Les véritables propriétaires de l'ensemble du hameau de Doreau sont toujours en 1735 (et sûrement depuis fort longtemps), les *Dames Religieuses* de Fontenay, qui y possèdent en plus deux bois, ainsi que deux prés en lisière du *trriage de l'Ecoissais* (qui se trouvent près de la Joltière). Les meuniers du lieu payaient une rente à ces propriétaires sauf pour les roues du moulin.

Poursuivons maintenant la description de la maison du meunier de **Doreau**. Ainsi, à **Doreau**, la p. 2028 grande salle dite « *chambre basse* » (8 m X 8 m) de la maison du Maître meunier possédait une cheminée monumentale (2,20 de large) et (1,80 de haut) jusqu'en haut de la hotte dont les jambages supportaient de magnifiques « *corbeaux* » sculptés sur lesquels s'appuyait un imposant manteau de cheminée. Ces « *corbeaux* » façonnés montrent bien que cette maison était

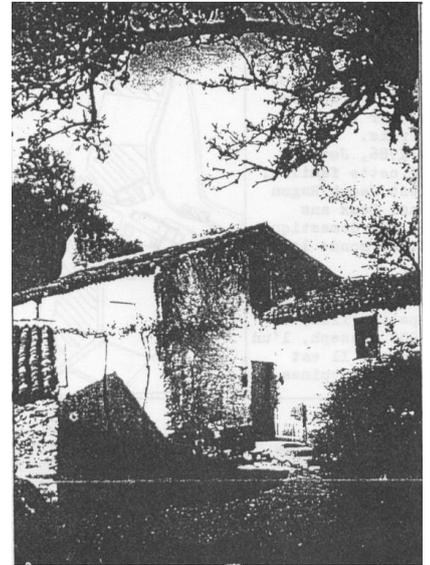


celle d'un « *maître meunier* » personnage aisé à n'en pas douter ! En tous cas, il en avait la réputation !

← **Cheminée du XVI^{ème} (Cul-de-Bray)**

Dans cette grande pièce, un escalier de pierres desservait l'étage ou grenier dont la charpente était faite de très belles poutres. Cette maison possédait également un four individuel, autre signe d'aisance.

Doreau, maison du meunier →



C'est ainsi qu'elle était 220 ans plus tard, au moment de la création du barrage de Mervent en 1954-56. A cause de cela, elle fut engloutie comme celles des autres moulins de Mervent.

Hilaire Boutin et son épouse Marie Billon, demeuraient dans le bourg de cette paroisse. Ils eurent plusieurs enfants dont : Joseph, Jacques,

Mais avant, il me faut revenir sur le bulletin n° 61 *La Chalandry* p. 1969 (ci-dessous côté midi), où Hilaire Boutin est présent en 1727, à la sépulture de M^o Roc Durand *sieur de la Barre* qui demeurait alors dans ce beau Logis.

Cette présence à la cérémonie démontre l'importance de Boutin, garde des E & Forêts de la Maîtrise de Fontenay. De plus, dans une partie de ce logis (partie gauche de *La Chalandrie* ci-contre) demeureront en 1803 des descendants lointains de M^{re} Hylaire Boutin.



Voici leur généalogie succincte :

Nicolas Boutin sergent royal dem. Fontenay *Faubourg des Loges*

X Louise Robin + av. 1670

Dont : **Jacques**, Nicolas, Catherine, Françoise, . . .

Xx 12. 8. 1670 (Guintard not. Fontenay) puis Catherine Dovillé « *saine de corps et d'entendement, testait 17.7.1672 en faveur de son mari* » (notes Dovillé T 4 Maillaud et notes Lelarge Maillaud T 5)

Jacques Boutin sergent ou garde ?

X . . . fille de M^{re} Pierre Chataignier garde forêt noyé au Besson en 1727

François est le gendre de Chataignier, garde, noyé

Nicolas

/ ?

Jacques Hilaire Boutin sergent-garde les Boutin et les Billon sont

apparentés

X 13. 10. 1713 à Mervent **Marie Billon** 1730 voiturier-cabaretier au bourg

« *Logis de Chalandry* »

Xx 1736 la Vve Boutin se remarie avec M^{re} André Naulleau, marchand cabaretier au bourg

Dont : ° 1714 **Jacques** x en 1751 Jeanne Chevallereau, puis Marie ° 1723 + 1725, Paul ° 1725 + 1745, Jeanne ° 1726 + 1727,

Hilaire ° 1727 parrain Jacques Chauvet et marraine Jeanne Grain du *moulin d'Ecotard*, **Joseph**, ° 1728 X en 1750 Marie Michot,

Pierre Hilaire ° 1731 parrain M^{re} Pierre Boutet farinier et marraine Jeanne Rouault, leurs voisins du

moulin de Gourdin, Marie Jeanne ° 1734 + 1749, . . . ?

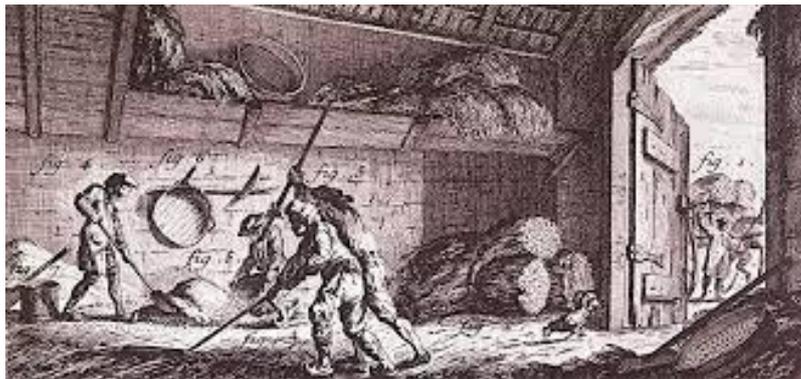
Jacques **Hilaire** Boutin est né en 1695 à St-Michel-le-Clouc puis demeure à Fontenay-le-Comte, au faubourg des Loges dans la paroisse de St-Jean. Il est **garde de la forêt** et épouse à Mervent, où il s'installe, le 13.12.1713, Marie Billon qui a alors 19 ans. Elle est la fille de Jacques Billon et de Renée Mars. Son frère n'est autre que M^{re} André Billon dont il est fait mention plus haut (p. 2026).

M^{re} Hilaire Boutin « *Sergent garde* » est également syndic de la p/sse de Mervent en 1734. C'est donc un petit notable. En principe, il était nommé pour la paroisse et provoquait des assemblées plusieurs fois par an (assemblées générales des

Montperrin Sergent garde



"manants"), au son de la cloche, le dimanche, sous le grand « *ballet* » (porche de l'église) après la messe. **p. 2029**
 Cependant, il est au cœur d'une agitation à propos de « *vol de bois organisé* » par lui, par sa femme Marie Billon, par son fils Jacques alors lui aussi garde, mais également en compagnie de Simon Foucaud aussi garde,



mais surtout ce qui est plus irrévérencieux, de Pierre Baudry, prêtre chapelain de Mervent.

Pourtant, préalablement (voir ADV série B 1261, F° 30, 2 août 1727), il avait fait l'objet d'un procès-verbal par des officiers de la Maîtrise dont le garde-marteau, **Jean Louis Palliot** (fils du précédent) à l'affet de requérir des poursuites contre plusieurs gardes, savoir (entre autre) « *le sieur Boutin Hilaire, aussi absent depuis 5 semaines à faire **métive*** (faire les moissons voir ci-contre et ci-dessous) « *et même a acheté une*

quantité de bois des adjudicataires de la dite maîtrise ce qu'y (sic) est contre les réglemens de l'ordinaire, et le voiture, tous les jours, dans la dite ville de Fontenay, ce qu'y (sic) les dérange tellement de leurs postes qu'il nous est impossible d'en pouvoir jouir pour faire nos visites ».

De 1733 à 1740, ont lieu les interrogatoires (B 1369 A D Vendée Procédures criminelles) pour « *vol de bois* » (à la grande échelle) par plusieurs quidams dont (dont à la date du 7 mars 1736) de **Jacques Boutin**, actuellement garde de la forêt royale de Vouvant, fils de Marie Billon, Vve de Hillaire Boutin (père), également ancien sergent garde (19 mars 1736), et de **Pierre Baudry**, chapelain de la chapellenie de Mervent (18 mai 1736), accusés de vol de bois sur les lisières de la forêt précitée, et sentence transformant les dits interrogatoires en enquête (15 février 1737) où pas moins de 24 témoins de cette paroisse sont entendus affirmant que ce trafic dure depuis 10 ans. Les témoins, dont plusieurs de leurs serviteurs dit « *domestiques* » de Jacques Boutin : Pierre Gantier, Barthélémy Chabirand, et un nommé Barraud, confirment tous avoir connaissance des faits énoncés !



Entre temps, Mtre Hilaire Boutin a eu la bonne idée de mourir. En effet, il décède le 19 juillet 1735 (à Fontenay) mais est inhumé au cimetière de Mervent après une cérémonie sans grandes pompes ni commentaire du curé ce qui était plutôt rare de la part du prêtre du moment plutôt proluxe d'habitude « *« sépulture de Hilaire Boutin garde forêt 40 ans presents : Jacques, Jacques Boutin ss fils* ».



Son fils Jacques (aîné) est entendu (son père étant décédé c'est Jacques qui en répond 7 mars 1736), Marie Billon, Vve de Hillaire Boutin l'est également (19 mars 1736), suivit par Pierre Baudry, chapelain de la chapellenie de Mervent (18 mai 1736), accusé lui aussi de vol de bois sur les lisières de la forêt précitée, et reconduit par une sentence transformant les dits interrogatoires en enquête (15 février 1737). Je n'ai pas le résultat de ce procès en détail (j'ai les vieux actes du procès mais pas ceux de la sentence). Si la condamnation avait lieu, l'administration leur retirait-elle la « *plaque de baudrier* » insigne suprême de leur fonction ? Quand à Marie Billon alors âgée de 39 ans, elle se remarie sous peu avec Mtre

André Naulleau, qui est d'une famille assez fortunée, veuf de Suzanne Godin et Md de bois à Fontenay-le-Comte. Marie Billon, dont un petit-fils Joseph épousera Françoise Naulleau fille de son second époux puis pareillement Julie autre petite-fille se marie avec François Naulleau, fils d'André Naulleau. Cette pratique courante alors permettait de conserver les biens et parfois de se transmettre les charges. Marie Billon décède à Mervent le 1. 2. 1759 âgée de 56 ans.

Attardons-nous un peu sur les nombreux enfants de feu Mtre Jacques Hillaire Boutin et de Dame Marie Billon, dont deux seulement survivront et auront une descendance :

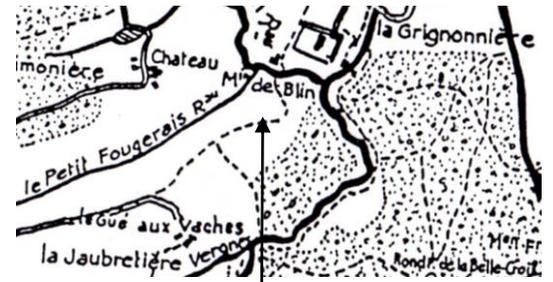
/
Jacques Boutin garde au bourg 1756
 X Jeanne Chevallereau

/
Joseph Boutin
 X Marie Michot



Jacques Boutin, fils, est assez instruit pour l'époque. Dès l'âge de 14 ans, il est élève chez le nommé Barraud « *régent* » (instituteur) à Fontenay, puis deux ans plus tard il est clerc chez le sieur Berthon, greffier à Fontenay. On remarque que sa signature est très alambiquée. Il

est nommé garde à l'âge de 22 ans et bénéficie même d'une dispense. Il avait épousé vers 1750 Jeanne p. 2030 Chevallereau (voir famille Chevallereau Tome 20 Maillaud) alors enceinte, née ° à Vouvant et fille d'André, serrurier en cette ville, et époux de Jeanne Baud. Jacques Boutin et son épouse Jeanne auront plusieurs enfants dont certains sont nés à Mervent puis d'autres au *moulin de Blin* à Vouvant : de nombreuses générations vont s'y succéder dont Eugène ° 1885, épousera en 1910 à Vouvant



où il est médecin, Delle Emilie Gautrin, la fille des riches propriétaires du château de la *Citardière* à Mervent (voir bull. n ° 51).

A la suite du procès de 1736, Jacques Boutin est destitué. Il sera à nouveau garde (privé ?) en 1760 et demeure alors au *moulin de Belin*, situé en amont de *Pierre-Brune*, mais p/sse de Vouvent. C'est un tout petit moulin à eau situé au-dessus du « *Gué aux vaches* » et qui tourne sur un petit cours d'eau appelé le « *Petit Fougerais* ». Il sera tenu presque jusqu'à nos jours par une branche des descendants Boutin, en tous cas jusqu'à la création du

barrage de Pierre-Brune. Il desservait les habitants du château de la *Simonnière* et ceux du château de la *Grignonnière* toute proche.

Son jeune frère, Jacques dit aussi « *Joseph* », sera de 1768 à 1780 fermier des *Essarts* (seigneurie très ancienne appartenant à la famille de Suyrot ; ancienne métairie de 25 hectares avec deux bois : le « *Bois Carré* » 1 hect, les « *Préviaires* » 16 hhect, et un ancien logis devenu une auberge, ci-contre). Il est aussi adjudicataire des bois de la forêt royale mais en tant que « *marchand de bois ne tient pas*



la comptabilité ou du moins ne manie guère les deniers » mais est plutôt sur le terrain. Il ne possède pas de fortune et réussit cependant à conserver le marché merventais 11 fois (A.D.V. B 1355 – 1356 voir Y. Legal). De plus, néanmoins il a amassé de l'argent dans les trafics les plus divers (même sources). Décidemment !

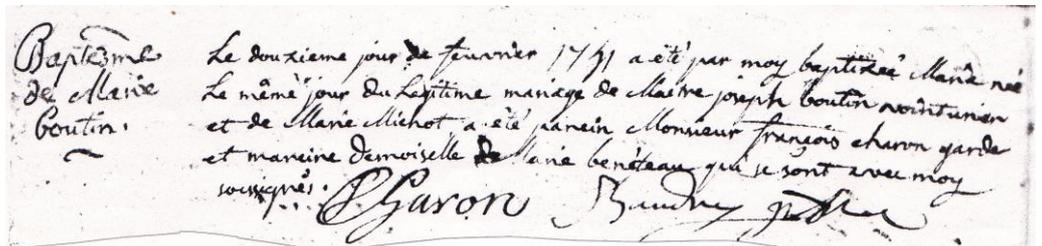
Il faut savoir qu'à partir de 1770, les marchands qui obtiennent les marchés, sont toujours des fermiers,



gérant les biens d'un ou plusieurs maîtres. « *Joseph* » Boutin, cependant, est un adjudicataire qui occupe le devant de la scène pendant que d'autres font des affaires (son fils, Joseph, aussi dans le négoce du bois, ne sera guère présent quelques années plus tard lorsque les biens nationaux seront offerts). Il sera cependant toujours dit « *voiturier* ». Il décèdera en 1788 (âgé de 60 ans).

Jacques, dit « *Joseph* », s'était marié à Mervent le 9. 2. 1750 avec Marie Michot (23 ans) fille de Pierre Michot, voiturier au bourg demeurant dans l'ancien

Prieuré, et de Jeanne Baudry. Joseph Boutin eut pas moins de 14 enfants : ° 1751 **Marie Anne** « *qui a eu pour parrain et marraine M° Charron garde de la forêt et Delle Marie Bénéteau* » (ci-dessous) x Pierre Couton dont descendance aux Loges, puis



° 1752 Jacques **Joseph** x Françoise Naulleau, ° 1753 **Charles** + 1753, puis ° 1755 **Jeanne** Victoire, ° 1756 Jeanne **Julie** (baptême ci-dessous) « *qui a eu pour parrain et marraine Jacques Boutin* (son oncle) *garde de la forêt royale de Vouvant et Delle Jeanne Julie*



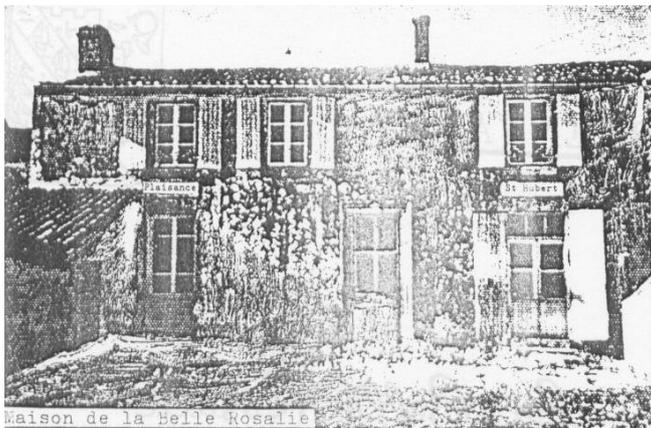
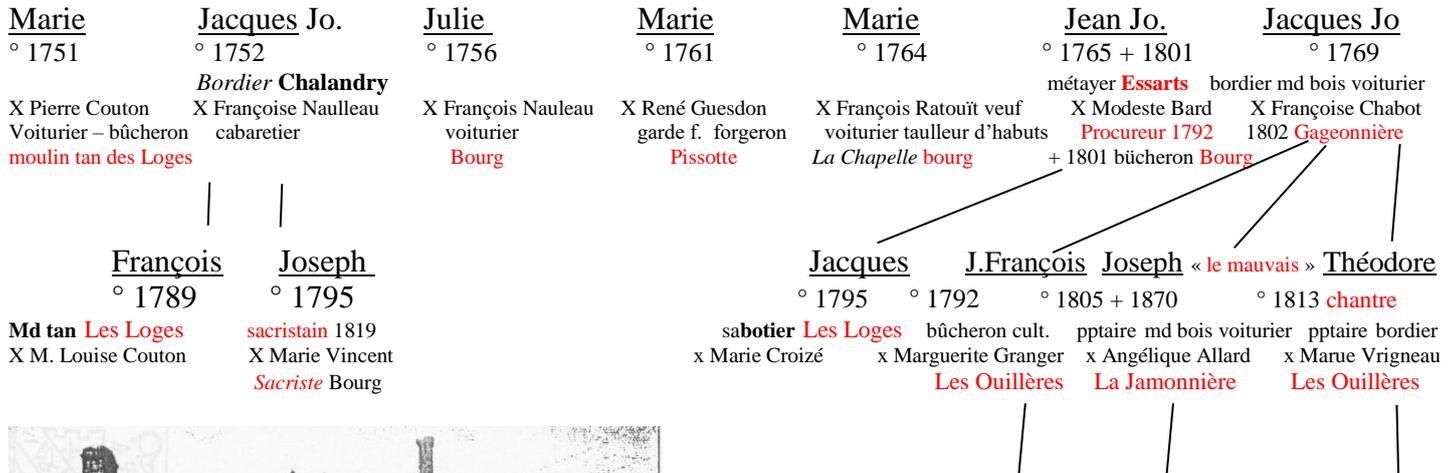
Texier (sœur du curé qui signe) » épouse François Naulleau, ° 1757 **Jean** + 1759, puis ° 1759 **Jacques Pascal** + 1759, ° 1760 **Jeanne** + 1783, ° 1761 Marie **Victoire** x René Guesdon, **Rose** ° 1763 + 1766, ° 1764 **Marie** x François Ratouit, °

1765 **Jean** x Modeste Bard, ° 1766 **Rose** + 1767, ° 1769 **Jean Joseph** sera « *commis dans la vente de la forêt* ».

Sur pas moins de 13 enfants 6 décèdent bas âge. Heureusement, à cette époque-là, en général, la ménopause survient dès la quarantaine. En France de 1740 à 1789, la mortalité infantile est très élevée, ce qui

pèse lourd sur l'espérance de vie à la naissance : près d'un enfant sur deux n'arrive pas à vivre cinq ans. **p. 2031**
 La mort est omniprésente durant l'Ancien Régime : il est rare qu'une journée passe sans que les habitants entendent sonner le glas des morts au clocher d'une église. La mortalité infantile est si fréquente que les parents, s'ils sont évidemment attristés, ne sont pas effondrés par la mort d'un des enfants. Celle-ci est accueillie comme une fatalité.

Continuons un peu l'historique de cette famille avec quelques-uns de leurs descendants :



Maison de la Belle Rosalie



Ci-contre « Maison de La Belle Rosalie » n° 34 rue des Juifs (Bull. n° 23)

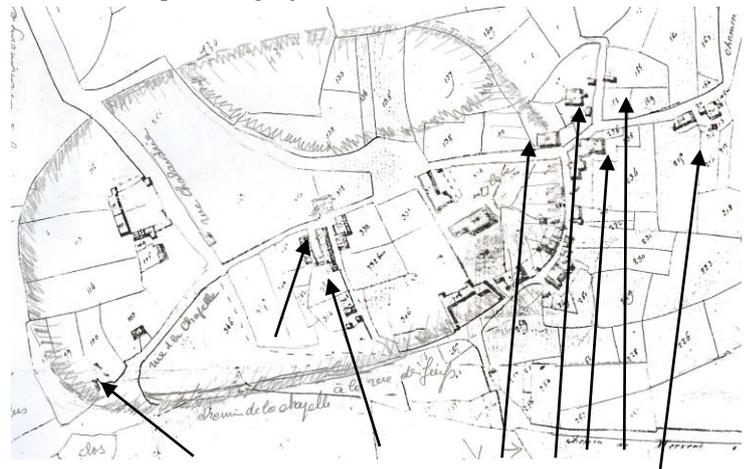
Rosalie avait épousé Théodore Boutin dont le frère n'est autre que Joseph dit « le mauvais ». Son auberge était renommée pour les bons repas et surtout pour les soirées libertines.

« Qui n'a pas connu la Belle Rosalie n'a rien connu de cette époque », écrivait Mr Blanpain de St-Mars

en 1933. Si les murs pouvaient parler, ils nous raconteraient des choses d'un autre temps !

Reprenons avec cette famille Boutin : En 1800-1802, les « héritiers mineurs » (majorité avant 1804 : 25 ans pour les filles, 30 pour les garçons, et après cette date : 21 ans pour les filles, 25 pour les garçons ; héritiers dit mineurs : enfants ou petits-enfants et de plus, certains dont les parents héritiers sont déjà décédés) des feux Joseph Boutin (DCD 1788) et son épouse Marie Michot (DCD 1791), possédaient quelques biens à Mervent ainsi parmi eux et mineurs : « Joseph, François, Jean, Marie Julie et autres » qui plus exactement sont : Joseph ° 1795 *sacristain* x Marie Vincent *sacriste* qui demeure en location (n° 17 et jusqu'à son décès) au *Logis de Chalandry*.

Erratum : voir Bull. n° 61 p. 1976-77. Ce n'est pas lui, le Joseph (l'époux de Marie Vincent) qui porte ce surnom infâme et crapuleux mais son cousin prénommé également Joseph qui, lui, demeure à la *Jamonnière* et a été lui aussi chantre.

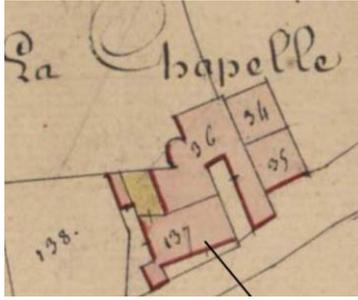


Voici les lieux (ci-dessus, fléchés) : A 69 bois (bois privé destiné aux besoins du meunier : *Bois de Foulet* ou *Bois de la Prise de Foulet*) dépendant, jadis, de l'ancien moulin de *Foulet*, plus A 150, 151 pâtures nommés « le Barat » (ou le *Barrot* ces pâtures se trouvaient en fait entre le château et la ferme n° 3 *chemin de La Pissotterie* accolée au dit *chemin de la Pissotterie* voir bull. n° 45 p. 813), A 155 jardin, A 156

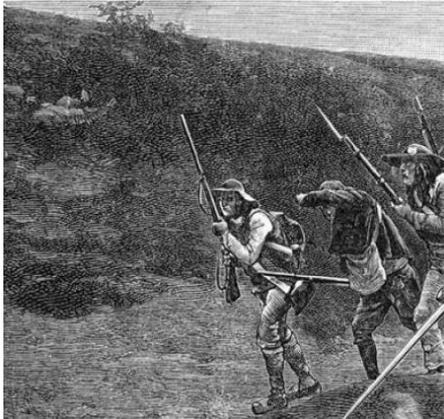


maison (en 1900 à Félix Hérignon n° 4 *chemin de La Pissotterie*) et 159 *Pré de la Luzerne*, puis A 249, 254, 254 et encore dans cette partie du bourg, le long de ce qui s'appelait alors « *Grand chemin de la Chapelle à la Vallée* », quelques maisons et leurs jardins, en indivision : A144 maison (aujourd'hui à côté de Busson = Dominé n° 40 rue de la Vallée) avec 145 et 146 jardin, A147 maison (maison abbé Picard n° 3

chemin de La Pissotterie), A 235 jardin, 237 maison (à droite en descendant le *chemin des Statues*, devenu *chemin p. 2032 de la Vallée*, à Mme Juvé institutrice ° 22 rue de la Vallée) et 238 jardin, 262 terre, 266 terre, puis A 332 pré, 233 une grange (devenue actuellement la vieille salle des fêtes et son parking n°s 2 et 4 *Place du Hérault*), enfin après l'angle de la *rue du Prieuré*, en descendant et à droite A 336 grange, 338 (maison à Juliette Bard et celle en dessous n° 3 rue du Prieuré) suivie de la maison A 340 plus deux jardins 342, 344 et en 345 le *pré de la Croisée* (n° *rue de la Chapelle*) et enfin en face, un jardin 351 (n° 10 *rue de la Chapelle*).



Toujours dans le bourg mais au lieu-dit « *La Chapelle* », cette-fois, plusieurs parcelles appartiennent à Julie Boutin (qui n'est plus mineur naturellement), veuve Ratouït, qui quitte Mervent et s'installe en 1810 à Pissotte. Mais elle possède des biens à *la Chapelle*, quartier à l'entrée du bourg : A97, 99, 100, 101 maison plus après le calvaire, A356 *champ de la Ceppe ronde*, 357 *l'Ouche*, 511 *Pré de la vigne* (allant sur la *Joltière* où sera ouverte la carrière), et toujours au même lieu A518 *Pré de la Ceppe*



ronde.

Pendant la Révolution, l'époux de Julie Boutin, Jean François Ratouït, natif de Pissotte (° 1763 + 1803 à Mervent âgé de 40 ans) avec son frère Jean Ratouït lequel est garde national en 1794 (et voiturier) furent suspectés d'être « *royalistes* ».



En effet, Debureau, commissaire révolutionnaire, à Foussais, note encore (26. 9. 1799) : « *Le canton lui-même, est toujours paisible, je viens*

cependant d'apprendre qu'un homme de Mervent, Ratouït, cabaretier à la Chapelle, a donné assistance à quatre « brigands » (nom donné aux insurgés vendéens), il y a environ huit jours ; ils ont été vus chez lui par un homme de Boïsse (ci-contre hameau situé après de St-Médard des Prés proche de Fontenay) qui chargeait des fagots achetés à ce particulier ».

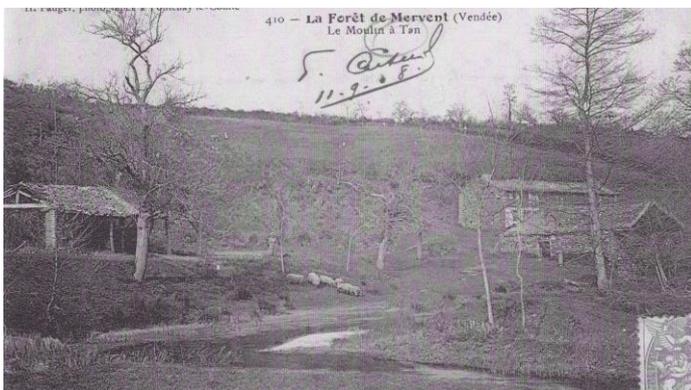
Peu après (23. 10. 1799), un rapport de procès-verbal est fait : « *Est comparu devant nous, le citoyen François Ratouït, suspecté d'avoir d'avoir reçu chez lui des « brigands », est interrogé et ledit citoyen Ratouït nie avoir reçu des brigands auxquels il aurait donné à boire et à manger ; a répondu que non, et dit que les particuliers qu'on vit chez lui à cette époque étaient ses parents, lesquels se nomment : Jean Guesdon (beau-frère de Ratouït, et fils de René Guesdon précédemment aussi garde), Jean Ratouït (son frère, voiturier, aussi à Pissotte), Pierre Couton (aussi beau-frère, et époux de Marie Boutin sœur de Julie, marchand de tan installé aux Loges ci-dessous), plus Jean Vincent et un autre Vincent, tous de Pissotte et un nommé Neau, de Sérigné ».* Procès-verbal de Gустeau, juge de paix du canton de Foussais (voir bull. n° 18 Marie Jeanne p. 287, 88, 89).



Cela prouve que même en 1799, encore, on est toujours à même d'être suspecté !

← Le hangar et la maison du moulin des Loges

Enfin, Julie veuve du ci-dessus Ratouït, possède encore quelques terres du côté des *Loges*, toujours en indivision : *L'ouche des Loges* 383, 384 et le *Champ du Jaud* 386, puis en 409 maison aux *Loges* et son jardin 404, ensuite en 462 et 466 *Champ du Cerisier*, 471 le *Jardin de la Fontaine* (des *Loges*), A 512, 515, 516 et



517, vignes de la *Ceppe Ronde* (entre la route qui conduit à l'actuel cimetière et la route où se trouve l'actuel terrain de camping).

Deux fils, des enfants de Jacques et Marie Michot, **Joseph** et **Jean**, demeurant à Mervent, poursuivront le négoce. Furent-ils de véritables adjudicataires ou des « *prête noms* » ? La réalité emprunte des voies qui, sans

conteste, sont plus nuancées que se borner à choisir entre l'une ou l'autre alternative (parfois, après avoir p. 2033 amassé de l'argent dans les trafics les plus divers – rien n'a vraiment changé de nos jours).

Le 20 janvier 1758, constat par **Jacques Boutin** (° 1714 fils d'Hillaire x Marie Billon bourg et époux de Jeanne Chevallerrau demeurant au *moulin de Blin*), également sergent garde de la maîtrise, assisté de Plumant, garde (privé) de la seigneurie de Bourneau, concernant une perquisition « *dans le dit bourg de Bourneau, m'estant apperçu plusieurs fois d'un brigandage de certains habitants qui se pourvoient là où ils peuvent, pour avoir du bois de chauffage et autres commodités* » (ADV 20 janvier 1758, série B 1261 f° 20).

Vieille maison à l'entrée du bourg de **Bourneau** →



En 1770, **Joseph Boutin** (fils de Hillaire Boutin, garde voir Y. Legal + dossier Boutin), époux de Marie Michot (famille au *Prieuré*), faisait lui aussi partie encore des marchands des bois de la forêt : ces marchands, qui obtiennent des marchés, sont en général des fermiers (d'une métairie, d'une grosse borderie, . .), gérant les biens d'un ou plusieurs maîtres. De 1768 à 1780, il est fermier des *Essarts* et va apparaître très régulièrement (dans les ventes) entre 1768 et 1780 (AD Vendée B 1355 – 1356). Puis, il est installé au bourg, voiturier (un voiturier justement était indispensable pour le transport du bois, en autre) au « *Logis de Chalandrie* » où il décède en 1788 (âgé de 61 ans) suivi de son épouse Marie Michot en 1791 (65 ans).



Il semble qu'ils sont, alors, chez leur fils aîné, **Joseph Jacques** (° 1752) aussi voiturier et marchand – cabaretier, justement dans ce logis. Ce dernier décède âgé seulement de 48 ans le 2. 8. 1799 et son épouse Françoise Naulleau le suivra dans la tombe 8 jours plus tard ! Ils auront un fils, nommé François (° 1789), aussi marchand de bois, qui épouse Marie Couton, habitant aux *Loges*, où ce dernier s'installe.

Leur fils suivant **Jean Joseph** (° 1765 ci-contre signature), est, comme déjà dit, bordier aux *Essarts*. Donc dès le début des évènements, le citoyen **Jean Boutin** est nommé (en 1790) **procureur** de la commune de Mervent. Il est élu dans les mêmes conditions que le maire. Il représente (alors et jusqu'en fin 1792) le roi au conseil général de la commune, mais aussi les contribuables dont il est leur avocat d'office dans les affaires contentieuses et fait aussi fonction d'accusateur public devant le bureau municipal siégeant comme tribunal de simple police. Quel pouvoir surtout en pareille époque ! Et par ailleurs, il a voix consultative dans toutes les affaires dont de comparaître en jugement pour les parties, d'instruire leurs causes, instances & procès, & de défendre leurs intérêts

s'il y a lieu ! Comment ce **Jean Boutin** a-t-il pu accéder à un tel poste ?

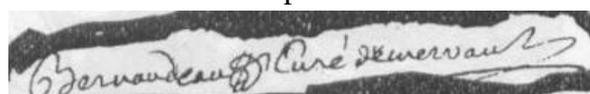
Pourtant, il est issu d'une famille de 14 enfants, d'un milieu assez modeste et, n'est que, peu de temps,

« *fermier de la seigneurie des Essarts* » (très grosse métairie qui appartenait à Mr de Suyrot, famille qui possédait aussi la seigneurie de Puy-Chabot à l'Orbrie) mais, néanmoins, il évolua également dans le négoce du bois (voir bull. n° 18 *Marie-Jeanne* p. 281). Pourtant, au moment de son décès en 1801 alors qu'il n'a que 36 ans il est dit tout simplement bûcheron ! Il était le petit-fils d'Hillaire Boutin, garde de la forêt, impliqué en 1735 dans un énorme scandale de « *vols de bois organisés en forêt de Mervent* » (voir plus haut p.1783-84).



A l'instar du maire du moment et des officiers municipaux (élus pour 2 ans), il ne pouvait qu'être un « *républicain fermement convaincu* », pour ne pas dire acharné, voire dangeureux !

Pendant cette période troublée où tout a basculé bien des évènements ont remué la nouvelle commune.



Tandis, qu'à cette date, le citoyen **Bernardeau**, ci-devant curé de Mervent, signe pour la dernière fois en tant que curé du lieu.

A la même date, en-dessous, a été rajouté probablement de sa même main « *En conformité de la loi* (

sic) qui termine le mode de constater l'état civil des citoyens conformément à l'article six et par la p. 2034
réquisition du Citoyen

Jean (Joseph) **Boutin** (+ 1801) procureur de la commune de Mervent, nous nous sommes transportés à l'église et presbytère de ce lieu ». Signé le curé de Mervent, qui toujours « s'est comporté d'une manière honnête sans chercher à soulever le peuple de sa paroisse » (et notamment lors de l'incursion des armées royalistes en mai 1793 - voir bull. 18 Marie-Jeanne).

Pourtant, Mervent, n'a pas échappé totalement aux destructions souvent causées au moment de la Révolution. Inexorablement, les effets s'enchaînent. On enlève tous les calvaires dont celui sur la place du Hérault (dans le bourg, connu, et qui n'apparaît que sur le plan de 1844 ; il sera remplacé après l'Armistice de 14-18 par un nouveau Monument aux Morts). A quoi pouvait-il ressembler !

Il est remplacé par l'« *Arbre de la Liberté* ». Planté, en général dans l'endroit le plus fréquenté, le plus apparent de la localité. On peut imaginer que **Jean Boutin** (et les siens) et, surtout comme Procureur, fut présent pour cette cérémonie comme d'ailleurs tout le reste de la commune puisque Mervent était réputée pour être du côté de la jeune république sans que pour autant il ne fut signaler aucun excès !

Mais, bientôt encore, la situation devient intolérable même pour les prêtres assermentés. Beaucoup, comme le curé Bernaudeau rejeteront après coup, leurs serments de fidélité à la République et s'en iront.

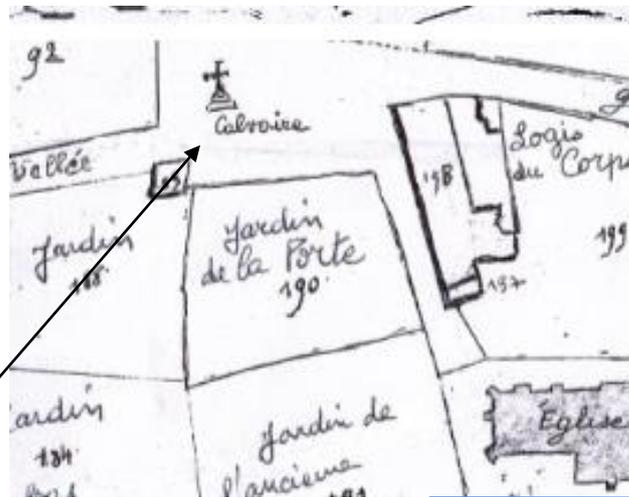
Avec le temps, l'« *Arbre de la Liberté* » fut victime de délits qui se multiplièrent, et l'arbre devient la cible des opposants de tous bords : certains furent mutilés, coupés, lacérés d'inscriptions royalistes, à tel point qu'en l'an VII et en l'an VIII (1798-1800) bien peu avaient résisté. Le climat politique n'incitait plus à le défendre.

Quelques mots, encore au passage, sur cette famille tentaculaire, merventaise, depuis quelques générations déjà et qui traversa cette époque troublée (voir bull. n° 18 Marie-Jeanne) qu'on a appelée la **Révolution** !

En fait, il s'agit de Jacques **Joseph** Boutin, dit quelques fois « *Mtre maçon* » et, d'autres fois « *tailleur de pierre* », comme son père avant lui, et comme le sera son fils, Jacques Célestin, qui lui refera plus tard les pavés de l'église emportés à la suite d'une tempête. Est-ce aussi lui le tailleur de pierre qui a inscrit sur la grosse cuve montée sur un socle « *fait en ?? par J. Boutin tailleur de pierre* ». Qui que ce soit ce ne peut être que l'un des descendants du fameux Hilaire Boutin, garde de la forêt de Mervent impliqué dans un « *trafic de vols de bois* » ! En 1845, lors de l'Inventaire de tout ce qui est dans l'église, il est mentionné « *les deux bénitiers de la grande porte, plombés* ».

C'est vraiment une famille atypique, d'abord proche de l'Eglise puisque parmi les personnalités présentes en 1778 lors de la passation et la prise de possession de la *chapelle St-Joseph* en l'église paroissiale par J.François Meunier, prêtre nommé desservant de ladite chapelle, deux personnes de cette famille Boutin sont présentes parmi les notables : Jean dit *Joseph* alors laboureur aux *Essarts*, son beau-frère René Guesdon, taillandier et garde de la forêt (confirmé garde en 1766 et époux de Marie Victoire Boutin) demeurant à *St-Luc* (Pissotte).

En conclusion, cette famille proche de l'Eglise, passe du côté révolutionnaire d'abord, puis ensuite à nouveau assez près de la religion : pourtant, c'est sûrement, non sans raison, que son oncle paternel, Joseph, qui demeurait à la *Jamonnrière*, était surnommé « *le mauvais* » (petit-fils de Joseph x Marie Michot), tandis que son grand-oncle paternel, nommé aussi Joseph (+ 1865 âgé de 69 ans « *a reçu plusieurs fois les saints sacrements durant sa maladie* »), qui demeurait au bourg, a été longtemps *sacristain* (sonneur de cloche etc.) de l'église tandis que son épouse



Marie Vincent, était elle *sacriste* ayant la charge entre autre du nettoyage du linge de l'église.

p. 2035

Après avoir été pendant des décennies dans les métiers et le milieu forestier, certains se sédentarisent si l'on peut dire, changeant carrément de métiers et deviennent « *carrier* » lorsque sont ouvertes, plus tard, plusieurs carrières de pierres sur Mervent ainsi notamment les carrières de la *Jamonnrière*, celle du *Coutre*, . . . et d'autres s'enrichissent comme Joseph dit « *le mauvais* ».

Enfin, parfois le maleur ne les épargnent pas comme autrefois les deux noyades qui frappèrent les familles Billon-Boutin ; au bourg, où périt Rose la fille de feu Jean Joseph Boutin (+ 1801 âgé de 36 ans) autrefois Procureur puis adjoint de la commune, demeurant de son vivant en la *métairie des Essarts*. Voilà, selon les écrits du curé Bonenfant : Rose, 42 ans, déjà veuve de Jean Courtin, décède le 23. 12. 1839 dans un « *terrible accident, sur*

les 5 heures du soir, elle décède avec Jeanne, 5 ans, sa fille, et Jean 3 ans ½ fils de Jean Brossard et Marie Jadeau « écrasés sous les débris d'une maison ».



Ou encore, à la *Bodinière*, où Gustave 16 ans, fils d'Auguste Boutin carrier à la *Jamonnrière*, est gagé « *domestique* » chez François Bouillaud 56 ans fermier de la *Bodinière*. Le 17. 6. 1890, tous deux sont tués « *frappés par la foudre sous un arbre où ils s'étaient réfugiés contre l'orage* ». Les deux corps furent ramener dans une charrette a écrit le curé. Horrible spectacle !



Poursuivons avec encore quelques gardes contemporains de ces singuliers Boutin.

Vincent garde de la forêt royale

1786 : est dressé procès-verbal par le sieur Vincent garde, contre Jacob Ragon époux de Marie Anne Billon de *Doreau* ; le grand-père de son épouse était Mtre André Billon.

Le 10 mai 1786 (A.D. V. série B 1261) un jugement est rendu contre Ragon.

Voici l'affaire. L'une des filles de Mtre Jacques Billon, père et sœur d'André Billon fils, avait épousé en 1775 Jacob Ragon, domestique farinier natif de la Chapelle-Thémer et frère de Jacques qui a abattu la louve enragée du Poiron (voir plus haut). Le travail ne manque pas à *Doreau* puisqu'on y emploie plusieurs domestiques.

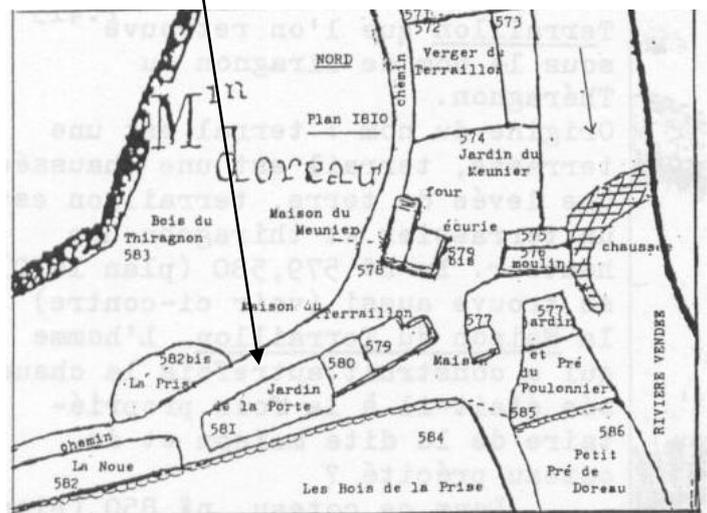


Pour améliorer l'ordinaire, Jacob Ragon fait un peu de culture et d'élevage. Il est également « *coquetier* » c'est-à-dire marchand ambulante de beurre, œufs et fromages et s'occupe aussi de travaux forestiers. Il ne semble pas être très honnête comme on va le voir à travers le procès-verbal dressé contre lui le 6 mai 1786 par le sieur Vincent garde de la forêt royale : « *Moi, je soussigné, certifie qu'étant dans la forêt pour faire le role de ma charge, ayant passé par les triages de l'écoissais, le Chail, le Moulinneuf et le Poiron, j'avais reconnu qu'il était fait des délits dans les dits triages depuis quelques jours. Je suis allé à la poursuite des délinquants. Je me suis mis en route, j'avais arrivé sur les six heures du soir au moillain (sic) de Doreau, paroisse de Mervent. J'avaus approché du jardin applré « **Jardin de la Porte** » dudit Doreau appartenant à Jacob Ragon dit « *coquetier* », farinier y demeurant. J'avais trouvé Jean*

Guinaudeau son domestique transportant environ trois charges de chevaux, de bois de châtaigniers que j'avais reconnu être du délit ci-dessus nommé, des triages.

J'avais déclaré au dit Guinaudeau et Ragon son maître, procès-verbal. Marie Anne Billon, femme dudit Ragon est venue en pleurant m'ayant parlé avec douceur qu'il ne fallait pas lui faire de peine vis-à-vis de cette affaire ! Pourtant, j'ai fait et dréssé le présent procès-verbal pour valloir et faire valloir ce que de raisons . . . ».

Le 10 mai suivant, jugement et amende : « *vu le procè-verbal ci-dessus nous requérons pour le Roy que le nommé Jacob Ragon, farinier au moulin de Doreau paroisse de Mervent, soit condamné à huit livres d'amende, huit livres de restitution et huit sols pour frais* ».



Le 2 août 1727 (A.D.V. série B. 1261) Procès-verbal (B. 1261 SÉRIE B. MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS DE FONTENAY-

LE-COMTE. 445) dressé par le garde marteau, à l'effet de requérir des poursuites contre plusieurs gardes de la maîtrise de Fontenay, dont à savoir « **François Charon, de la paroisse de Vouvent, absent depuis quelques jours, à servir de recors au sieur Perreau, huissier audiencier de la dite maîtrise** ». Le 2 février 1751 (voir plus haut), **Monsieur François Charron**, garde, était le parrain de Marie, fille de Mtre Joseph Boutin (frère de Jacques), voiturier, et de Marie Michot et la marraine **Delle Marie Bénéteau** (femme du garde ?).

Par contre, plusieurs Cornuau seront gardes de la forêt royale devenue la maîtrise de Fontenay puis forêt domaniale après 1790. Parmi ceux-ci, plusieurs membres (voir généalogie (440 ARCHIVES DE LA VENDEE n° 68) : leur ancêtre connu, le 15. 6. 1624, est dit « **Noble Homme Pierre Cornuau, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Fontenay-le-Comte, demande a être déchargé de taxe, etc. . . de droits de chavauchée en forêt** » (notes Maillaud, Pager). Il va avoir une importante descendance qui, entre autre, s'installera à **Gourdin** (ci-contre).



Cornuau Pierre

X ?

Cornuau Jean + av 1674 garde

X Claude Deffe

Cornuau René garde + av 1733

x Marie Ferret Vve se remarie

Cornuau Jean sergent garde

X v 1734 Marie Ferret Vve Cornuau

Xx Jeanne Bourdein

Vve, xx Pierre Bouff

Jean

x

Pierre

x 1844 Jeanne Ripaud

Gourdin

Cornuau René

X ? garde

Baguenard Vouvant

Cornuau Marie

x Jean Billon

mordu par la louve **Doreau**

Cornuau Pierre

x Suzanne Rimbert

Les Ouillères

Cornuau Jean

x Marie Ribreau

Les Ouillères

enfants de Marie Ferret

enfants de Jeanne Bourdein : René

X

Pierre

X

Jeanne

X

Marie

X 10.2.1790 François Chaslon Ci-

dessous : Maison 838 aux Cornuau à **Gourdin** autrefois et ruiné après la création du barrage.

La famille Cornuau va se déplacer entre les moulins de **Doreau** et de **Gourdin** au cours du temps à cause des alliances avec des

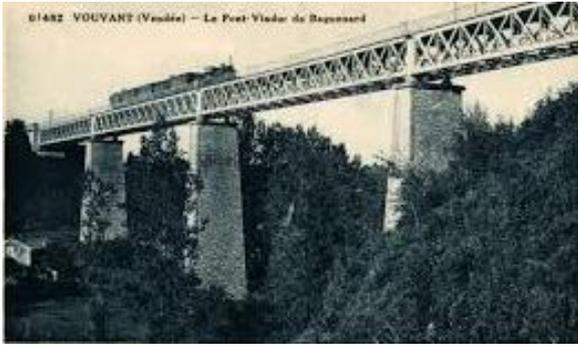


filles de meuniers mais jamais ils ne pratiqueront le métier.

Plusieurs seront gardes de la forêt dont déjà en **1608** : ainsi **Mtre René Cornuau** décédé avant 1733 (d'après Yvon Legal p. 137) avait épousé Marie Ferret dont il avait eu deux fils Jean et Pierre qui seront pour le premier « *fendeur* » et le second « *voiturier* ». Veuve, Marie Ferret se remarie alors vers 1734 avec le cousin de son décédé mari, avec **Jean Cornuau**, lequel reprend la charge de feu son parent.

Jean Cornuau fils, sera même gradé et deviendra 1^e *sergent* garde de la forêt dite royale de 1735 à 1785 puis il décède en 1788. Entre temps, sa première épouse Marie Ferret décède avant 1757 ; elle lui avait donné pas moins de 8 enfants (plus ceux de feu son précédent époux), dont **René** qui sera aussi garde domicilié à **Baguenard** (Vouvant, ci-après, les abimes

de Baguenard aux dessus desquelles sera construit, beaucoup plus tard, un pont, enfin un viaduc pour le chemin de fer). **p. 2037**



Précédemment **Jean Cornuau fils**, devenu veuf de Marie Ferret, se remarie avec Jeanne Bourdein qui lui donnera encore au moins 9 enfants. Elle décèdera 10 ans après son époux vers 1795. Entre temps, elle s'était remariée avec Pierre Bœuf. Feu son premier mari, était un notable souvent sollicité comme parrain comme en 1746 (ci-dessous) (Maillaud T 4 notes Pasquier - Barraud not. Fontenay).

Parmi tous les nombreux enfants de Jean Cornuau, tous seront dans les métiers de la forêt sauf **Jean** (° 1737), **René** (° 1739) et **Pierre** (° 1744), fils de Marie Ferret, qui eux, seront

aussi garde forêt.

Plusieurs procès- verbaux seront néanmoins dressés le 26 octobre 1756 (A.D. V. série B 1261 f° 11) par Jean Palliot du Plessis, garde marteau, contre « **Jean Cornuau** (° 1737), *sergent garde de la maîtrise, et autres, pour avoir tué et recelé un sanglier* » (A.D. V. B. 1269, 26 octobre 1756, f° 11). C'est loin d'être un incorruptible, loin s'en faut !



Quelques années plus tard, 1761-1765, il est fait encore contre le même une procédure civile en date du 7 août 1765 « **Jean Cornuau**, *sergent garde* (est fils de Jean), *condamné pour défaut de surveillance mais le déchargant de toute amende* » (A.D. V. 496 : B. 1399).

Son frère, René Cornuau (° 1739) suit le même chemin et une Commission est accordée par le grand maître de la forêt royale : à **Antoine-Louis Barraud** et **René Cornuau**, fils, comme **sergents gardes de la maîtrise** de Fontenay les 21 mars 1766 et 28 mars 1766 (A.D.V. série B 1261, f° 68, v°).

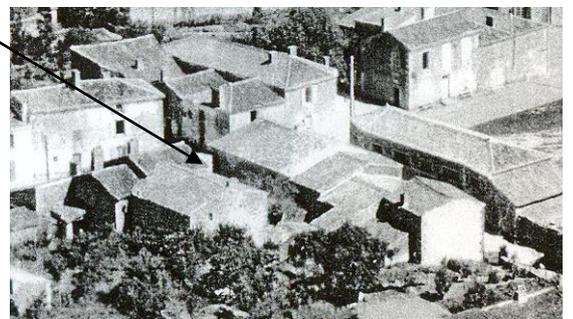
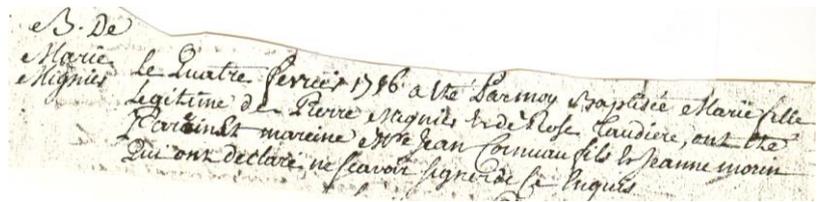
Le 24 octobre 1769 a lieu un Procès-verbal de rébellion de Jean Renou, domestique de Jacques Roy, sabotier, contre **Jean Cornuau**, sergent garde de la forêt de Vouvent suivit d'un interrogatoire (9 décembre 1769) puis d'une sentence de civilisation (17 janvier 1770).

Quelques années plus tard, Mre Jean Cornuau est décédé entre 1780-85 et le 10. 2. 1790, l'une de ses filles, Marie, épouse François Châslon, sont présents : Pierre Bourdein (oncle), Jeanne Bourdein sa mère, Pierre Bœuf (beau - père), **René** (qui signe assez bien), Pierre, Jeanne et Marie Cornuau (frères et sœurs). Presque tous les enfants de cette prolifique famille Cornuau auront une importante descendance sur Mervent (voir bull. n° 26 Doreau et n° 33 Gourdin).

René Cornuau (fils à Baguenard) toujours garde forêt, est présent le 28. 10. 1788 à la Sépulture de Louis Rossin (Roussin) « *inhumé dans le cimetière de ce lieu, le corps de Louis Rossin, garde de la forêt royale de Vouvant décédé à 69 ans. Ont assistés : René Cornuau* (fils), *Pierre Pître, Michel Prud'homme* (garde chasse de Vouvant encore en 1791), *gardes aussi. Bernaudeau curé* ». En 1788 Jean-Louis **Roussin**, au moment de son décès, bien qu'âgé, était responsable de la GARDE 2 qui concerne la surveillance des bois touchant le *Nay* (la Haute Forêt) à savoir les triages : des *Rejets*, des *Petits Arpents*, de la *Fontaine à l'Evêque*, de la *Mocquetière*, des *Ragottières*, . .

Dans ces mêmes moments, juste avant la Révolution, le citoyen **Pierre Pître**, alors âgé de 28 ans et natif de la région de Pontoise, est **garde de la forêt domaniale** (la ci-devant forêt royale de Vouvant est devenue, avec la Révolution, forêt domaniale puisque dorénavant elle fait partie du domaine de l'Etat). Il épouse une fille de Mervent qui demeure avec sa famille, les Belaud, au *Prieuré* de Mervent (aujourd'hui, n°s 2, 4 et 6 rue du Prieuré et sa cour donnant toujours n° 4, 6, 8 rue de la Chapelle). Il est le fils de François Noël Pître, aussi garde-forêt, et de Catherine Halé. Précédemment, il demeurait avec ses parents dans une maison particulière et forestière, située sur le bord du « *chemin de l'Orbrie à Pérochet* » (Puy-Rocher), soit la « *Métairie de Pérochet* » (Puy-Rocher devenu Logis) ou celle proche, la « *Métairie des Arsonnières* » (à cette époque les maisons forestières que nous connaissons n'existaient pas ; d'ailleurs la future « *Maison forestière de la Balingue* » sera construite à quelques centaines de mètres de là). Vers cette période, quelques terres du logis des *Arsonnières* appartiennent à Brunetière médecin à Fontenay.

Si, je m'étends plus particulièrement sur la généalogie de certaines familles de Mervent, c'est que j'ai eu la possibilité de



m'y attarder. D'ailleurs, je me tiens à la disposition de mes lecteurs qui seraient intéressés de leur p. 2038
fournir avec plaisir ! Je leur conseille de ne pas tarder car je viens de fêter ma 80^{ème} année !

Reprenons la liste des gardes de la forêt de Mervent.

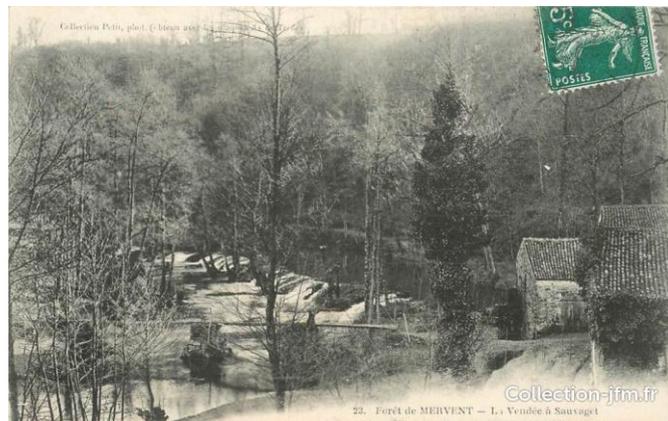
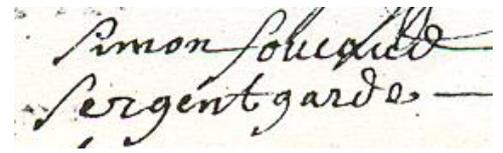
1712 : Yvon Cadet

Il avait été installé dans sa fonction en 1711 pour la garde 3, il demeure à Pissotte. Le 22 octobre 1712, il explique qu'il doit dresser une contravention contre « *les nommés Guillochet, père et fils, qui coupaient et agastaient des bois en la forêt de Vouvent, le long du chemin qui conduit de la métairie de Saint-Luc au bourg de Mervent, lesquels Guillochet non content d'avoir manqué de m'estrangler et m'assassiner me guîètent (sic) journallement et me font guîéter avec des armes, dans la dite forest de Vouvant* » (. D. V.2 octobre 1712, f° 7).

1736 : Jacques Hilaire Boutin, déjà vu plus haut (voir p. 2029).

1736 : Simon Foucault

Il est même sergent-garde depuis quelques années ayant la charge de la **Garde 1**, et présent lors de l'arpentage de la forêt en 1735. C'est loin d'être incorruptible. C'est tout simplement une crapule qui commet des malversations, des magouilles et surtout il exerce du racket sur les riverains de la forêt et autres personnes exigeant d'eux de l'argent, recevant des pots de vin etc (voir affaire complète bull. n° 29 Pierre-Brune). De plus, il est aubergiste au faubourg des Loges de Fontenay mais aussi marchand de bois (toute autre profession est interdite par la maîtrise). C'est la veuve Guibert du hameau de *Pierre-Brune*, qui sous la pression finit par porter plainte le 21 février 1736. Mais le procès n'aura lieu que le 7 février 1755 où Simon Foucault sera alors destitué.



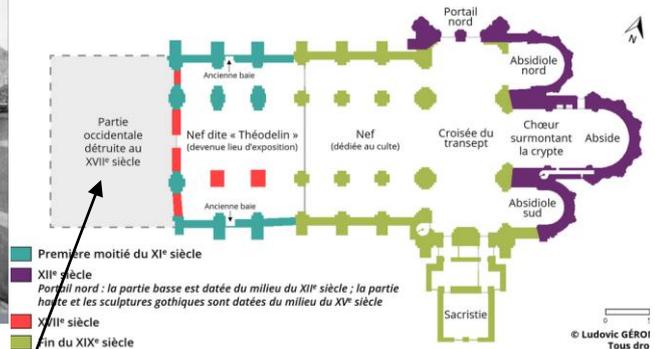
Du 5 au 7 février 1770 Procès-verbaux de visite dressés par le garde marteau Jean Louis Palliot (° 10. 7. 1700) qui prendra la suite de son père comme **garde-marteau** le 23.10.1730 : sur ce « *que tels riverains de la forest royalle du dit Vouvent se sont, depuis quelque temp, avisés d'envoyer paitre leurs bestiaux dans les jeunes rais des ordinaires 1770, 1771 et 1772 et même de les laisser coucher et d'y construire des loges, notamment ceux des*

villages de Puy Chabot, paroisse del'Orbrie, du Mazeau, de la Jonchère, de la Lourie, paroisse de Saint-Michel-le-Clous, ceux des moulins de Bruleau, de Doreau, et autres des environs » comme à Sauvaget ci-dessus



et situé juste après l'actuel barrage (A.D.V.20

ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION DE VOUVANT - PLAN DE DATATION DE L'ÉDIFICE -



mars 1770, f° 10, V°).

On remarquera, que les gardes ne sont pas tous issus de Mervent, loin s'en faut. Beaucoup, font partie de la paroisse de Vouvent qui était alors une agglomération nettement plus attestée et affirmée au point qu'on y trouvait une prison ce qui n'était pas le cas à Mervent.



Où se trouvait-elle ? Curieusement, en 1656, l'entrée principale, de l'église Notre-Dame de Vouvent, est signalée comme condamnée par les **prisons** installées dans la nef : « *L'aisle d'une nef a été prise aveque la grande porte pour faire des prisons, [...], en sorte qu'on entre plus par la nef, mais seulement par une autre porte au-dessous du crucifix* » (Rézeau, 2019).

De plus, Vouvent possédait aussi une halle ce qui ne fut jamais le cas pour Mervent.

Le 24 avril 1694, Charles Moriceau, accompagné par M. de la Haye et M° Jacques Claude Palliot, garde marteau (voir p.

2007) effectue la visite de « *l'apartement du donjon, des halles* (devant l'église) dudit Vouvant, du p. 2039



parquet, des prisons, du four banal et de la maison apelée la Recepte (ci-contre) *dependente de la ditte seigneurie de Vouvant exploitée par Jacques Rochais* ».

Curieusement, cette prison de Vouvant était gardée déjà en 1624 par un nommé Chevallereau dit Sire Nicolas Chevallereau (signature ci-dessous), **concierge des prisons**, marchand pintier (*marchands*

spécialisés, de taverniers ou de cabaretiers qui ne peuvent vendre le vin qu' « à pot » ou « à pinte », c'est-à-dire au détail), demeurant à Vouvant.

Parmi ses descendants, Guillaume demeure à Vouvant avec son épouse Jacquette Ogier mais il n'est pas garde et le 21 septembre 1600 (3 E 37/266 - Etude F (3 E 37) Notaire Pierre Robert + Maillaud T 20 Chevallereau) cependant il est dit **arpenteur juré** de la forêt des baronnies de Vouvant et Mervent, ce qui est un statut supérieur. Après son mariage, ce dernier s'installe dans la famille de son épouse au village d'Aunay (Nay) p/sse de Mervent, où ce dernier, lui aussi, est alors signalé **sergent** et **garde** des forêts de Vouvant. Comme son ancêtre, il rachète, lui aussi, la charge de concierge des prisons de Vouvant.

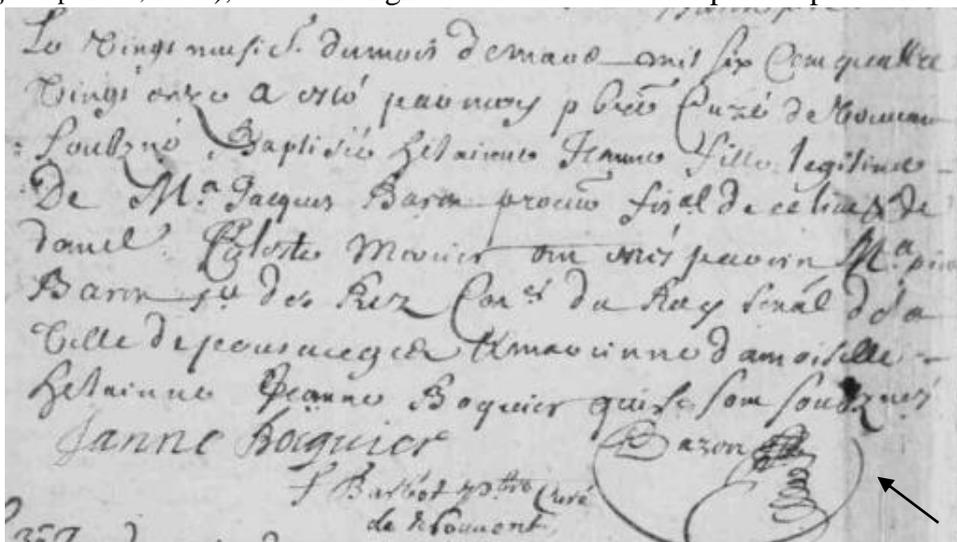
Son fils, aussi nommé Nicolas (ne savait pas signer), qui est sergent et garde des forêts de Vouvant, demeurant au village d'Aunay p/sse de Mervent. Sa petite-fille, Jeanne, épouse vers 1750 Jacques Boutin, **garde forêt**, fils, de feu Mtre Jacques *Hillaire* Boutin et de *Dame Marie Billon*.

Passons au siècle suivant, voyons d'abord les **officiers supérieurs de la Maîtrise** dont les **garde-marteaux** et enfin les derniers **gardes** en exercice jusqu'à la tourmente révolutionnaire :

De **1700 à 1789** sont signalés comme officiers supérieurs :

Jacques-Claude Palliot : (déjà vu p. 2007, 2008), toute une lignée de Palliot vont occuper des postes liés à la forêt. Suivront : Jean Louis Palliot, fils ; Jean Claude Palliot petit-fils, Philippe Antoine Palliot arrière petit-fils. Les suivants vivront de leurs rentes.

A Vouvant, à ce moment-là, *Messire Jacques Baron* est procureur fiscal (on remarque sa signature très alambiquée et typiquement de cette époque dans cette société plutôt instruite). Lors du baptême de sa fille (1680), le parrain est l'oncle de l'enfant, *Messire Pierre Baron*, Conseiller du Rou et Sénéchal de Vouvant.



Poursuivons :

Gardes de **1700 à la Révolution** (voir p. 2012) :

Sur le secteur de la garde **1**, à savoir les triages suivants : du *Petit-Maillezais* dont la *Cabane*, le *Bois Blanc*, la *Remigère*, *Leuly*, *Petit-Maillezais*, les *Ecossais*, les *Naidés de Gourdin*, la *Montrée du château*, la *Montrée Madame*, le *Petit-Barrot* et le *Petit-St-Mandé*, proche de la *Jolitière*, les gardes ne demeurent pas forcément à Mervent.

1723 Jacques Roger : (ou Royer -parfois - de Vouvant qui est destitué 13 septembre 1729 pour malversations B. 1379), (déjà vu plus haut) ; il était le neveu, par alliance de M^o Georges Gaborit.

1729 Simon Foucaud : (déjà vu plus haut)

1755 Marc Martinet : (inconnu pour moi)

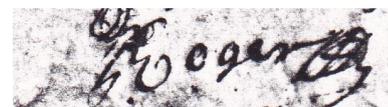
1760 François Clion : (inconnu pour moi)

1766 René Cornuaud : fils comme sergent garde de la maîtrise de Fontenay (déjà vu plus haut).

Le secteur de la garde **2**, : concerne la surveillance des bois touchant le *Nay* (la Haute Forêt) : à savoir les *Rejets*, des *Petits Arpents*, de la *Fontaine à l'Evêque*, de la *Mocquetière*, des *Ragottières*, . . . tous ces lieux se situent bien après le croisement de la *Croix Méraud*, dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Haute Forêt.

1722 Jean Berton : (déjà vu plus haut)

1735 Jean Cornuaud père, : (déjà vu plus haut)



1788 Jean-Louis **Roussin** : (déjà vu plus haut) (même source p. 2012).

p. 2040

Le secteur de la garde **3** : concerne la surveillance des bois allant depuis la rivière *Vendée*, en bas du bourg, dont les triages du *Chail*, de *Moulinneuf*, *l'Ecusseau*, etc., jusqu'à la *Balingue* en lisière de l'Obrie.

1769 Antoine-Louis **Barraud** : Commissions accordées par le grand maître à Antoine-Louis Barraud le 21 mars 1766 (ADV 440 f° 68) comme sergent garde de la maîtrise de Fontenay.

1788 Jean-Pierre **Pître** : (voir p. 2037).

Ceux de la garde **4** concerne un autre secteur, au Nord du bourg, allant du *Puy-Brunet* au *Petit-Maillezais* vers **Pierre-Brune** et jusqu'au *Douard* et la *Millarge* (voir plan en haut à gauche p.2018) en limite de Bourneau et de Vouvant etc. . .

Futaie de la **Millarge** →

1711 Yvon **Cadet** : (déjà vu plus haut)

1713 Vincent **Millet** : (inconnu pour moi)

1715 Pierre **Châtaignier** : (déjà vu plus haut)

1727 François **Charron** : (déjà vu p. 2012 + 2036). Son ancêtre lointain, Jehan Charron (Laurens Lumineau not. A Fontenay), « *mosnier, demeurant à Brureau (au moulin de Brûleau) paroisse de Mayrevent* », achetait le 22 mai 1535 « *un masurault et jardin au bourg de Pissot* ». Il n'était pas rare que les gardes étaient issus d'une famille de meuniers.



1763 René **Guesdon** : (déjà vu plus haut) confirmation de la nomination faite par les officiers de la maîtrise de Fontenay de la personne de **René Guesdon** comme **sergent garde** (8 mars 1703, f° 56, v°), (déjà vu plus haut). Il était également forgeron à Pissotte et épouse beaucoup plus tard, Marie, fille de Jacques Joseph Boutin, aussi garde-forêt, et de Marie Michot, de Mervent.

1783 Jean **Cornuau** : (déjà vu plus haut)

1785 Jean-François **Ratouit** : (déjà vu plus haut).

Toute la famille **Gaborit**, du *Nay*, officie dans le cercle forestier : le beau-frère Jacques **Roger** (neveu de Marguerite Roger) est garde, son gendre, **Paul Berthon**, est **arpenteur-juré**, et son fils **Jean Berthon** est, lui, **sergent-garde**. Et, toute cette grande famille demeure au *Nay*, dans le logis et seigneurie de la *Cour du Nay*.

C'est sur l'un des murs de cet important logis que l'on peut voir encore un blason qui représente « *un trèfle à droite, et un peu plus à gauche un croissant de lune ouvert vers la gauche, . . .* ». Hélas, je n'ai toujours pas pu décrire cette armoirie.

Les membres de cette famille Gaborit-Berthon sont presque des notables. « *Le 31 janvier 1730 (Fonteny, not. Froussais), M° Jean Berton demeurant aux Ouillères de Mervent, donne à ferme pour 9 ans, à André Soulard et Hélène Renaudet, sa femme, demeurant à Sérigny de Foussais, la Maison de la*



Cour du Nay ».

Ce qui est certain, c'est que cette grosse famille n'est certainement point propriétaire de cette grosse seigneurie mais seulement les fermiers, ce qui leur permet, à leur tour, de sous-allouer certaines parties de ce gros domaine. Pratique alors courante !

Sur l'acte religieux (ci-contre), on reconnaît les signatures de Gaborit père et fils, de Paul Berthon gendre de Gaborit et son neveu Jacques Roger, tous responsables dans la Maîtrise de la Forêt.

M° **Jean Berthon**, fils de Paul, est donc lui aussi garde de la forêt. Lui comme d'autres, n'est pas inattaquable puisqu'il est dressé contre lui un procès-verbal par le garde marteau en 1722 (B. 1261 — In-i°, 30 feuillets, SÉRIE B. — MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS DE FONTENAY- LE-COMTE), à l'effet de requérir des poursuites contre plusieurs gardes de la maîtrise de Fontenay, savoir : « *Jean Berton, de la paroisse de Mervent demeurant au Nay, absent depuis 15 jours, à la Rochelle, pour vendre des bois qu'il aurait aussi*

achetés des adjudicataires, . . . ». Le Nay est un village difficile à gérer pour les gardes forestiers. **p. 2041**



Il faut dire que ce gros hameau est une agglomération cernée au trois-quart par la forêt et où de tout temps il y flotta un vent de rébellion, comme le prouve les rapports ci-dessous déjà anciens.

Ainsi, selon le registre des procès-verbaux des officiers et gardes (3 juillet 1701, f» 17), une plainte est déposée « *contre une trentaine de particuliers des villages du Nay et de la Jamonière, armés de pistolets, fourches de fer et gros bâtons, pour avoir voulu assassiner deux gardes qui amenaient des bestiaux par eux saisis dans le mareau des Ragotières* ».

Quelques temps plus tard, le Nay est encore sur la sellette mais pas que : cette fois nouveau procès-verbal « *portant saisie de fusils chex (sic)*

divers particuliers, riverains de la forêt de Vouvent, au bourg de Puy-de-Serre, au village des Guillolières, paroisse de Vouvent, aux villages du Nay et des Loges et aussi au moulin Diet. paroisse de Mervent » (1é et 2 décembre 1711, f-> 5, v»



Série B 1261).

Il ne faut pas croire que le braconnage était le fait que de simples particuliers même les nobliaux enfreignaient les lois comme le prouve les procès-verbaux dressés par Michel Prudhomme, **sergent garde de la conservation de la chasse** de la forêt de Vouvent, demeurant dans la ville de Vouvent, nommé par le conservateur de la chasse de la dite forêt, « *contre le marquis de Guron, demeurant au château de la Boursière, paroisse d'Antigny, et autres, « lesquels chassaient avec plusieurs chiens courants un cerf puis deux biches* » (27 octobre 1783, ADV f°3, v").

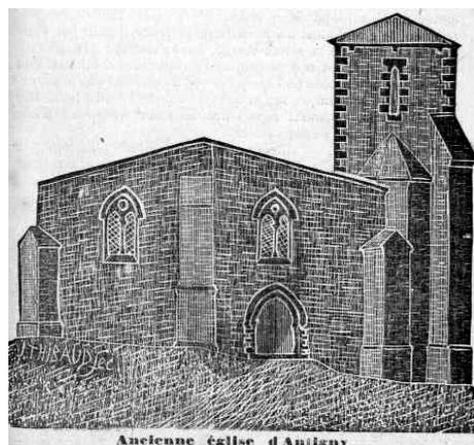
Et, encore, contre quatre particuliers, « *dont deux de la paroisse de Mervent, et les deux autres inconnus, armés chacun d'un fusil, et ayant avec eux un chien mâtin qui était à la voie d'un sanglier* » (10 juillet 1786, 1" 10, V"). Au passage, quelques mots sur ce marquis de Guron, quelque peu arrogant, qui outre-passe les lois concernant la chasse en forêt.



Il s'agit de Messire Pierre-Gabriel de Rechinevoisin de Guron (1724 – 1787), chevalier, seigneur de la Boursière y demeurant en son château, paroisse d'Antigny (où la vieille église avait deux nefs, comme celles de Foussais, Cheffoi, Montournais et les autres qui furent construites dans le cours des XIVe et XVe siècles. Son clocher est ce qu'on appelle un clocher bénédictin, parce qu'il est dans le genre des nombreux beffrois que les religieux bénédictins de Maillezaïs, avec moins d'élégance que de solidité, élevèrent dans les paroisses de leur dépendance), la Ténissière, Caunay, la Madelaine et autres lieux. Bien entendu, il blasonne : « *d'une fleur de lys* ».

Quelques années plus tard, de grands bouleversements : troubles, émeutes, soulèvements s'abattent sur la France et notamment en Vendée.

M. de Rechinevoisin (° 3 août 1724 y baptisé et décédé en 1787 à Antigny, à l'âge d'environ 62 ans) ayant émigré dès le début de la Révolution, laissa Rosette, sa fille (Rose-Pulchérie ° 1776 à La Boursière où elle fut baptisée en l'église d'Antigny) et sa mère (Hélène Pulchérie de La Tullaye décèdera en 1793) qui vivaient seules au château de la Boursière et c'est de là qu'elles partirent pour suivre, comme tant d'autres, la fortune de la Grande Armée, lorsque les



Comme tant d'autres aussi, après les funestes batailles livrées autour de Cholet, elles suivirent vers la Loire les Vendéens en déroute, passèrent le fleuve avec les fugitifs et firent partie de cette foule éplorée de femmes et d'enfants qui, pêle-mêle avec les soldats de La Rochejaquelein, errèrent, pendant deux mois, à travers la Bretagne, le Maine et la Normandie. Mme de Rechignevoisin s'affaiblissait de plus en plus et, un soir, après avoir été cahotée, pendant toute la journée, dans le charriot qui lui servait de berline, elle s'éteignit doucement en 1793 avant la fin de l'épopée, ayant eut le temps de confier sa fille à Mr de Marigny.

La fille du marquis de Guron →

Prévoyant le désastre qui attendait les Vendéens à Savenay, Marigny n'avait point voulu exposer sa petite protégée au risque de cette dernière bataille où lui-même, suivant la belle expression de Créteineau-Joly, allait conduire le deuil de la Grande Armée expirante : la veille, et bien qu'il lui en coutât de se séparer de son précieux dépôt, il avait emmené Rosette à Donges où il la plaçat chez un paysan.

Cette dernière, habillée en garçon, participa à plusieurs actions militaires.

Ce délicieux croquis représente, non point un petit Vendéen, mais bien une mignonne Vendéenne déguisée en gâs (garçon) : Rose-Pulchérie de Rechignevoisin, future comtesse de la Béraudière (x 1796 Jacques Philippe de La Béraudière), célèbre dans l'histoire de la Vendée militaire sous le nom familial de Rosette et qui, de compte à demi avec Marigny, fut l'héroïne de l'un des plus touchants épisodes de la campagne d'outre-Loire. Elle décèdera en 1847.

Revenons à l'histoire de la forêt.

Mais pendant la Révolution française, bien des choses vont changé. D'ailleurs, 23 forestiers sont inscrits dans le dictionnaire historique de la Révolution et de l'Empire pour avoir joué un rôle politique important. Cela commence en août 1790 par la séparation partielle des affaires administratives et judiciaires. Puis le 7 septembre arrive la suppression des maîtrises. Puis une loi du 29 septembre 1791 sur le régime forestier instaure la liberté totale des propriétaires. Toujours cette année-là, il y a la création d'une Conservation Générale des Eaux et Forêts, composée de cinq commissaires de la Conservation générale, d'inspecteurs, arpenteurs et de gardes. Le Conservateur des forêts Varenne de Fenille marqua son époque. La Révolution fait changer toutes les empreintes de marteaux, et le marteau royal devient marteau de l'État, dont l'empreinte est BN (Bois Nationaux) avec au milieu un faisceau de licteur surmonté d'un bonnet phrygien. Mais l'utilisation reste la même. À la Restauration, le marteau de l'État, servant au martelage et balivage, est représenté par une Fleur de Lys avec le numéro de conservation.

La Caricature du 19 septembre 1833, →

« Décidément ! L'arbre est pourri, il n'y a pas une branche de bonne », déclarent deux bûcherons républicains et patriotes. L'arbre en question est l'arbre généalogique des Bourbons. Une de ses branches, l'aînée, est déjà brisée et prête à se séparer du tronc. La branche qui subsiste, celle de Louis-Philippe et de ses enfants symbolisés par des poires, ne vaut guère mieux. Elle est grêle et peu solide sur sa base. L'un des bûcherons s'appête à la couper.



Revenons un peu en arrière : avant ces funestes événements, ces seigneurs locaux, souvent, à la chasse, ne respectaient pas toujours les édits forestiers : ainsi déjà, dans les années 1750, plusieurs procès furent dressés pour fait de chasse dans la forêt royale de Vouvent.

Première affaire le 6 novembre 1752 (B. 1398 Liasse SÉRIE B. ~ MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS DE FONTENAY-LE-COMTE) : procès-verbal dressé par *Jean-Louis Palliot du Plessis*, garde marteau de la maîtrise (voir p.2029), « constatant plusieurs délits de chasse au sanglier commis par divers gentilshommes, qui s'atroupent journellement à faire leur partye de chasse, estant éloignés les uns et les autres de quatre à cinq lieues de la forest et non contents de chasser, s'immiscent d'y faire du feu » (sic).

Deuxième affaire 24 décembre 1753 (acte de la plainte, permis d'informer) : (A. D. V. liasse B. 1398) requête du procureur du Roi de la dite maîtrise, au maître particulier à l'effet d'obtenir qu'information soit faite

contre plusieurs gentilshommes voisins de la forêt royale de Vouvent, lesquels « y chassent *journellement avecq fusils et chiens et se font des trophées de la sentence de monsieur de Bazencourt, grand maître, du vingt-huit août dernier, à cause qu'elle ne les condamne point en les peines qu'ils méritoient, et ce n'est que la clémence de cette sentence qui les engage de ressider* » (sic). Ces comportements ont probablement existés de tout temps !

Déjà, depuis longtemps, la maîtrise avait deux gros soucis pour la protection de la forêt royale : la chasse et le non respect de ses lisières.

Ainsi d'abord, le 20 mai 1733 (B. 1243), est délivrée une Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts du Poitou sur l'interdiction de la chasse, attendu : qu' « *il se commet journellement dans toute l'étendue de notre département nombre d'abus et contraventions par des gens de toutes sortes d'états, gentilshommes, routuriers, marchands, bourgeois, artisans et païsans* (sic), lesquels portent le mépris, la licence et la division jusqu'à chasser en tout temps et en toutes saisons dans les forêts de sa Majesté, sur les terres ensemencées, dans les vignes, lorsque les fruits y sont pendans (sic), et dans tous les temps prohibez ; que **l'on tire indistinctement** sur les cerfs, les biches, les faons, les chevreuils et sur toute espèce, le gibier tant de poil que de plume (sic), jusques là que l'on tend des lacets, colliers et autres instrumens pour les prendre ; qu'enfin par une autre contravention qui n'est pas moins punissable, on lève les œufs des perdrix et cailles (gravure à droite) dont on fait ouvertement commerce, ce qui tend à la destruction totale de cette sorte de gibier ».



Quelques mois plus tard, c'est une lettre du grand maître des Eaux et forêts du Poitou qui est envoyée le 11 décembre 1733 (ADV B. 1243) aux officiers de la maîtrise particulière de Fontenay, au sujet de l'estimation des arbres marqués pour la marine.

Et, on assiste de la part des officiers supérieurs de la maîtrise de Fontenay, à une exigence jusqu'alors méconnue, faisant peser sur leurs subordonnés le poids de leur autorité. Surtout, il leur est demandé une grande rigueur à propos des limites des propriétés des particuliers avec les lisières de la forêt royale.

En effet, par un arrêt du 19 avril 1735 (A. D. V. B 1404), la totalité des bois plantés par des riverains de la forêt seront vendus au profit de la maîtrise et la vente fera l'objet d'une publicité inhabituelles « *pour auter tout subson* (sic) et tirer d'inquiétude tous les riverains de ladite forêt . . . afin que qu'y que se soit n'en ignore et que tous ceux qui prétendent avoir droit dans les lisières seront tenus dans les trois mois de présenter leurs titres de propriétés en bon et deub (sic) état les mettre es mains (dans les mains) du procureur du Roy de la maîtrise dudit Fontenay » (Joseph Simon **Scimars**, *sieur de Boinizeau*).

Mais, de nombreux propriétaires riverains de la forêt, récalcitrants, empiètent sur la forêt et n'ont toujours pas relevé les fossés de lisières.

Parmi les réfractaires, le sieur de Lépinay (Louis Jacob de Lespinay demeurant en la ville des Essarts puis par son mariage au château de Beaumont-Pally) pour sa *métairie des Essarts* (paroisse de Mervent ; elle a une contenance de vingt-cinq hectares, compte non tenu des bois, et dont la superficie n'a pas varié depuis le XVII^e siècle constitue un parfait exemple d'exploitation défrichée avec en son centre les bâtiments à usage d'habitation et agricole. Un chemin charretier permet d'accéder au bourg de Mervent) intégralement enclavée dans la forêt de Vouvant-Mervent (sic) doit procéder à la coupe de « *vingt-quatre pieds d'arbre de chêne et futaie* » (A. D. V. B 1381).



← La Briandière et le château de Bourneau (p. suivante)

Le maître particulier de la maîtrise, le procureur et l'arpenteur visitèrent les ouvrages à exécuter pour rendre effective la séparation des domaines des particuliers. Ils se rendirent également chez tous ceux qui, engagèrent une action en contestation d'arbres indûment coupés, selon eux. Des procédures seront initiées à la requête du procureur du Roi afin



Parmi ceux-ci, le propriétaire de la *maison noble* de la Briandière (Louis Philippe Bernardeau, chevalier, seigneur de la Briandière), paroisse de Puy-de-Serre, donc comme vu plus haut, plus celui de la *métairie des Essarts*, paroisse de Mervent, celui du château de Bourneau (le sieur Jean Baptiste de la Haye –Montbault chevalier, qui fait partie du fief « *seigneur des Hommes* ») et enfin des bois appartenant à la veuve Guyot (Dame Catherine Tabarit veuve de Jacques Guyot procureur et notaire royal de Vouant, inhumé en l'église en 1712 pour ses bois à *Pierre-Brune*) paroisse de Mervent (A. D. V. B 1403), tout ceci « *aux fins de séparer leurs héritages des reins de la forêt de Vouant au moyen de fossés et de bornes* ».



Lors de l'arpentage, en mai suivant, les propriétaires vont se montrer sous un jour plutôt favorable et l'on dénombre à ce moment-là quarante-huit confrontants (propriétaires riverains).

Néanmoins, une dizaine d'années plus tard, lors d'un arpentage de contrôle, des sanctions seront faites pour quelques riverains n'ayant point déféré aux ordres et ceux qui auraient eu l'outrecuidance de faire progressivement disparaître les marques infranchissables. Le grand maître (Alexis Léon Bonnet, Seigneur de la Richardière) marque son agacement en exigeant que soient produits des « *titres de propriété des bois, autres que ceux par luy représentés énonciatifs de la quatité d'arpents qu'ils contiennent, sinon il sera procédé et passé outre au jugement de ladite instance* » (A. D. V. B 1381). De plus, sans compter les frais de procédure qui seront à la charge des transgresseurs.

A cette date de 1735, a lieu l'arpentage de la forêt, le seul connu à moi et que nous allons voir par la suite (dans la 2^{ème} partie Bulletin n° 63) mais en attendant nous reprenons l'historique des officiers et des gardes de la Maîtrise des E & F de Fontenay-le-Comte, jusqu'en 1790 date où la Maîtrise est supprimée.

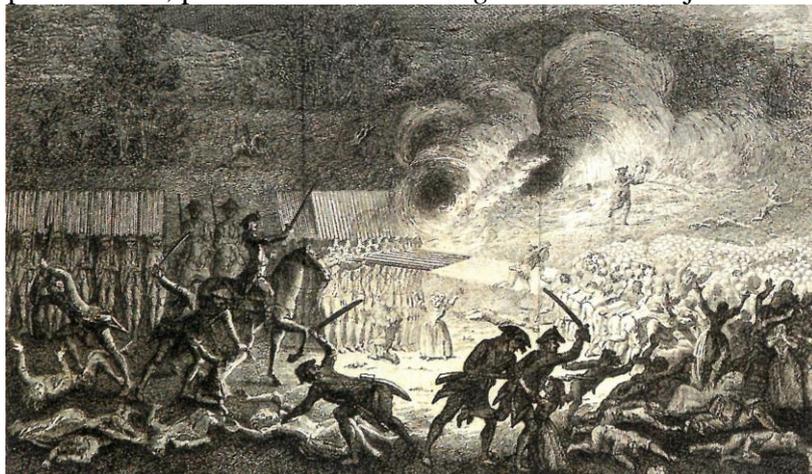
« *Aujourd'hui 31 mai 1735, Nous Allexis Léon Bonnet Seigneur de la Richardière Conseiller du Roy Maître particulier de la Maitrise des Eaux et Forêts de Fontenay le Comte, Grurie et seigneurie de Parthenay, Secondigny, Béceleuf, le Coudray Salbart, Vouant, Mervant, Mouilleron et dépendances, Jean-Baptiste Nicolas Savary (signe bien ++) Conseiller du Roy, lieutenant. Joseph Simon Scimars (signe bien ++), sieur de Boinizeau (Bois-Nizeau), conseiller du Roy et son procureur au siège de ladite maîtrise. Jean Louis Palliot (signe bien ++ voir plus haut p. 2008), sieur du Plessis.*



Les incendies sont très redoutés aussi est fait après leur survenue un Procès-verbal de transport du maître particulier de Fontenay, à la requête du procureur du Roi, « *à l'effet de constater les dégâts produits par un incendie dans le triage des Hautes et Basses Minières, en la forêt de Vouvent* » (6 mars 1740). A la suite de quoi, la population de Mervent, leur donnèrè le nom de « *Minières Brulées* ».

S'en suivit une ordonnance du grand maître précité, portant enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État du 3 mai 1740, qui prescrit : « *1° de procéder à la vente et adjudication des 220 arpents de bois incendié, à la charge par l'adjudicataire de faire la coupe par recépage, sans aucune réserve de baliveaux, 2° de faire information contre les auteurs dudit incendie* (14 mai 1740).

Puis encore le Procès-verbal d'assiette de l'ordinaire et des bois incendiés avec plan (août 1740) ». Puis, publications, plus « *Cahier des charges* » et enfin adjudication (20 septembre 1740).



← Incendies de forêts en Vendée

Quelques décennies plus tard (1793 – 1794), lors du passage des colonnes infernales, toutes les forêts de Vendée furent incendiées. La forêt de Mervent échappa à ce forfait criminel parce que la commune n'était pas, en tous cas, ouvertement rebelle à la Révolution.

Cependant, des réunions et des messes clandestines ont lieu en forêt, à la *Grotte du Père de Montfort*, en particulier, où des prêtres réfractaires célèbrent en secret des



messes, des baptêmes, malgré le danger encouru par tous.

Des bandes d'insurgés armés fréquentent régulièrement l'antique forêt druidique et des rapports à ce sujet sont envoyés par l'administration républicaine : « *Citoyen, dans le canton, dans le village d'Aulnay (Nay), à Mervent, il y a eu cet hiver des rassemblements pour des cérémonies religieuses ; c'est un mauvais village qu'il est à propos de surveiller : tout est secret, mais il est connu que des « Brigands » et des prêtres y trouvent asile* ». Décidément, le village du **Nay** est là, encore, en rébellion contre les autorités !

Le 1^{er} février 1748, le personnel de la maîtrise au grand complet procède à la visite générale des lisières et fait exécuter un arpentage de contrôle (qui faisait suite à celui de 1735), tout particulièrement pour sanctionner les quelques riverains n'ayant point déféré aux ordres et ceux qui auraient eu l'outrecuidance de faire progressivement disparaître les marques infranchissables (telles que les bornes forestières).

Ancienne borne en pierre entre l'allée du Douard et celle de la Belle Cépée →

Au XVIII^e siècle, survient donc la Révolution française suivit par le Directoire. Les forêts, royales ou non, se font piller, et les défrichements sont nombreux du fait de l'évolution de la population française, plus de 500 000 hectares disparaissent. L'administration forestière demande de l'aide à l'armée. Malgré ces événements, les avancées sylvicoles et d'aménagements forestiers sont considérables. Beaucoup de nobles étudient la forêt et son fonctionnement.

A la fin du XVIII^e siècle, on a beaucoup plus de mal à recenser les responsables forestiers, cependant :
1745 :

David Arnault : 1745-51 : *Messire David Arnault, Sieur de la Motte* (de Mouilleron-en-Pareds, dont on peut voir encore dans l'église de cette paroisse la plaque funéraire), **receveur particulier des bois des Eaux et Forêts** (sic) de la Maîtrise de Fontenay. Il demeurait au château de la Motte où il décéda 12 mars 1751 puis eu lieu un enterrement, très solennel, « *en l'église* » de la paroisse St-Hilaire de Mouilleron, celui de : *Très Honorable Homme Messire David Arnault, seigneur des Granges* (de Fontenay) *et de la Motte* (de Mouilleron) *qui fut un très bon Fabriqueur de la paroisse et un bienfaiteur des pauvres. Une grande foule a suivi sa dépouille avec en tête son épouse Dame Marie-Rose Fleury. Nombreux furent aussi présents parmi les paroissiens de la Caillère dont Dame Fleury est native. Son corps a été escorté depuis le Logis de la Motte, sa demeure, jusqu'à l'église, par une immense foule de paroissiens* ». Les plus anciens de la paroisse se souviennent très bien de feu *Messire David Arnault*, père de celui que l'on vient d'inhumer. Ils se souviennent aussi de son épouse « *Damoiselle Suzanne Ladmiral, l'un et l'autre convertis plus ou moins sincères* », disait-on, alors ! Ces gens-là, au fond de leur cœur n'ont jamais renier totalement leur conviction en la R.P.R. (Religion Prétendue Réformée).

Messire Me Pierre Thomas Biaille de Germon (fils) conseiller du roi et **procureur de la maîtrise des Eaux & Forêts** de Fontenay-le-comte.

Biaille de Germon François Thomas (° Fontenay-le-Comte, Notre-Dame, 28 novembre 1747 + Bourneau, 26 septembre 1814). Fils de Pierre Thomas Biaille de Germon, conseiller du roi, **procureur en la maîtrise des Eaux et forêts**, et de Jeanne Draud (de la Crosnière), mariés à Foussais, le 2 juin 1744.

Ci-contre Sépulture à Fontenay
Octobre 1750 d'un enfant mort-né, de Pierre Thomas Biaille de Germon père →

Procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de Fontenay, comme son père. Signe la demande d'états du Poitou sur le modèle de ceux du Dauphiné, le 24 décembre 1788. Représente la **Maîtrise des Eaux et forêts** en février 1789, pour la rédaction du cahier du Tiers. Elu député du Tiers du Poitou, à Poitiers en mars 1789. Député de la Vendée à la Constituante. Verse une contribution patriotique de 500 livres, en 1790.



Bois de Fontenay
Le vingt deux octobre mil sept cent cinquante par moy
vicair' fouffign' a été inhume' au finistère de cette paroisse
Le corps d'un enfant de m^{re} m^{re} jessie thomas Biaille
forrestier du Roy & son procureur de la maîtrise des Eaux
& forêts de cette ville de Fontenay de Draud
Legitimement conjoints, lequel enfant deuda hier
après avoir été baptisé par mad^{lle} Legrand accoucheur
Donner Forrestiere P^{re} sic: d: n: d:

Maire de Fontenay, élu en novembre 1791, refuse d'illuminer la ville lors de l'abolition de la monarchie, en septembre 1792. Réélu maire le 2 décembre 1792. Destitué le 6 août 1793, par les représentants Goupilleau, de Fontenay et Bourdon, de l'Oise, pour avoir refusé d'adhérer à la Constitution de 1793. Suspect, arrêté le 13 septembre 1793, par l'administrateur du district Henri Prézeau. Emprisonné à Celles-sur-Belle, en ventôse an II. Libéré, en même temps que Pervinquière, le 24 septembre 1794, par ordre du Comité de sûreté général dans lequel se trouvait Goupilleau, de Fontenay. Dangirard nous dit qu'il aurait « *cultivé les belles lettres* ». Se marie, le 3 septembre 1793 (dix jours avant son arrestation), avec Marie Anne Modeste Pichard, 27 ans, n'ont pas d'enfants. Membre du conseil municipal du 21 prairial an VIII (10 juin 1800).

En juillet 1801, le préfet le qualifie, dans une lettre au ministre de l'Intérieur, « *d'homme du plus grand mérite, le premier sujet du département* » (rapporté par Thérèse Rouchette). Cité par Mercier du Rocher qui le dit : « *homme de mérite, d'une grande probité* ». Cependant, Mercier disait également « *que deux des frères de Biaille de Germon sont morts fous* », mais on ne retrouve que deux frères ayant atteint l'âge adulte, dont l'un Henri Jacques Biaille, décédé à 22 ans, en 1776. Alors !!

Pierre Thomas Biaille de Germon (fils) **procureur de la maîtrise des Eaux & Forêts** (1789)
X 1744 Jeanne Draud

/ /
Henry Jean (1) Jean Louis Biaille (2)

X x Modeste Pichard

(1) Henry Jean Biaille, né à Fontenay-le-Comte le 4 janvier 1754, inhumé à Fontenay-le-Comte le 31 août 1776, « *entre 2 et 3 heures du matin à cause de la putréfaction* », étant décédé la veille. Il était âgé de 22 ans

(2) avocat au Conseil supérieur de Poitiers en 1773, député du Tiers Etat de la sénéchaussée du Poitou aux Etats Généraux, né à Fontenay-le-Comte le 28 novembre 1747, décédé à Bournezeau le 26 septembre 1814 âgé de 67 ans : Biaille de Germon, avant son élection aux Etats Généraux, avait pris part à la rédaction du cahier de doléances de Fontenay-le-Comte ; maire de la ville en 1792, il se prononça contre la Constitution de 1793. Proposé à la



suppléance du tribunal local, en août 1801, il déclina l'offre et préféra rester dans sa retraite. Il avait épousé à Fontenay-le-Comte le 3 septembre 1793, Marie Anne Modeste Pichard, y née le 8 juillet 1766, fille de *Messire* Jean Baptiste Alexis Pichard (1734-1793), écuyer, seigneur de la Blanchère, docteur en médecine, et de Marthe Suzanne Masson. Devenue veuve, Marie Anne Modeste Pichard, se remaria à Fontenay-le-Comte le 2 octobre 1815 avec à Jean Baptiste Louis Biaille de La Longeaye (un lointain parent de feu son mari).



Dans les mêmes temps, se sachant malade, Louis-Auguste Barraud, qui tient l'office de **greffier chef**, ayant peu d'affection pour sa famille, avait en effet préféré vendre au fils de son ami **Jean Louis Biaille** de Lengibaoudière, ses terres des Granges et de la Rivière. Ces ventes contenaient toutefois des vices de forme sur lesquels s'appuie le marquis de la Coudraye (de Mouzeuil/St-Martin) pour s'opposer à la transmission des biens. Après un procès retentissant qui passionne l'opinion de la province, voire au-delà, Jean-Louis Biaille, ainsi que ses parents, sont emprisonnés à la Conciergerie et il est pour sa part jugé par le parlement de Paris pour faux et escroquerie.

Par le verdict prononcé le 3 mars 1769, il est déchu de toutes ses charges et est condamné à cinq années de galères qu'il passe au bagne de Brest. C'est le seul cas d'officier membre d'une cour souveraine ainsi condamné à Brest. S'il avait été membre d'un parlement on lui aurait certainement réservé une cellule dans une forteresse plus ou moins éloignée mais pour un **greffier en chef** de la Chambre des comptes, on n'a pas les mêmes égards. Sur le registre des matricules de Brest, Jean-Louis Biaille ne bénéficie pas de traitement spécifique. Il porte le numéro 3318 et est marqué sur l'épaule par l'exécuteur de la haute justice d'un fer chaud des



Arrivé le 13 juin 1769 dans la chaîne (de forçats) qui va de Paris à Brest, il en ressort exactement cinq ans plus tard, le 3 mars 1774. On perd alors sa trace jusqu'au début de l'année 1777, date à laquelle il revient s'établir aux Sables-d'Olonne. Veuf, sa femme étant morte à Paris à la fin de l'année 1775, il retrouve sa fille unique, mais déshonoré par les cinq années au bagne, il souhaite désormais ne voir personne.

Puis, il songe à se remarier. Lors de son mariage en 1783, avec Elisabeth Leroux (de basse extraction), marchande de poissons aux Sables, dite la « *Musse* », aucun membre de sa famille n'est présent, et en 1785 le parrain de sa fille est Nicolas Cochon, un boulanger, la marraine ne sait pas signer et cette enfant épousera quelques années plus tard un modeste greffier de juge de paix. Il est écrit à son sujet (selon Les manuscrits de Collinet (1788-1804) : « (Elisabeth Leroux) *allait avec d'autres courir en les campagnes pour vendre des sardines et autres poissons. Ce fut alors qu'elle commença à connaître le sieur* (Jean-Louis Biaille) *Lengibaudière, sénéchal alors de Talmont, restant au château dudit lieu, où elle faisait ses commissions pour les Sables. La « Musse » avait épousé Jacques Mouroit des Sables, matelot ivrogne et mauvais marin, de qui elle a eu à souffrir pendant sept ans qu'elle est restée avec*



lui, les plus rudes traitements. Lengibaudière, à son arrivée de Brest, trouve sa mère morte, se retire aux Sables, prend la Musse pour gouvernante qui, un an après, accouche d'une fille [...]. Il est bon d'observer que ledit Lengibaudière avait épousé (1^{ère} noce) une Mercier de Langevinière, très riche, de qui il a eu une fille qui est actuellement avec lui. Lengibaudière conduisait la Musse à Nantes, où il l'habillait en demoiselle. Elle était de brunes piquantes, qui sans être belle, avait en son minois et en ses yeux un air attrayant et honnête, sans coquetterie. [...] Lengibaudière père étant décédé, le fils a épousé la Musse. Quoique cette femme, se soit vue à la tête d'une fortune de cent mille écus, elle n'a pas élevé son ton humble ».



Ses deux autres filles épousèrent pour l'une un musicien militaire en l'an XIII, fils d'un maçon, et l'autre un receveur de l'enregistrement de Machecoul en l'an XII. Son seul héritier, Henri-Denis (1789-1820), épouse une lingère en 1813. On devine facilement le déclassement de celui qui aurait pu être anobli définitivement à partir de 1781 s'il n'avait été condamné, et qui pouvait penser

assurer à sa descendance des positions solides.

Certes, je me suis un peu égarée hors du sujet de la forêt, thème de ce bulletin, mais je n'ai pu m'empêcher de vous relater cette anecdote qui donne une vision inattendue de la société du moment.

Revenons quelque peu en arrière :

1757 :

Jean Louis Biaille de Germon :

Fut procureur du Roi (officiers chargés de parler au nom du roi et de défendre ses intérêts) en la Maîtrise des E & F de Fontenay. Jean Louis Biaille était le fils de Pierre Thomas BAILLE, lui aussi conseiller du Roy et son procureur au siège royal de la maîtrise des Eaux et Forêt de Fontenay-le-Comte ; il avait épousé à Foussais le 2 juin 1744, Jeanne DRAUD, fille de Louis Draud, sieur de la Croisière, et de Marie Geay.

1759 :

M^o **François Dessavre** Conseiller du Roy et **procureur en la Maîtrise des E & F** x Marie Charlotte Draud.

1759 :

Charles-Augustin-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne : père Fut conseiller royal et avocat en Parlement, reçut ses lettres de provision comme **maître particulier des Eaux et forêts de Fontenay**, en remplacement de feu ?

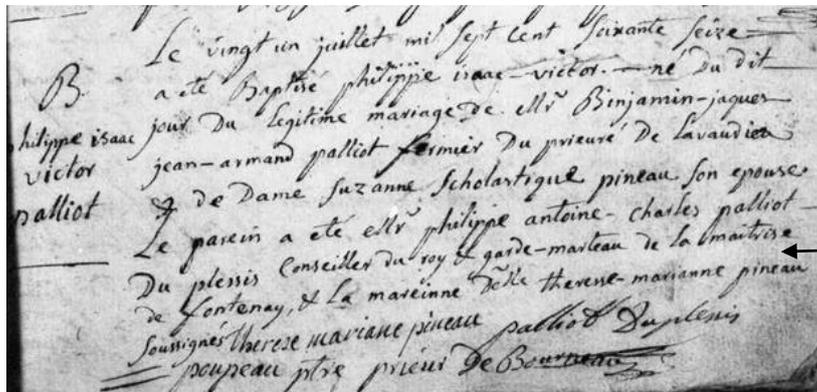
Son fils (ci-contre) Charles-Auguste-Jean-Louis Bonnamy de Bellefontayne, né le 18 août 1764 à Maillezais et mort le 7 août 1830 à La Flocellière, est un général français de la Révolution et de l'Empire. Ce dernier



s' enrôle en 1791 comme volontaires de Vendée, très vite promu général de brigade en 1798 mais il est **p. 2048** accusé pour faits de corruption, vols, . . . Il laisse le souvenir d'un aventurier ainsi que d'un bon militaire, d'abord révolutionnaire puis bonapartiste convaincu, puis à nouveau royaliste avec le retour des Bourbons, patriote, courageux voire héroïque mais peu honnête !

1769 : Philippe-Antoine-Charles Palliot :

Installation de Philippe-Antoine-Charles Palliot du Plessis, comme **garde marteau**, en remplacement de son père, Jean-Louis Palliot (voir p. 2006 et 2029) (1-^{af} septembre 1769, fo48).



Philippe-Antoine-Charles Palliot, conseiller du Roy et son garde-marteau de la Maîtrise de Fontenay, est parrain à Bourneau lors du baptême de son neveu Philippe Isaac Victor (signe l'acte).

Il est autant sollicité pour un mariage que pour des baptêmes, ainsi : M 6. 11. 1781 Pierre Renou (son ?) domestique (= Louis laboureur x M. Anne Louise, de Fontenay) x Jeanne

Martin (° = Jean voiturier x Françoise Bouillaud natif St -Michel) demeurant à *Petite Perrure* et pour leur enfant : B 27. 5. 1782, Philippe Honoré, parrain : Philippe Antoine Charles Palliot du Plessis, **garde marteau** forêt royale et marraine *Delle Honorée Bernardeau de Lépinay* (propriétaire de *St-Thomas*).

Voyons maintenant le greffier du moment suivis par les derniers gardes connus :

1778 :

Cardin fils : greffier

L'office de greffier en chef, de Jean-Louis Biaille de Lengibaudière, avait été récupéré en 1769 par **Jean Aime Cardin** sieur des Nouhes (jusqu'au 14. 11. 1778).

Un cas particulier est celui de Jean-Louis Biaille de Lengibaudière qui fut condamné par le parlement de Paris à être déchu de ses fonctions de greffier en chef et de sénéchal après avoir été condamné au bague. Suite à quoi son office est récupéré par Cardin des Nouhes.

1766 :

Louis Barraud

Commissions accordées par le grand maître à **Antoine-Louis Barraud** comme **sergent garde** de la maîtrise de Fontenay (21 mars 1766, f» 68, et 28 mars 1766, f" 68, v").

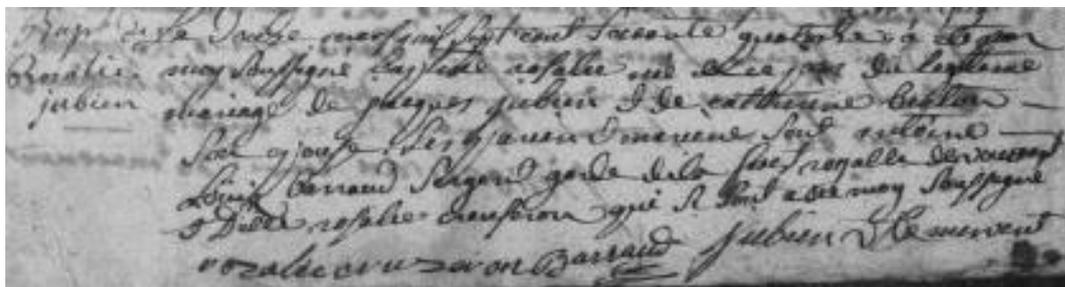
1778 :

Jaques Jubien :

Arpenteur-juré (B. 1391. (Liasse. 1) arpentement des bois précédemment désignés (estant à exploiter sur la terre de Bourneau) par **Julien Jubien**, arpenteur-juré de la maîtrise (11 février au 12 mars 1778) ; d'adjudication des dits bois, en faveur du sieur Jubien, moyennant 8,400 livres.

Le 12. 3. 1774 à lieu à Mervent le Baptême de Rosalie = Jacques Jubien (arpenteur juré et négociant en bois ?

) veuf Marie Couton xx Catherine Berton dont le parrain fut Antoine Louis Barraud **sergent garde forêt** et Delle Rosalie Creuseron x Paul Bureau *bourg*). On remarquera la signature de Louis Barraud



sergent garde et que le prêtre qui l'a baptisé est son oncle le vicaire Jubien (ci-dessus).

1763

René Guesdon

Acte confirmant la nomination faite par les officiers de la maîtrise de Fontenay de la personne de René Guesdon comme **sergent garde** (8 mars 1703, f 56, v»).

En 1778 à lieu la passation de la chapellenie de St-Joseph, où était présent comme personnalité René Guesdon : *Fait et passé à Mervent au devant de la grande porte d'église, les jours et an que dessus en présence de René Guesdon garde de la forêt* (demeure à St-Luc p/sse de Pissotte).

1783

Michel Prudhomme :

garde chasse Procès-verbaux dressés en 1783 par **Michel Prudhomme**, sergent garde de la **p. 2049** conservation de la chasse de la forêt de Vouvent, demeurant dans la ville de Vouvent, nommé en 1783 par Monsieur le Conservateur de la chasse de la dite forêt contre le marquis de Guron (voir plus haut p. 2041), demeurant au château de la Boursière, paroisse d'Antigny.

Il est présent en 1788 à la Sépulture de Louis Rossin, garde forêt. A Mervent, a lieu le 6. 10. 1791 le Baptême de Jeanne Rosalie = Michel Prudhomme **garde forêt** (sic) « émigré » (s'entend alors comme venant d'une autre région) x M Anne Aucheron, mais qui demeure à Vouvant.

1786 :

Vincent

Le Sieur **Vincent** (prénom ?), **garde de la forêt royale**, dresse procès-verbal contre Maître Jacob Argon (Ragon), farinier au moulin de **Doreau**, époux de Marie Anne Billon (dont la tante Marie Billon, épouse de M° Hilaire Boutin, avait aussi été condamnée pour « vol de bois organisé » en 1735) : « *Moi, je soussigné, certifie qu'étant dans la forêt pour faire le rôle de ma charge, ayant passé par le triage de l'Ecossais, le Chail, le Moulinneuf et le Poiron, . . .* » pour fait de braconnage. Décidemment, l'honnêteté n'est pas la qualité principale dans cette famille !

L'attrait du braconnage, du défendu, était bien connu à Mervent tant pour la pêche que pour la chasse ainsi le 16 juillet 1786 (ADV série B 1273 + voir Yvon Legall p. 158), le sieur Pierre Larignon (Hérignon) et François Boutet (beau-frère) de **Diet**, paient une amende pour avoir braconné un sanglier etc. . . (voir bull. n° 25 Diet ci-contre).

1788

Louis Rossin (Roussin ° 1719 où ?) 67 ans **garde forêt** royale.

A lieu le 28. 10. 1788 à Mervent, la Sépulture de Louis Rossin (Roussin ° 1719 où ?) 69 ans **garde forêt** royale présent : René Cornuau (fils à Bagueuard) **garde forêt**, Pierre Pître, également garde, qui demeure (paroisse de l'Orbrie ou à l'Orbrie même), et Michel Prudhomme garde chasse (dem. Vouvant).

Comment vit-on dans ce paysage rural très forestier ? La forêt est très présente encore un peu partout même lorsque l'on aborde le XVIIIème siècle (au moment de l'arpentage de 1735).



Depuis toujours, et ce depuis des siècles, les habitants des villages et des hameaux y trouvent mille ressources. Ils y ramassent de la « *fournelle* » (épinettes pour allumer le feu), y cueillent des fruits sauvages : poires, pommes, fraises, mûres, merises, prunelles, nèfles, cormes, y ramassent des fruits secs : « *nouvelles* » (noisettes), châtaignes (le châtaignier est un enjeu économique important ; d'ailleurs qui volent des châtaignes est lourdement puni ; encore aujourd'hui, le ramassage des châtaignes est très réglementé et ne doit se faire qu'à partir d'une certaine date sous peine d'amendes), des champignons . . . , y collectent des mousses et des fougères dont on fait des litières et, également « *sous contrôle du seigneur* », du bois pour le feu. Souvent les hommes ou les femmes se disputent une brassée de bois mort ramassée bien souvent de façon frauduleuse. Les feuilles mortes sont aussi utilisées pour compléter la paille chichement comptée dans la paillasse des plus pauvres qui, bien souvent, ont vendu les plumes de leurs oies ou de leurs poulets dont on bourrera les paillasses des plus riches.

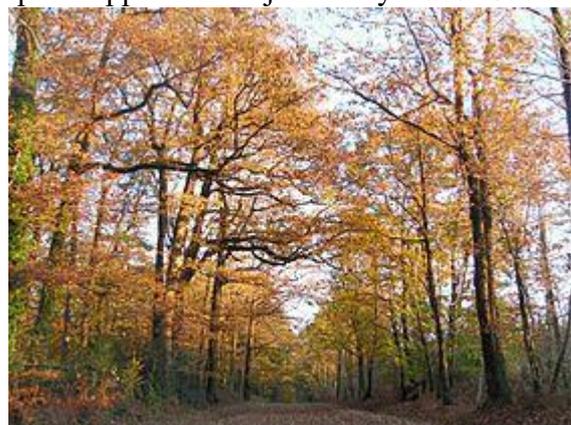
Dans la forêt, ils prennent aussi les matériaux de première nécessité : des pieux pour les palissades, des poutres, des ridelles, des lattis pour les toitures, des rayons pour les roues de charrette, des douelles pour la fabrication de « *barrèl* » (petit tonneau pour boire), des manches de charrue, de pioches, de bèches, de houes, de serpettes, de faucilles, de faux, de fourches qui sont souvent totalement comme les râtaux équipées de dents en bois. On s'y procure également des manches d'outils divers puis des jougs pour l'attelage des bœufs, des aiguillons qui servent à les guider, des « *rolins* » (barreaux) pour réaliser les barrières nommées « *échalas* » (échalière) ou pour assembler, à la veillée, les échelles. Et pour le mobilier : tables, tabourets, trépieds, bancs et « *bancels* », châlits ou bois de couchettes que l'on garnira de paillasse, sans oublier le bois pour faire les seaux et les écuelles dans lesquels on récupère le lait de la traite des chèvres, des vaches. Enfin, aussi, on fait avec le bois de grossières cuillers qui servent à servir la soupe.

A la veille de la révolution, la situation est encore plus dramatique qu'à la fin du XVII^e siècle. Les cahiers de doléances regorgent de réclamations sur la rareté et la cherté du bois. Le redressement opéré pendant les années 1660-1680 a ainsi été sans lendemain : on estime à **6 ou 7 millions d'hectares** la superficie des





aux représentants du clergé qui touchaient d'importants revenus liés au fermage ou au métayage. Ces richesses ont donc excité la convoitise des révolutionnaires, les incitant à promulguer la loi du 2 novembre 1789 qui leur permet de confisquer les terres et les biens de l'Église, pour pouvoir ensuite les revendre à des particuliers, qu'on appellerait aujourd'hui « *des nouveaux riches* » ou « *bourgeois* », et, soi-disant, remplir ainsi les caisses de la République.



la loi du 9 Floréal An XI (1803). En 1801, une nouvelle **administration** forestière est créée par la loi du 16 nivôse an IX (composée de gardes, brigadiers, inspecteurs et conservateurs, fonctionnaires et non titulaires d'une charge, en quelque sorte des fonctionnaires).

Avec une superficie de 5 518 hectares, c'est le plus grand massif forestier de Vendée. Le massif boisé se situe sur un sol vallonné, avec la présence de vallées, vallons, escarpements et versants pentus. Les vallées encaissées et sinueuses sont aujourd'hui occupées par les retenues de Pierre Brune et de Mervent. Mais, une forêt domaniale (Forêt domaniale de Mervent-Vouvant) d'une superficie de 2 530 hectares est intégrée à ce massif forestier.

La forêt de Mervent-Vouvant s'étend sur 9 communes ou les touche : Mervent, Vouvant, Pissotte, Bourneau, L'Orbrie, Foussais-Payré, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Hilaire-des-Loges et Xanton-Chassenon. Le nom de la forêt de Vouvant est attesté sous les formes suivantes au XI^e siècle (1059) : *Volventis silva* et *Vulventis silva*. Après avoir été incorporés au domaine royal en 1694, elle prit le nom de **Forêt royale de Vouvant** (jusqu'à la Révolution). Puis suite à cette période troublée, les 2 530 hectares de la forêt de Mervent-Vouvant deviennent **Domaine National** puis **Forêt Impériale** de Vouvant (sous Napoléon I puis Napoléon III), pour redevenir **Forêt Domaniale** de Mervent-Vouvant, qui s'étend, aujourd'hui sur cinq communes (Mervent, Vouvant, Pissotte, Bourneau et L'Orbrie), et est entourée de bois privés sur les communes de Foussais-Payré et Saint-Michel-le-Cloucq. L'essentiel de la forêt se situe entre la commune de Pissotte au sud, et de Vouvant au nord.



← Rte forestière de Fourchaud

Des milliers d'évêques, prêtres, vicaires, curés, chanoines, moines, nonnes... ont perdu la vie pendant la Révolution française. Si le prétexte officiel de leur condamnation à mort était fondé sur leur croyance religieuse, la véritable raison était tout autre : environ 50% des terres cultivables en France, les terres les plus riches et les plus productives, appartenaient

La révolution de 1789 entraîne des changements importants en matière forestière : le droit de chasse est **aboli**, les forêts royales et celles des émigrés (nobles en fuite à l'étranger) et du clergé sont **nationalisées**, les détenteurs d'office des Eaux et Forêts deviennent des **fonctionnaires**.

Mais cette époque est aussi morose pour les forêts que la période précédente. Beaucoup de forêts particulières disparaissent, (comme, entre autres, les bois privés de *La Garenne* autour de *Culdebray* voir bull. n° 2) à tel point que les réclamations et les plaintes de la population qui craint de manquer de bois incitent le gouvernement à rétablir les anciennes défenses de défricher, d'où



C'est en 1965, à la suite de la création de l' **Office national des forêts**, que le massif forestier prend le nom actuel de Massif forestier de Mervent-Vouvant. C'est l' **Office National des Forêts** qui gère cette partie du massif forestier. Il y exerce trois missions qui sont la production de bois, l'accueil du public, et la protection des milieux.
Dépôt Legal bulletins n° 62, 63, 64 **Décembre 2024** Maryline Raimond-Vincent

